



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

2020





Éditorial

2020 marque la cinquième année de la mandature 2015-2021. Elle se distingue, surtout, par la crise sanitaire survenue en mars et qui a tant impacté notre quotidien.

Bousculée par cette pandémie mondiale, notre collectivité a connu une année 2020 riche en actions. Les services départementaux ont su s'adapter, avec rapidité, agilité et efficacité, aux contraintes de fonctionnement. Il nous fallait à la fois maintenir l'indispensable service public, mais aussi mettre en place les mesures nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par les Samariennes et les Samariens, dans toute leur diversité.

Les activités essentielles, comme l'accompagnement des personnes en difficulté, le versement des prestations, l'aide sociale à l'enfance, les aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, le soutien aux associations du territoire, l'entretien et la modernisation des infrastructures routières ou fluviales, ont été assurées voire renforcées.

Notre Département s'est par ailleurs distingué par l'achat en urgence d'équipements de protection, tant pour les agents restés physiquement en activité que pour les partenaires du secteur médico-social. Pendant le confinement, une campagne d'appels solidaires a été mise en œuvre avec les agents volontaires afin de lutter contre l'isolement des usagers les plus fragiles.

Permettez-moi, à cet instant, de souligner l'exceptionnel engagement des agents dès les prémices de cette crise inédite, ce qui a permis d'en limiter les effets les plus négatifs, tant sur nos publics que pour le tissu économique du territoire.

Nos instances délibératives se sont réunies autant de fois que nécessaire sous la présidence de mon prédécesseur, le Sénateur Laurent Somon, par visioconférence, pour débloquer des crédits à la hauteur des enjeux.

Sous son impulsion, l'Assemblée départementale a adopté le 23 juin 2020 un vaste Plan de relance de 50 millions d'euros. Mobilisant l'ensemble des services de la collectivité, ce Plan comprend plusieurs mesures ou dispositifs, répartis autour de 3 grands axes :

- une Somme solidaire pour soutenir les professionnels de l'enfance, de la famille et de l'autonomie, améliorer les conditions de vie des Samariens et faciliter le retour à l'emploi
- une Somme dynamique pour aider les secteurs de la culture, du tourisme et du sport, pour soutenir l'économie locale et le pouvoir d'achat
- une Somme verte et vertueuse pour favoriser le "vivre local", les loisirs, les déplacements doux ou alternatifs, pour encourager le développement durable et préserver la biodiversité notamment dans le cadre du programme Vallée de Somme, Vallée idéale

Le Conseil départemental entend jouer son rôle de soutien auprès des usagers et de l'ensemble des partenaires du territoire. Sa réactivité, son innovation et sa proximité en prise avec la réalité en font un échelon pertinent d'action : une collectivité solide, riche de son histoire, conforté dans son avenir.

Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental
de la Somme

Sommaire

La collectivité

L'Assemblée départementale.....	9
Le Président du Conseil départemental.....	9
Le Bureau.....	10
Les Commissions spécialisées.....	11
Les Cantons et les élus.....	12

Les solidarités sociales

L'enfance et la famille.....	15
La cohésion sociale et le logement.....	27
L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.....	39
La MDPH.....	46
Les territoires d'action sociale.....	51
■ Le territoire Picardie Maritime.....	53
■ Le territoire des 5 Vallées.....	56
■ Le territoire d'Amiens.....	60
■ Le territoire Hauts-de-Somme.....	64
■ Le territoire Somme Santerre.....	67

Les solidarités territoriales

L'aménagement et l'équipement du Département.....	73
Le développement de la personne.....	86
Le développement des territoires.....	116

Les annexes

Les activités support.....	135
Le budget 2020 du Département.....	156
L'organigramme de l'Administration départementale.....	158

La collectivité



Le Président du Conseil départemental

Stéphane HAUSSOULIER est Président du Conseil départemental depuis le 2 novembre 2020, il remplace Laurent SOMON élu sénateur le 27 septembre 2020. Il a été réélu le 1^{er} juillet 2021.

Il est le garant du bon fonctionnement de l'Assemblée départementale qu'il anime. Il décide du contenu et de l'ordre du jour de chaque session. Il prépare et exécute les décisions de l'Assemblée délibérante. Il est ainsi l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales.

Pour mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée départementale, il s'appuie sur l'administration départementale sur laquelle il a autorité (plus de 2 700 agents qui exercent au quotidien 140 métiers). Il est épaulé pour cela par le directeur général des services.

L'Assemblée départementale

Les élections départementales de mars 2015 ont amené un changement de majorité et un renouvellement des élus. La nouvelle assemblée est composée de 46 élus qui représentent les 23 nouveaux cantons, avec un mode de scrutin binominal qui garantit une stricte parité (23 femmes et 23 hommes).

Chaque conseiller départemental est élu pour une durée de 6 ans. Tout au long de l'année, le Conseil départemental définit les politiques départementales et prend de nombreuses décisions. Les décisions les plus importantes font l'objet d'un débat ouvert au public, au moins 4 fois par an.

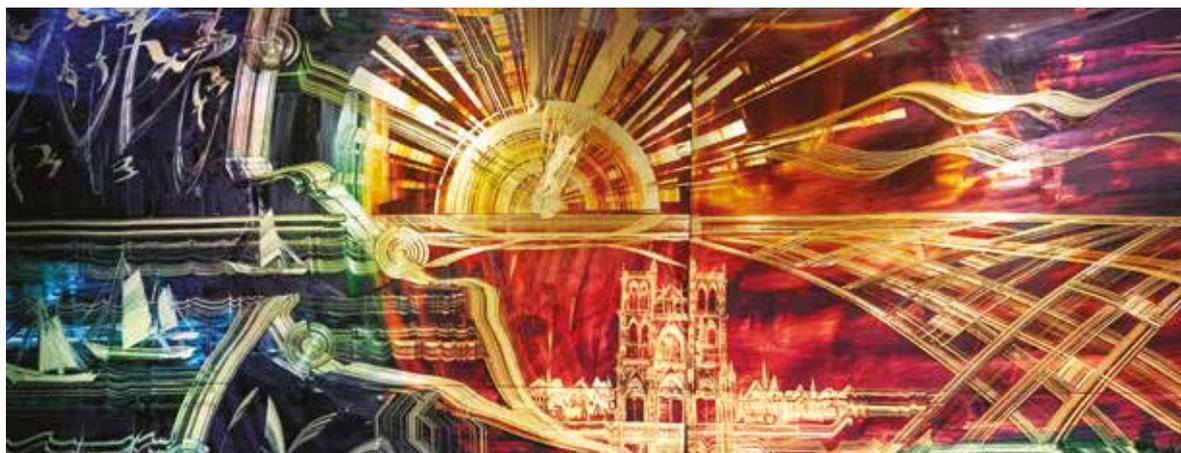
La loi « NOTRe » du 7 Août 2015 a profondément modifié la place et les compétences du Conseil départemental. Le Département ne bénéficie plus de la « clause de compétence générale ».



Le Bureau

Il est composé de 13 vice-présidents qui ont pour rôle d'assister le Président dans l'accomplissement de ses tâches :

1^{er} Vice-présidente (Ressources humaines et administration départementale)	Christelle HIVER
2^{ème} Vice-président (Aménagement et attractivité des territoires)	Pascal BOHIN
3^{ème} Vice-présidente (Finances et Europe)	Isabelle de WAZIERS
4^{ème} Vice-président (Environnement et transition écologique)	Franck BEAUVARLET
5^{ème} Vice-présidente (Projets structurants)	Brigitte LHOMME
6^{ème} Vice-président (Infrastructures départementales et bâtiments départementaux)	Hubert de JENLIS
7^{ème} Vice-présidente (Jeunesse, collèges et réussite éducative)	Virginie CARON-DECROIX
8^{ème} Vice-président (Enfance, famille et santé)	Olivier JARDÉ
9^{ème} Vice-présidente (Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées)	Françoise RAGUENEAU
10^{ème} Vice-président (Insertion, retour à l'emploi, logement et habitat)	Jean-Michel BOUCHY
11^{ème} Vice-présidente (Tourisme)	Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
12^{ème} Vice-président (Développement agricole et ruralité)	Emmanuel NOIRET
13^{ème} Vice-présidente (Culture et sport)	Margaux DELÉTRÉ



Les Commissions spécialisées

Dans la Somme, **6 commissions** préparent le travail de l'Assemblée. Elles étudient les dossiers de leur domaine de compétence et donnent un avis sur les rapports proposés par le Président du Conseil départemental.

1^{ère} : Finances et administration départementale

Présidente : Isabelle de WAZIERS

Laurent BEUVAIN
Frédéric DEMULE
Valérie DEVAUX
Frédéric FAUVET
Christelle HIVER
Laurent SOMON
Jean-Jacques STOTER

2^{ème} : Solidarités

Présidente : Sabine CARTON

Jean-Michel BOUCHY
Zohra DARRAS
Monique ÉVRARD
Olivier JARDÉ
Guillemette QUIQUEMPOIS
Françoise RAGUENEAU
Julie VAST

3^{ème} : Aménagement du territoire, projets structurants, environnement et transition écologique

Présidente : France FONGUEUSE

Franck BEAUVARLET
Catherine BENEDINI-POLLEUX
Pascal BOHIN
Brigitte LHOMME
Nathalie TEMMERMANN
Angelo TONOLLI

4^{ème} : Infrastructures et bâtiments départementaux

Président : Claude HERTAULT

Arnaud BIHET
Hubert de JENLIS
Wilfried LARCHER
Jean-Louis PIOT
Jean-Claude RENAUX
Guilaine SIRE

5^{ème} : Éducation, collèges, jeunesse, culture et sports

Président : Jannick LEFEUVRE

Virginie CARON-DECROIX
Margaux DELÉTRÉ
Esra ERCAN
Josiane HÉROUART
Valérie KUMM
Françoise MAILLE-BARBARE
Jocelyne MARTIN

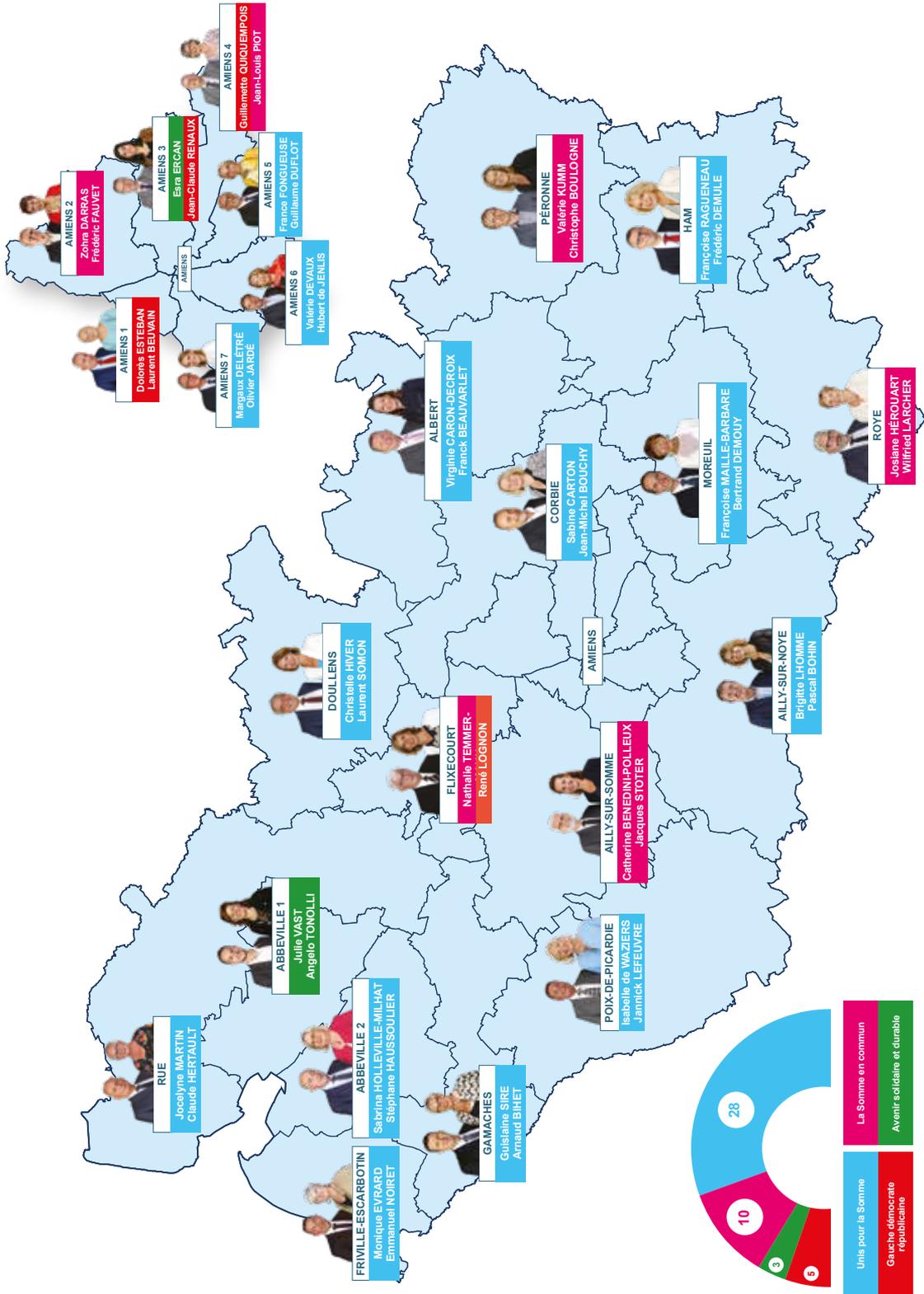
6^{ème} : Attractivité du territoire, tourisme, développement agricole et ruralité

Président : Guillaume DUFLOT

Christophe BOULOGNE
Bertrand DEMOUY
Dolorès ESTEBAN
Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
René LOGNON
Emmanuel NOIRET

Les Cantons et les élus

La Somme : **23** cantons et **46** élus



Les solidarités sociales

“

**356,7 millions d'euros
en 2020**

1 198 agents départementaux
(effectifs permanents)

”

L' ENFANCE ET LA FAMILLE

Le Département a été consacré par la Loi du 5 mars 2007 chef de file de la protection de l'enfance, confirmé par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

A ce titre, il a pour responsabilité d'accompagner les parents dans l'éducation et la santé de leurs enfants à travers notamment les missions de protection maternelle et infantile et de soutien à la parentalité.

Il a également pour responsabilité de prévenir l'apparition du risque et du danger concernant les enfants, en organisant le dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes.

Enfin le Département assure une mission de protection des enfants lorsque la santé, la sécurité et l'épanouissement ne sont pas garantis, à travers des mesures d'accompagnement à domicile ou en dehors du domicile parental.

Les effectifs :

- 203 agents
- 414 assistants familiaux salariés du Département au 31/12/20

Le budget total consacré à ces missions en 2020 s'est élevé à **75 597 596 €**.

- Prévention : **3 200 400 €**
- Protection : **72 382 370 €**



Prévention

► Dispositif Accueil Petite enfance

✓ les assistants maternels et familiaux

	2019	2020
Nombre de premiers agréments délivrés maternels et familiaux	233	175
Nombre agréments maternels en cours de validité au 31/12	3 957	3 686
Nombre agréments familiaux en cours de validité au 31/12	631	654
Capacité d'accueil (places théoriques) maternels et familiaux	Maternel : 13 849 Familial : 1 472	Maternel : 12 983 Familial : 1 592

Formation dans le cadre des 120 heures obligatoires :

- 80 assistants maternels formés lors des premières 80 heures suite à l'obtention de l'agrément dont 78 ayant validé leur évaluation de fin de formation
- 87 assistants maternels formés lors des deuxièmes 60 heures après la déclaration d'accueil du premier enfant
- 80 assistants maternels formés aux gestes de 1^{er} secours (PSC1)

Accueil collectif :

Au 31 décembre 2020 : 105 structures pour 2 449 places.

Sur l'année 2020 :

- création de 134 places
- création de 10 nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant
- 4 établissements existants ont étendu leur capacité d'accueil

► Actions prénatales et postnatales en faveur des (futures) mères au cours de l'année 2020

- 1 196 séances de consultations médicales ont été assurées par les médecins et les sages-femmes en CPEF.
- 3 619 femmes dont 828 mineures ont bénéficié d'un suivi médical et de conseils dans le cadre de la contraception ; pour 7 432 consultations réalisées.
- 2 317 entretiens ont été assurés par les conseillères conjugales et familiales.
- 236 animations collectives en éducation à la vie affective et sexuelle ont été menées par les CCF, les sages-femmes et les médecins.



La baisse globale des activités de planification est liée à la crise sanitaire. Néanmoins l'activité de planification a été maintenue, une permanence téléphonique a été assurée par les CCF (conseillères conjugales et familiales) pendant toute la période de confinement. Peu d'actions collectives ont été réalisées en raison des consignes sanitaires et n'ont pu reprendre qu'en septembre.

Les consultations prénatales se sont poursuivies sur 23 lieux du département ainsi que les suivis à domicile des femmes enceintes, les entretiens du 4^{ème} mois, des séances individuelles de préparation à la naissance pour les futures mamans dans le respect des recommandations sanitaires.

Dans certains cas, réalisés en visio pendant la période de confinement.

- 2 673 enfants de 3-4 ans ont bénéficié des bilans de santé en école maternelle effectués par les puéricultrices infirmières et les médecins, au cours de l'année scolaire 2019-2020.

► Les maisons des adolescents (MDA) de la Somme à Abbeville et à Amiens

Les MDA constituent un véritable dispositif départemental de prévention.

✓ MDA Amiens

File active entretiens et médiations à la MDA d'Amiens évolution depuis l'ouverture

	Accueil	Santé	Médiation	COP*/CCF**	Total	Progression annuelle
2019	1 540	306	133	22	2 001	7,75 %
2020	1 192	203	87	31	1 513	-23,38 %

COP* : Conseil d'orientation psychologue

CCF** : Conseil conjugal familial

File active des adolescents ou familles différentes reçus

	Adolescents	Parents
2019	639	66
2020	557	53

En 2020, 317 adolescents et parents ont été rencontrés dans le cadre des actions collectives.

L'année 2020 a été marquée par le confinement.

Durant cette période, les équipes de la MDA ont poursuivi le travail d'accompagnement auprès des jeunes et des familles.

- 786 appels ont été réalisés pendant cette période ; des entretiens téléphoniques ont permis de maintenir un lien auprès des adolescents et des familles les plus en difficulté ; les professionnels se sont retrouvés 2 fois par semaine afin de coordonner leurs actions.

Dès le 13 mai, la MDA a ré-ouvert ses portes au public dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Exemple de message diffusé auprès de nos partenaires et sur les sites du Département pour informer nos publics des rendez-vous téléphoniques et présentiels pendant la période du COVID.

LES MAISONS DES ADOLESCENTS DE LA SOMME RESTENT OUVERTES PENDANT LA NOUVELLE PÉRIODE DE CONFINEMENT SUR RENDEZ-VOUS ET DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

Afin de convenir d'une rencontre ou d'un entretien téléphonique vous pouvez joindre :

- » du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, la MDA Amiens
au 03 60 03 90 90 ou mda-amiens@somme.fr
- » du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, la MDA Abbeville
au 03 60 03 90 50 ou mda-abbeville@somme.fr

Site internet : <http://www.maisondesadolescents.somme.fr>

✓ MDA Picardie Maritime

Le nombre d'adolescents différents accueillis en 2020 est de 171 (en accompagnement individuel) ; 118 parents différents accueillis.

- 482 entretiens avec les adolescents ont été réalisés ainsi que 322 entretiens avec les parents en présence ou pas de l'adolescent.
- 541 jeunes ont été rencontrés dans le cadre des actions collectives (actions de prévention et ateliers de médiation).

Enfin, 36 professionnels ont pu rencontrer les professionnels de la MDA dans le cadre des réunions partenariales menées.

Le contexte de la crise sanitaire a impacté directement l'activité d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leurs parents, avec un net ralentissement des nouvelles demandes entre mars et mai 2020.

Entre mai et septembre, les jeunes n'étant pas de nouveau scolarisés ou sur des temps alternant présentiel et distanciel, l'activité n'a pas repris de manière habituelle. La moitié des orientations vers la MDA d'Abbeville provient des professionnels de l'Éducation nationale. Beaucoup de jeunes, qui n'habitent pas Abbeville, peuvent se rendre à la MDA sur le temps de la semaine, entre leurs heures de cours.

Par contre depuis septembre, et encore davantage depuis novembre 2020, le nombre de nouvelles demandes est en augmentation et supérieur aux années précédentes à la même période.

La crise sanitaire a également impacté l'activité de réseau mené par les rencontres avec les professionnels.



		2019	2020
Nombre d'adolescents différents accueillis	en entretien individuel	245	171
	en médiation	33	29
	en action de prévention	515	512
Nombre d'entretiens adolescents		857	482
Nombre de parents différents		148	118
Nombre d'entretien avec les parents (en présence ou pas de l'adolescent)		291	322
Nombre de professionnels rencontrés		110	36

► **Les techniciens d'intervention sociale et familiale :**

Le technicien d'intervention sociale et familiale est un travailleur social qui intervient auprès des familles et des personnes rencontrant des difficultés passagères. Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir en les aidant dans leur quotidien.

Ces mesures sont exercées sur l'ensemble du Département par deux associations : Association Mosellane d'Aide aux Personnes Âgées (AMAPA) et Association Générale d'Aide aux Familles (AGAF) pour un volume de 22 000 heures.

706 mineurs ont bénéficié dans l'année 2020 de l'intervention d'une TISF, soit 357 familles. En 2019, 634 mineurs avaient bénéficié de l'intervention d'une TISF, soit 318 familles.

► **Les actions de soutien à la parentalité :**

Ces dispositifs sont coordonnés dans un cadre partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Justice, la MSA, l'État et le secteur associatif. Ils recouvrent les actions du REAAP, le parrainage de proximité, les espaces de rencontre et la médiation familiale.

✓ Réseaux d'Écoute, Appui et Accompagnement des Parents (REAAP)

Les Réseaux d'Écoute, Appui et Accompagnement des Parents ont pour objectif de mettre à disposition des services et moyens, qui permettent aux parents de mineurs d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

Pour l'année 2020, le dispositif a soutenu 39 porteurs de projets pour 61 actions dont 15 nouvelles qui ont permis à 790 familles d'en bénéficier.

La crise sanitaire a fortement impacté les actions de soutien à la parentalité. En 2019, 2 900 familles avaient bénéficié de ces actions. Des porteurs de projets n'ont pas pu réaliser les actions et ceux qui ont pu fonctionner ont dû s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire. Pour mémoire la quasi totalité des actions REAAP se déroulent en collectif.

✓ Espaces Rencontre parents-enfants

Les espaces de rencontre de la Somme sont situés à Abbeville, Amiens et Péronne.

En 2020 trois opérateurs, l'Association Yves Le Febvre (AYLF), l'Association Enquête et Médiation (AEM) et l'association SOS papa ont un agrément d'espace de rencontre, et ont été financés dans ce cadre. Ainsi en 2020, 129 nouvelles mesures d'espace de rencontres ont ainsi pu être mises en place. Elles ont concerné 264 enfants. 952 visites ont été programmées et 489 ont été réalisées.

✓ Médiation familiale

Dans la Somme deux opérateurs, l'Association Yves Le Febvre (AYLF) et l'Association Enquête et Médiation (AEM) optimisent le maillage départemental de l'offre de médiation familiale et son développement par la réalisation d'entretiens de médiation familiale de proximité par un médiateur familial diplômé. Ainsi en 2020, 459 entretiens d'informations ont eu lieu et 72 processus de médiations familiales se sont engagés.

✓ Parrainage de proximité

En 2020, 35 enfants ont bénéficié d'un parrainage.

► **Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie**

5 Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sont employés par le Conseil départemental de la Somme. Ce dispositif est cofinancé par l'État sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Ces professionnelles interviennent sur l'ensemble du département au détour des situations rencontrées par les forces de l'ordre et concernent des publics confrontés à des situations de violences et/ou de conflits intrafamiliaux, des problématiques liées aux mineurs et des problématiques de vulnérabilité.

En 2020, les intervenants sociaux en police et en gendarmerie ont reçu 1 190 personnes en entretiens. Ces situations impactaient 3 127 proches. 2,5 % des personnes reçues sont des mineurs.

- 43 % des mineurs reçus sont des filles et 84 % des majeurs rencontrés sont des femmes.
- 41 % des situations rencontrées l'ont été en zone police.
- 67 % des situations rencontrées par les ISCG ne sont pas accompagnées par les travailleurs médico-sociaux des territoires.

► **Téléphone protection grave danger**

Le Conseil départemental participe à la généralisation de la télé protection grave danger, déployée sur le département, à hauteur de 5 000 €.

En 2020, le Parquet d'Amiens a disposé de 15 appareils « téléphone grave danger ». Ainsi en 2020 : 41 avis ont été donnés pour l'attribution ou le renouvellement d'un téléphone grave danger. 21 avis ont été donnés pour une première attribution. 11 pour le renouvellement à 6 mois, 7 pour le renouvellement à un an et 2 pour un renouvellement à 18 mois.

► **Mineurs en danger ou risquant de l'être**

Les informations préoccupantes en 2020 concernent 2 223 mineurs contre 2 351 en 2019 (soit une diminution de 5,7%).

Les travailleurs médico-sociaux du Conseil départemental ont réalisé les évaluations familiales globales faisant suite aux Informations Préoccupantes qui ont concerné 1 232 familles en 2020.



► **Les signalements 2020 traités par le service de l'Espace des Droits de l'Enfant**

Le nombre de mineurs concernés par une transmission aux Autorités judiciaires est de 605 (576 en 2019) dont 76 dans le cadre d'une procédure de saisine d'urgence (68 en 2019).

► Les aides financières

Il s'agit de secours exceptionnels versés aux familles qui ne bénéficient pas de ressources suffisantes et qui rencontrent des difficultés ponctuelles.

Aides financières	Nbre d'aides accordées	Nbre d'enfants concernés	Montant total versé
2019	1 058	1 779	179 024 €
2020	879	1496	160 527 €
Bons alimentaires	Nbre d'aides accordées	Nbre d'enfants concernés	Montant total versé
2019	3 490	5 411	379 792 €
2020	3 398	5 471	340 946 €

► L'aide éducative à domicile

L'aide éducative à domicile (AED) est une prestation mise en œuvre avec l'accord des parents ou à leur demande. Elle propose aide et conseils aux parents pour les accompagner dans leurs fonctions éducatives (santé, scolarité, éducation, loisirs,...).

L'aide éducative à domicile est exercée par les professionnels du Conseil départemental. Au 31 décembre 2020, 645 mineurs étaient accompagnés.

Protection

► Le milieu ouvert judiciaire

L'AEMO judiciaire (assistance éducative en milieu ouvert) est une mesure d'assistance prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant.

L'AEMO Judiciaire (action éducative en milieu ouvert) est exercée par l'association Yves Lefebvre (AYLF) et par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Mesures	Premières admissions dans l'année	Bénéficiaires au 31 décembre 2020
AEMO Judiciaire (AYLF, UDAF)	256	1 468

- 57 mineurs ont bénéficié dans l'année d'une AEMO renforcée.

► L'accueil des mineurs et majeurs

Au 31 décembre 2020, 1 763 mineurs étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et 319 majeurs étaient accompagnés.

► Les mineurs non accompagnés

Ce terme désigne les jeunes étrangers de moins de 18 ans présents sur le sol français et non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Leur accueil est régi par un dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation qui incombe aux Départements dans le cadre de leur compétence d'aide sociale à l'enfance.

✓ Primo-évaluations

- 17 MNA ont fait l'objet d'un classement du Procureur (évalué majeur) au 31/12/20 (3 en 2019).
- 182 ont fait l'objet d'un refus administratif.

✓ MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

- 89 mineurs non accompagnés ont été mis à l'ASE en 2020 (309 en 2019, 129 en 2018, 130 en 2017, 70 en 2016). Cette forte baisse s'explique par le contexte de la crise sanitaire.

Leur moyenne d'âge était de 15,5 ans (16 ans en 2019) et les principaux pays d'origine étaient la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Pakistan, l'Afghanistan et le Bangladesh.

Il est observé une augmentation des jeunes mineurs non accompagnés suivis dans le cadre de Protection Judiciaire de la Jeunesse pour des faits du cadre pénal plus ou moins graves.

Au total, 273 MNA étaient suivis par le Département au 31/12/2020 (311 fin 2019, 266 fin 2018, 227 fin 2017 et 110 fin 2016).

► Les majeurs

Les Départements peuvent également apporter un soutien aux jeunes majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales. Ces aides prennent la forme d'aides financières et de prise en charge d'hébergement.

- 178 jeunes sont en accueil provisoire jeune majeur au 31/12/2020.

Par ailleurs, 144 jeunes majeurs ont bénéficié d'une aide financière en 2020.

► Le dispositif d'hébergement

Afin de prendre en charge les mineurs qui lui sont confiés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, le Département a recours à deux dispositifs :

- l'accueil familial exercé par des assistants familiaux salariés du Département
- et le placement en structures d'hébergement (les maisons d'enfants à caractère social)

✓ L'accueil familial au 31/12/2020

- 414 assistants familiaux sont employés par le Département (390 femmes et 24 hommes).
- 387 sont domiciliés dans le département et 27 hors département.

Soit un total de 414 assistants familiaux (391 en 2019) pour 1 039 enfants accueillis (965 en 2019).

En 2020 :

- 57 assistants familiaux ont été recrutés (60 en 2019)
- 35 assistants familiaux ont cessé leur activité (28 en 2019)

► La formation obligatoire

Il s'agit de la formation initiale et obligatoire. 300 heures sont dispensées dont 60 heures dans le cadre d'un stage préparatoire à l'accueil premier enfant.

- 57 assistants familiaux ont suivi le stage préparatoire à l'accueil d'enfants (51 en 2019).
- 65 assistants familiaux ont suivi les 240 heures de formation dispensées par l'IFAR.

Cette année les examens n'ont pas été programmés en raison du déroulé en cours de la formation des deux groupes constitués. De ce fait, aucun assistant familial a obtenu le diplôme d'état (31 en 2019, 0 en 2018, 3 en 2017).

► La formation continue

L'objectif est d'accompagner le processus de professionnalisation du métier et de favoriser le développement des compétences.

- 12 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation continue portant sur 2 thématiques (67 en 2019 sur 6 thématiques, 51 en 2018 sur 4 thématiques, 42 en 2017 sur 8 thématiques).

A noter que deux sessions de formation ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire.

Pas de programmation cette année de sessions de sensibilisation relative à la prévention de l'alcoolisme au travail (8 assistants familiaux en ont bénéficié en 2019).

✓ Les structures d'hébergement

Le Département dispose au 31/12/2020 de 686 places pour l'accueil des mineurs et majeurs.

L'année 2020 aura été marquée par la gestion de la crise sanitaire à laquelle les structures d'hébergement ont dû s'adapter et faire face. Une augmentation importante du nombre de placements a été constatée, ce qui a amené nos établissements à une grande réactivité et à procéder à plusieurs accueils en urgence. Cette augmentation significative a parfois généré de la suractivité chez certains opérateurs.

Adoption et liens de filiation

► Agrément et adoption

Nombre d'agrément en cours de validité au 31 décembre 2020 : 70 (75 au 31/12/2019)

Année	Nbre d'agrément délivrés	Nbre de refus	Modifications de la notice de renseignements	Abrogation d'agrément	Contre-expertise
2019	28	1	6	5	5
2020	21	2	5	5	0

Enfants pupilles de l'État nés sous le secret

Adoption nationale	2020
Naissance sous secret	6
Rétractation	1
Adoption	6
Suivi adoption obligatoire	12
Accompagnement des pupilles	15
Adoption internationale	2020
Enfants arrivés en France	5
Suivis obligatoire	0
Suivis non obligatoire	5

Pupille de l'État suite à 1 DJDP	2020
Dépôt de requête en DJDP	4
Enfants déclarés pupilles	7
Enfants en attente de jugement DJDP	8
Enfants confiés en vue d'adoption	3
Pupilles non adoptés	15

À noter que la tendance générale en France est à la baisse depuis plusieurs années concernant l'adoption internationale en raison de l'adhésion d'un nombre croissant d'États à la convention de la « Haye de 1993 ».

De 3 847 en 2005, le nombre d'adoptions internationales en France est passé à 1 569 en 2013 et à 421 en 2019.

En 2020, la crise sanitaire a aggravé la situation (244 adoptions internationales).

► Liens de filiation :

Situations d'enfants vulnérables dans leurs liens de filiation et confiés à l'ASE et pris en charge par l'unité liens de filiation :

Année	Nbre d'enfants au 1^{er} janvier	Nouvelles prises en charge (par enfant)	Nbre de situations clôturées (par enfant)	Nbre d'enfants au 31 décembre	Nbre d'enfants suivis dans l'année
2018	46	21	17	38	48
2019	38	14	3	40	43
2020	40	12	23	35	58

► Cellules de veille départementale 2020

25 dossiers ont été étudiés en cellule de veille sur 6 mois au regard de la crise sanitaire

- dont 14 enfants étaient âgés de moins de 2 ans
- dont 11 enfants étaient âgés de plus de 2 ans

► Activité concernant les requêtes en Déclaration Judiciaire de Délaissement Parental

- dossiers dont la requête a été déposée en 2017
- 11 dossiers dont la requête a été déposée en 2018

- 4 dossiers dont la requête a été déposée en 2019
- 4 dossiers dont la requête a été déposée en 2020

► Demandes d'accès aux dossiers des usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance

- 160 demandes d'accès aux dossiers

Dont :

- 29 consultations de dossiers
- 55 attestations de placement
- 9 transferts vers d'autres départements
- 9 dossiers CNAOP (réponses et consultations)
- 29 dossiers n'ont pas pu être traités (24 pas de dossiers, manque pièce d'identité, ne concerne pas le service et 5 personnes pas venues aux rendez-vous.)
- 29 demandes restent à traiter (21 consultations, 1 attestation et 7 transferts)

► CNAOP

Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) a établi un réseau avec les conseils départementaux afin de permettre aux personnes pupilles de l'Etat ou adoptées, d'avoir accès à leurs origines sous certaines conditions.

Nombre de mises en contact entre le demandeur et ses parents de naissance au titre de l'article R147-24 du CASF : 4

Les faits marquants

- Malgré les conditions sanitaires depuis mars 2020, l'ensemble des missions obligatoires liées à l'adoption ont été maintenues avec les ressources personnelles et individuelles de chacun des membres de l'équipe. Tous les délais réglementaires ont été respectés.
- Malgré les conditions sanitaires depuis mars 2020, l'ensemble des missions obligatoires liées à l'adoption ont été maintenues avec les ressources personnelles et individuelles de chacun des membres de l'équipe. Tous les délais réglementaires ont été respectés.
- Animation d'un groupe de parole par la psychologue et les référentes adoption à destination des candidats agréés pour l'adoption d'enfants grands.
- Poursuite des interventions du service à chaque session de formation des assistantes familiales (SPAÉ) en visioconférence ou en présentiel.
- Poursuite du Travail sur l'album de vie de l'enfant confié, dans le cadre du projet « Forum Innov ».
- Rédaction du règlement intérieur de la CESSEC, invitation des membres conformément au cadre de la loi de mars 2016.
- Intervention par une référente sociale à l'école de puériculture.

- Augmentation du nombre de demandes d'attestation par le service ADAPH (39 en 2020 contre 12 en 2019).
- Groupes de paroles de parents adoptants ; 3 sessions sur Amiens, 3 sessions sur Abbeville et 1 session sur Chaulnes. Le nombre de séances a été limité du fait de la crise sanitaire.

FOCUS

Le Département de la Somme s'est engagé dans la démarche de contractualisation de la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance 2020-2022 présentée par Adrien TAQUET, secrétaire d'État, en octobre 2019.

Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance a été signé en octobre 2020 entre la Préfecture de la Somme, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Département. Cette contractualisation souligne l'implication du Département, des professionnels et des partenaires dans la prévention et la protection de l'enfance.

Ainsi, plusieurs actions ont vu le jour et/ou sont en préparation tant dans les domaines de la PMI, de la prévention ou de la protection des mineurs confiés que du champ du handicap.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance insiste sur la nécessité de développer la participation des jeunes et de leur famille notamment au sein des observatoires départementaux de la protection de l'enfance d'une part, pour renforcer l'accès des personnes concernées à leurs droits, et plus largement, en termes de transparence et de qualité de la mise en œuvre de cette politique publique.

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance de la Somme a répondu à cet enjeu en proposant à 15 jeunes du département de témoigner sur leur vision de leur accompagnement éducatif.

Un recueil de paroles des enfants et des jeunes accompagnés en protection de l'enfance dans le département de la Somme a ainsi été élaboré.



LA COHÉSION SOCIALE ET LE LOGEMENT

Dans sa mission de lutte contre toutes les formes d'exclusion des ménages pour favoriser leur insertion, le Département pilote le Revenu de Solidarité Active (RSA), allocation individuelle relevant de la solidarité nationale, transférée par l'État, mais aussi l'ensemble des aides complémentaires à la réalisation des parcours d'insertion ainsi que des actions collectives visant le retour à l'autonomie des publics. Elle pilote également les aides individuelles et actions permettant l'accès et le maintien dans le logement.

Les effectifs :

46 agents

Budget 2020 :

- 135,2 M€ pour le budget principal de fonctionnement, 900 K€ pour l'investissement,
- 2,6 M€ pour le budget annexe du FSL, 80 K€ d'investissement

Gestion des allocations et des aides

► Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Au 31/12/2020, le nombre de bénéficiaires RSA, dont l'allocation est financée par le Conseil départemental s'élève à 19 028 foyers.

	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020
Nombre total de foyers bénéficiaires du RSA (financé par le Département)	18 049	18 016	18 130	19 028

En cas de non respect de leurs obligations, les bénéficiaires du RSA ont à motiver auprès de l'Équipe Pluridisciplinaire dédiée au RSA, les raisons de ces manquements, qui peuvent se traduire par des réductions de l'allocation. Ces réductions peuvent être levées si les bénéficiaires remplissent de nouveau leurs obligations. Cette gestion est assurée par la direction, en lien avec la CAF et la MSA qui procèdent au versement du RSA.

► Les Aides financières relatives à l'insertion

Dispositif	Nombre d'aides accordées sur l'année 2018	Nombre d'aides accordées sur l'année 2019	Nombre d'aides accordées sur l'année 2020
Aides financières individuelles déconcentrées pour les bénéficiaires du RSA	299	409	495
Aide exceptionnelle pour les non bénéficiaires du RSA	937	951	863
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	404	452	516

► Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Le Département a externalisé la mise en œuvre des MASP avec gestion, mesures de protection administrative, dans le cadre d'un marché (UDAF/ATS) : 150 mesures étaient mises en œuvre au 31 décembre 2020, dont 43 nouvelles mesures sur l'année.

► Le surendettement

Lors du dernier marché passé en juin 2018, de nouvelles modalités d'orientations des situations vers le prestataire ont été définies : de ce fait, le nombre d'accompagnement est en net recul : 18 mesures sur l'année 2020, la plupart des situations étant accompagnées par les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) du Département.

Par ailleurs, le Département a continué à instruire des demandes de micro crédit social, transmises ensuite à 3 opérateurs bancaires conventionnés qui ont étudié 140 dossiers sur l'année 2020.

Insertion

La politique d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA est formalisée dans le programme départemental d'insertion (PDI) 2017-2021, mis en œuvre par les Territoires d'action sociale, en lien avec l'ensemble des partenaires conventionnés par le Département et les organismes institutionnels concernés (État, Service public de l'emploi, Région Hauts-de-France ...).

Insertion sociale

Le Département assure une mission d'insertion sociale des populations fragiles visant à maintenir ou restaurer leur autonomie. En ce qui concerne plus particulièrement les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, le Département garantit l'accès aux droits au RSA, coordonne et soutient différentes actions d'accompagnement mises en place sur les Territoires d'action sociale, dans l'objectif de dynamiser les parcours.



► La demande de RSA : accueil, instruction et orientation des bénéficiaires

En 2020, 4 148 demandes de RSA ont été réalisées via la téléprocédure RSA, soit 67 %, un taux sensiblement équivalent à la moyenne nationale de 66,8 %.

Au 31 décembre 2020, ce sont 2 501 nouveaux entrants dans le dispositif qui sont enregistrés.

Sur 19 932 personnes soumises aux droits et devoirs, 17 236 avaient été orientées vers un référent de parcours, dont 55,1 % vers Pôle Emploi et 44,9 % vers un référent social (4 502 bénéficiaires ont été orientés vers le service social départemental, et 3 245 vers un opérateur externe).

► La mission d'accompagnement social individuel des bénéficiaires du RSA

La mission accompagnement social est réalisée soit par les équipes sociales du Département, soit par des opérateurs externes.

Depuis février 2020, le Département dispose d'un marché public : fin 2020, 4 936 personnes ont d'ores et déjà été accompagnées dont 4 688 sur l'axe social et professionnel et 248 sur l'axe santé. Ce sont au total 5 370 allocataires qui sont bénéficiaires de ces prestations.

Au 31 décembre 2020, le taux de contractualisation des 8 600 bénéficiaires du RSA orientés social et conjoints soumis aux droits et devoirs est égal à 54,3 % pour l'ensemble du département de la Somme.

► Les actions collectives d'insertion sociale

En 2020, les actions d'insertion sociale financées dans le cadre de l'appel à projets Insertion 2020-2021, ont permis d'accompagner 542 personnes, réparties sur différentes thématiques :

Savoir être et savoir faire	167 personnes
Mobilité	291 personnes
Illectronisme	84 personnes

Auxquels il convient d'ajouter le dispositif « épiceries sociales » pour 347 personnes
Soit un total général de 889 personnes accompagnées.

Le nombre de bénéficiaires du RSA participant à une action relevant de l'insertion sociale a baissé d'une part, par la diminution du nombre de places conventionnées (- 40%) et d'autre part, par une diminution du nombre de thématiques concernées (3 au lieu de 6). En revisitant son offre d'insertion, et afin d'ancrer la politique d'insertion du Département vers un retour à l'activité et à l'emploi dynamisé, l'accent a été mis sur le développement d'actions socioprofessionnelles, visant un retour à l'emploi rapide et un accompagnement marqué dans les démarches de formation, de qualification et de retour à l'emploi. De ce fait, le nombre d'actions à caractère social a diminué. Elles se sont recentrées sur les objectifs de maîtrise des fondamentaux (savoirs de base, savoir faire, savoir être, pré requis avant la formation et le retour à l'emploi).

Par ailleurs, l'impact du Covid n'a facilité ni les prescriptions, ni les mises en œuvre des actions. Moins nombreuses que les années précédentes, les actions d'insertion sociale ont revu à la baisse leurs capacités d'accueil du fait de la crise sanitaire.

À noter également que des actions de l'AAP 2017-2019 ont été intégrées dans le marché «réalisation de prestations de référent de parcours RSA visant l'accompagnement social, professionnel et santé d'allocataires du RSA » initié en 2020 et sont donc sorties de l'AAP. Une partie de ses actions incluait, en effet, des suivis contractualisés par un CER.

Insertion socioprofessionnelle

Au titre de **l'insertion socioprofessionnelle**, le Département intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi.

► L'accompagnement global des demandeurs d'emploi

Le Département et Pôle Emploi réalisent depuis 2015 l'accompagnement global des demandeurs d'emploi : un conseiller de Pôle Emploi et un référent insertion du Département mettent en commun leurs compétences pour résoudre ensemble les difficultés d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.



En 2020, dans le département, 1 198 personnes ont bénéficié de l'accompagnement global, avec une moyenne de 62 personnes par portefeuille. Au 31 décembre 2020, 930 personnes étaient suivies, dont 657 bénéficiaires du RSA, soit 70,6 %. Le délai moyen de démarrage de l'accompagnement est de 14,3 jours et la durée moyenne de l'accompagnement est de 195 jours. Le taux d'accès à l'emploi est de 33%, dont 16% en CDD du plus de 6 mois, 13% en CDD de moins de 6 mois et 4% en CDI.

► L'accompagnement socioprofessionnel dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

En 2020, 44 ateliers et chantiers d'insertion, 1 association intermédiaire et 6 entreprises d'insertion ont reçu un agrément de l'État et ont été financés par convention avec le Département.

Ainsi, 1 726 personnes ont accédé à un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), dont 995 étaient initialement allocataires du RSA (1128 en 2019), ce qui représente 57,64 % (59,73% en 2019) de l'ensemble des salariés (dont 713 bénéficiaires du RSA hommes et principalement des personnes de 25 à 40 ans). La moitié d'entre eux a pu bénéficier d'une formation durant leur parcours d'insertion. La durée moyenne des parcours s'étend à 12 mois et le taux de sortie positive est de 33%.

► La prescription des contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion- CUI)

✓ Dans le secteur non marchand, les CUI-PEC (Parcours Emploi Compétences)

En 2020, le Département a contribué au financement de 100 contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-PEC), pour des bénéficiaires du RSA dont 54 contrats primo (71 en 2019) contre 46 renouvellements (29 en 2019). Le public de ce dispositif est très féminin : 64 % sont des femmes.

40 contrats ont été prescrits dans une association, 30 contrats au sein des services du Département et 19 contrats dans des établissements de santé. Les principales activités sont l'entretien des locaux (37%), les services à la personne (20%) et les espaces verts (17%)

A l'issue de ce contrat, 68 personnes ont accédé à un CDD de moins de 6 mois et 5 personnes à un CDI.

✓ Dans le secteur marchand, les CUI-CIE (Contrats Initiatives Emploi)

En 2020, dans le cadre du Plan de relance post-Covid, le Département a proposé de doubler les CIE et de financer 120 contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur

marchand (2019 : 60 CIE). En raison des mesures sanitaires, les objectifs n'ont pas pu être atteints dans leur globalité, 60 CIE ont été prescrits au 31 décembre 2020, dont 60% d'entre eux en CDI et 40% en CDD.

Comme pour les CUI PEC, les femmes sont majoritaires et représentent 57% (55% en 2019) des bénéficiaires de ces contrats. 66 % des personnes en CUI-CIE sont âgées de 26 à 45 ans, 24% de 46 à 59 ans et 10% de 18 à 25 ans.

Les trois principaux secteurs d'activités recruteurs des CIE sont :

- Hôtellerie/Restauration (28%)
- Commerce (19%)
- Environnement agriculture (12%)

► **L'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA vers l'emploi (hors IAE)**

En 2019, l'appel Insertion à projet a été conçu autour de 3 thématiques dont deux concernent l'insertion socioprofessionnelle :

« Dynamique professionnelle »

- Mieux connaître les métiers et l'entreprise et se préparer pour l'emploi,
- Renforcer les compétences professionnelles des salariés en contrat aidé (CDDI et PEC)

« Parcours emploi »

- Parcours emploi: Intérim/Alternance,
- Accompagner les salariés PEC et les bénéficiaires du RSA sortant de formation qualifiante,
- Accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.

Ces deux thématiques regroupent 17 actions dans lesquelles, 870 bénéficiaires du RSA ont participé à une remobilisation vers l'emploi. Durant le confinement, la plupart des opérateurs ont poursuivi leurs accompagnements soit en visioconférence soit par téléphone.

► **Les clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivité**

En 2020, 35 marchés du Département (56 en 2019), parmi les 77 étudiés (87 en 2019), ont comporté une clause d'insertion par l'activité économique, répartis comme suit : 27 marchés de travaux (46 en 2019) et 8 marchés de fournitures (3 en 2019).

Par ailleurs, 90 personnes ont accédé à un emploi par le biais de la clause dont 57 bénéficiaires du RSA (63 % du public concerné), 161 contrats de travail ont été signés et la durée moyenne des contrats est de 400 heures (au total, 35 795 heures de travail ont été effectuées).

En raison du contexte sanitaire de nombreux marchés du Département ont été déprogrammés et planifiés en fin d'année 2020 voire début d'année 2021.

► Les entrées en formation du public RSA

1704 bénéficiaires du RSA (1 889 en 2019, 1 030 en 2018) sur un total de 5 896 stagiaires soit 28,90% sont entrés en formation. Les allocataires âgés de 26 à 55 ans représentent 83,90% des entrées contre 3,2 % des plus de 56 ans et 13% pour les moins de 26 ans. Parmi les stagiaires, les femmes représentent 53% du public et 46% des stagiaires sont demandeurs d'emploi de plus 12 mois.

► Les actions collectives financées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJD)

Ces actions collectives ont pour objectif de permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs capacités, de se socialiser, et d'acquérir des savoir-faire. Elles ont bénéficié à plus de 300 jeunes de 16 à 25 ans avec pour objet la mobilisation sur un projet professionnel, l'accompagnement au projet et la mobilité visant l'insertion emploi/formation.

Logement / Habitat

La politique du Département est formalisée à travers deux documents : le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) adopté le 30 novembre 2015 et le Plan Habitat du Département (PHD) adopté le 6 février 2017.

► Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Le Département assure une mission de soutien à la personne pour proposer, conjointement avec l'État dans le cadre du PDALHPD, des actions adaptées aux difficultés des personnes pour accéder et/ou se maintenir dans un logement. Ces actions sont financées dans le cadre du FSL au travers d'aides financières individuelles et/ou d'actions d'accompagnement social des ménages lié au logement.

► Fonds Solidarité Logement (FSL)

En 2020, le budget du FSL pour les aides financières individuelles était de 1,26 M€.

Aides financières individuelles	2019	2020
Nombre de demandes	2 514	2 250
Nombre d'accords	2 450	2 058

► Les actions d'accompagnement en matière de logement

Le FSL finance également des actions d'accompagnement social lié au logement (ASLL), compétence obligatoire du Département, en complémentarité de l'action des territoires d'action sociale.

Ayant pour objectif de favoriser l'accès au logement ou le maintien dans le logement, les actions externalisées ont été renouvelées en 2020 dans le cadre d'un Appel à projets, autour de 7 thématiques d'intervention afin de mieux identifier les problématiques et les publics cibles.

Ces nouveaux accompagnements spécifiques mobilisés en 2020 se sont déclinés de la manière suivante :

- 73 mesures ont été mises en place au titre de l'ASLL (accompagnement social lié au logement) sur la problématique de l'accès au logement
- 92 mesures AGIL (Accompagnement global à l'insertion par le logement) ont été mises en place sur la problématique du maintien dans le logement liée à une difficulté budgétaire
- 79 mesures ASTHA (Accompagnement social et technique pour un habitat adaptés) ont été mises en place sur la problématique du maintien et de l'amélioration du logement
- 7 mesures « Appropriation du logement » ont été mises en place afin d'identifier l'accompagnement adapté à la situation de ménages non connus du service social départemental et orientés par les Commissions partenariales (DALO, Logement d'Abord sur Amiens)
- 33 mesures d'Accompagnement logement/santé ont été mises en place afin d'accompagner les ménages présentant un trouble psychique ayant des répercussions sur leur parcours logement
- 103 ménages ont bénéficié de l'intervention d'un médiateur énergie dans le cadre de l'Action de Lutte contre la Précarité énergétique afin de favoriser le maintien de la fourniture d'énergie et la recherche de solutions en cas d'impayés d'énergie
- 12 mesures de prévention sur la réduction de la consommation d'énergie ont été mises en place afin de faire acquérir aux ménages en situation de précarité énergétique une connaissance et des savoirs pour pérenniser les économies d'énergie et éviter un recours récurrent aux aides du FSL
- 339 diagnostics sociaux et financiers ont été réalisés dans le cadre de la prévention des expulsions locatives dont 16 avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé ponctuel à l'issue de la réalisation du DSF



La crise sanitaire, sociale et économique a eu un impact important sur deux problématiques en particulier dont le nombre de mesures conventionnées s'est révélé insuffisant au regard des besoins identifiés par les Territoires d'Action Sociale.

Il s'agit des problématiques :

- de maintien dans le logement liées à des difficultés budgétaires
- d'accès ou de maintien dans le logement des ménages souffrant de troubles psychiques

► Les actions et les aides en matière d'habitat

La collectivité intervient depuis 2017 auprès des bailleurs sociaux dans le cadre d'un appel à projets annuel pour appuyer le financement de la production de logements dans des opérations ciblées et qui répondent aux besoins des populations âgées, handicapées ou défavorisées.

Financement des opérations de logement social	2019	2020
Nombre d'opérations financées	2	2
Nombre de logement sociaux	20	20
Montant alloué	100 000 €	200 000 €

Par ailleurs, le Département accorde des aides individuelles aux ménages propriétaires occupants, en complément d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat afin :

- d'adapter leur logement au vieillissement
- de réhabiliter des logements dégradés
- d'améliorer la performance énergétique des logements

Aides financières individuelles	2019	2020
Nombre d'aides à l'adaptation des logements aux vieillissement	47	37
Montant alloué	51 393 €	40 941 €
Nombre d'aides à la réhabilitation de l'habitat privé dégradé	5	2
Montant alloué	42 206 €	19 521 €
Nombre d'aides complémentaires du Département au programme national «Habiter Mieux»	421	544
Montant alloué	281 250 €	358 750 €

Les faits marquants

• La Semaine Réussir Sans Attendre

Le Département et Pôle emploi ont organisé, une manifestation du 12 au 16 octobre 2020 dans les MDSI et les agences de Pôle emploi du territoire, afin de mobiliser et préparer de manière intensive 1 000 bénéficiaires du RSA pour accéder à un emploi, une formation ou un contrat aidé. 921 personnes ont participé à cette manifestation. 47,8 % des orientations proposées ont été des orientations « emploi », dont 67,7% de ces orientations ont abouti à des CDDI.

• L'engagement du Département dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présen-

tée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Lors de la réunion de l'Assemblée de juin 2019, le Département a décidé de s'engager dans la contractualisation avec l'État dans le cadre de cette stratégie et de bénéficier de crédits permettant de renforcer ou de développer des actions en faveur de l'enfance et de l'insertion. En 2020, le Département a poursuivi son engagement dans cette stratégie nationale en proposant 20 actions, mises en œuvre jusqu'au 30 juin 2021.

• **L'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)**

L'État et le Département ont souhaité engager une démarche conjointe, en définissant un cadre de collaboration proposé à l'ensemble des partenaires de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi. Une réponse conjointe à l'appel à projets du SPI a été retenue par le Ministère du Travail, fin février 2020, parmi quatorze lauréats (Départements et agglomérations) pour une expérimentation prévue initialement sur une année.

Les bénéfices attendus du SPIE pour l'usager éloigné de l'emploi peuvent ainsi être résumés :

- une visibilité des points d'accueil et d'orientation des personnes en recherche d'emploi, mutualisés en territoire
- une offre de services intégrés
- un parcours simplifié, avec une ou plusieurs plateformes d'accompagnement mutualisées, permettant l'orientation des personnes vers l'offre d'accompagnement des partenaires du SPIE en matière d'emploi mais aussi de logement, de santé
- un projet de label SPIE, gage de qualité
- le développement d'une offre d'accompagnement supplémentaire dans l'emploi, comme le tutorat en entreprise.

Pour les professionnels, plusieurs bénéfices sont également attendus :

- une meilleure coordination entre les différents acteurs
- un partage de l'information
- une gouvernance partagée et stabilisée : le GIP

Au plan opérationnel, la mise en œuvre du SPIE se décline en 2 phases :

- un phase de préfiguration, d'octobre 2020 à juin 2021
- une expérimentation sur une partie du département, à compter de juillet 2021 avec l'ensemble des acteurs concernés

• **Le portail RSA**

Le 1^{er} octobre 2020 a été mis en ligne un portail à destination de l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, en complément du portail APA déjà existant.

Des courriers ont été envoyés aux 24 000 allocataires et à leurs conjoints pour les informer de l'ouverture de ce portail, de son contenu, et leur donner les codes et modalités d'accès.

Des lignes téléphoniques et une organisation spécifique ont été mises en place pour prendre les appels des usagers et leur apporter une aide à la création et la consultation de leurs dossiers. Environ 350 appels ont été reçus et traités par les équipes en territoire.

Le portail RSA permet aux bénéficiaires de :

- trouver les coordonnées de leur interlocuteur en territoire
- visualiser l'état de leur parcours d'insertion : leur orientation, leur référent, leur contrat d'engagement réciproque ou leur inscription à Pôle Emploi, les actions d'insertion
- obtenir des informations sur les démarches à effectuer selon cette situation
- obtenir des informations sur les éventuelles procédures de réduction de RSA et de demande de remise d'indus s'il y en a

Au 11 décembre 2020, ce sont ainsi près de 1 000 bénéficiaires qui avaient créé leurs comptes d'accès au portail.

LE PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL POST COVID

• Mise en place de 2 Fonds d'urgence COVID :

Ces fonds sont destinés à toute personne dont la situation financière s'est dégradée avec la crise, en raison d'une baisse ou d'une perte de revenus ou d'une hausse de ses charges. Ils ont été mis en œuvre au 1^{er} juillet 2020 :

- le fonds pour les aides exceptionnelles permet d'apporter un soutien alimentaire ou le règlement d'une charge hors dette ou charge professionnelle, ou encore de répondre à un besoin en l'attente d'ouverture de droit. En 2020, 204 aides ont été allouées au titre de ce fonds
- le fonds logement permet d'aider les personnes en difficulté temporaire liée au logement (loyer, annuité d'emprunt, énergie), et qui ne relèvent de la prise en charge dans le cadre du fonds solidarité logement (Public PDALHPD), notamment du fait d'un quotient social trop élevé. En 2020, 116 ménages ont ainsi bénéficié de ce fonds

• Aide départementale exceptionnelle aux associations caritatives et épiceries sociales pour l'urgence alimentaire

Le Département participe au fonctionnement des associations caritatives et des épiceries sociales afin de répondre aux besoins des publics vulnérables qu'il accompagne au quotidien.

Afin de soutenir plus encore les samariens en situation de précarité, le Département a décidé d'accroître son soutien financier à ces associations fortement sollicitées depuis le début de la crise sanitaire, permettant ainsi de renforcer l'aide de première nécessité aux personnes les plus durement touchées par les effets économiques de la crise.

155 000 euros ont ainsi été mobilisés dont 75 000 euros en faveur de 5 associations caritatives et 80 000 euros en faveur de 8 épiceries sociales.

Ces actions ont bénéficié à plus de 6 000 personnes en 2020.

- **Permettre le cumul entre la perception du RSA et une activité saisonnière**

Non prise en compte des dernières ressources (neutralisation) pour les travailleurs saisonniers :

Il s'agit d'un nouveau dispositif mis en place par le Département en juin 2020 afin de soutenir les secteurs d'activités dits « saisonniers » tout en permettant de ne pas prendre en compte les revenus perçus par les allocataires et générés par ce type d'activité, dans le calcul de leurs droits au RSA. Cette neutralisation est possible dans la limite des 300 premières heures travaillées au cours de l'année. Au-delà de ce nombre d'heures, les ressources sont prises en compte dans le calcul du droit au RSA. Cette possibilité nouvelle et encore peu connue, a concerné 16 situations en 2020.

Ce dispositif a fait l'objet de 16 demandes dont 15 accordées pour un total de 1 355 heures neutralisées.

- **Aider 300 bénéficiaires supplémentaires du RSA par an à trouver un emploi grâce à un accompagnement renforcé Département-Pôle Emploi**

Dans la Somme, Pôle emploi mobilise 15 conseillers équivalent temps plein (ETP) exclusivement chargés de l'accompagnement global. Chaque conseiller assure l'accompagnement simultané de 70 demandeurs d'emploi. Jusqu'en 2020, le Département dédiait à l'accompagnement global 25 référents insertion, soit 11,4 équivalents temps plein) pour constituer les binômes. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Département a proposé de financer des accompagnements supplémentaires confiés à trois structures conventionnées avec le Département.

Pour aller plus loin, le Département saisit l'opportunité de la stratégie pauvreté et du plan de relance pour renforcer ce dispositif de 4 ETP supplémentaires et permettre aux référents internes de se concentrer uniquement sur ce dispositif, afin d'intégrer plus rapidement de nouveaux bénéficiaires. L'Assemblée départementale a approuvé la création de 4 postes supplémentaires au sein de ses équipes, portant ainsi, à fin 2020, ces référents à 15,4 ETP.

- **Créer un « bus » pour l'emploi afin de proposer aux bénéficiaires du RSA des emplois disponibles immédiatement près de chez eux**

En lien avec un groupe de bénéficiaires du RSA, l'offre de service proposée par ce bus repose essentiellement sur une logique d'accélérateur de parcours professionnel et de réponse de premier niveau aux sollicitations diverses que pourront formuler les usagers du bus pour l'emploi. Celui-ci pourra donc proposer au niveau de l'accueil un appui à la connaissance des droits sociaux, à la réalisation de démarches administratives dématérialisées. Il permettra aussi une diffusion de l'information sur les services départementaux et locaux.

En terme de conseil professionnel, le bus pour l'emploi apportera un appui concret :

- étude de la situation : une première ébauche ou une actualisation du projet professionnel
- orientation vers des offres d'emploi ou de formation
- préparation aux démarches à effectuer

- mobilisation éventuelle des dispositifs départementaux d'aides financières individuelles et orientation vers les MDSI ou les partenaires locaux.

Pour assurer ses missions, le bus sera constitué d'un binôme composé d'un animateur-conducteur et d'un référent insertion.

La mise en service est prévue au printemps 2021.

- **Doubler le nombre de CUI-CIE proposé aux bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand, en les portant à 120 contrats par an (cf. chapitre « La prescription des contrats aidés »)**

- **Augmenter l'enveloppe dédiée aux structures de l'insertion par l'activité économique**

Le plan de relance consacre 400 000 € de crédits supplémentaires sur deux ans, pour soutenir les structures de l'IAE dans un contexte économique difficile et favoriser le nombre de bénéficiaires du RSA susceptibles d'accéder aux formations qualifiantes en vue d'une augmentation de sorties positives vers l'emploi.

En 2020, 29 structures ont pu bénéficier d'une aide forfaitaire supplémentaire de 100 000 €.

- **Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement pour les structures de l'insertion par l'activité économique**

Ce nouveau dispositif permet de verser aux SIAE une aide à l'investissement afin de les inciter à développer de nouveaux supports d'activités viables porteurs d'emplois pour les publics les plus éloignés du monde du travail.

Le plan de relance prévoit de mobiliser 200 000 € de crédits pour les années 2020 et 2021. Au 31 décembre six structures avaient déposé un projet, soit au total une subvention de 103 850 € a été approuvée à la commission permanente du 08 février 2021.

- **Renforcer notre partenariat avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) qui facilitent la professionnalisation des bénéficiaires du RSA**

Les GEIQ embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes. Ils visent ainsi à permettre aux salariés d'acquérir une qualification reconnue et une réelle expérience professionnelle validée par des périodes en entreprises débouchant sur un emploi.

Le plan de relance prévoit de soutenir les actions des GEIQ dans les secteurs en tension (service à la personne, propreté ou logistique). Quatre projets ont été retenus et conventionnés en fin d'année avec le département à hauteur de 200 000 € pour accompagner 82 allocataires du RSA en faveur du GEIQ travail à domicile Hauts-de-France, du GEIQ propreté Hauts-de-France, du GEIQ transport logistique Hauts de France, et du GEIQ Emploi et Handicap.

L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

La **Direction de l'autonomie** est chargée de développer une politique centrée sur l'amélioration de la vie quotidienne et la qualité de la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile comme en établissement.

Les effectifs : 52 agents

Ses missions visent les 4 objectifs stratégiques suivants :

- permettre aux personnes âgées et handicapées de réaliser leur choix de vie à domicile grâce au soutien financier apporté à des solutions innovantes pour le bien vieillir à domicile
- assurer la pérennité du secteur de l'aide à domicile
- promouvoir la qualité et la diversité de l'offre d'hébergement et d'accompagnement
- renforcer le pilotage départemental des politiques autonomie en qualité de chef de file

En 2020, les dépenses de la mission « Autonomie » ont atteint 157 M€ soit + 3,15% par rapport à 2019 (152,2 M€). Cette hausse s'explique notamment par la mise en œuvre des actions du plan de relance voté par l'Assemblée départementale en juin 2020, qui représentent 3,1 M€ répartis sur les différents programmes.

L'activité de la direction en 2020 a été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire et sur la mise en œuvre des actions du plan de relance Post Covid.

Dans le cadre de ce plan de relance, 15 actions destinées à soutenir les acteurs de l'autonomie (établissements et service médico-sociaux, leurs personnels et les accueillants familiaux) ont été initiées pour un budget de 6,5 M€.

► Les principales mesures pour le secteur du domicile

- L'aide au versement d'une prime de 1 000 € par ETP aux personnels des SAAD pour plus de 2 M€.
- La promotion de solutions innovantes d'accueil à domicile pour 600 000 €.
- Le développement de services de proximité et le lancement d'un appel à projets pour 600 000 €.
- L'aide aux travaux du domicile des personnes âgées pour 300 000 €.
- Le recrutement de préventeurs de risques pour les services d'aide à domicile pour 200 000 €.



► Les principales mesures pour le secteur des établissements médico-sociaux

- L'aide au versement d'une prime de 1 000 € par ETP aux personnels pour 850 000 €.
- Le développement de solutions technologiques favorisant le lien pour 500 000 €.
- Le financement du soutien psychologique dans les EHPAD pour 194 000 €.
- L'augmentation des taux de subvention d'investissement pour financer les travaux.

► Des mesures transversales

- La promotion du recrutement dans les métiers du grand âge.
- Le maintien de tous les financements aux structures même en l'absence d'activités.
- L'approvisionnement puis le financement des équipements de protection individuelle.

L'année 2020 a également été marquée par le développement et le déploiement de solutions innovantes pour la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap.

La crise sanitaire a également impacté l'activité et les missions des pôles et services de la Direction qui ont dû adapter leurs modes de fonctionnement (télétravail, audio et visioconférence...) et les procédures tant en interne qu'à destination des bénéficiaires (procédures d'attribution des aides simplifiées pendant le confinement par exemple).

Exécution du budget de l'autonomie

► Missions et activité 2020

Le service assure les procédures administratives et comptables en matière d'exécution des dépenses et des recettes de la direction, en lien avec les autres directions et les services du Conseil départemental.

► Principales missions

- L'élaboration et le suivi du budget de l'autonomie.
- La planification et la gestion des paiements mensuels (APA , PCH, ACTP, Accueil Familial) en lien avec les services instructeurs.
- La gestion des demandes d'informations des tiers et des partenaires institutionnels.
- L'exécution et le suivi des recettes diverses (obligés alimentaires, indus, successions...).

En 2020, les crédits de la direction ont été consommés à hauteur de 98,5 % soit le maintien de la consommation 2019 malgré la crise sanitaire.

Allocations et prestations

► Missions et Activité 2020 :

✓ Service Prestations APA/PCH

- Pilotage, organisation et sécurisation des prestations APA à domicile et PCH.
- Coordination et harmonisation de l'activité des équipes Autonomie en territoire.

- Traitement des dossiers complexes et des recours.
- Organisation et suivi des transports scolaires adaptés des élèves et étudiants handicapés.

Pour l'APA, au 31/12/2020 : 6 359 bénéficiaires (droits ouverts) contre 6 884 au 31/12/2019, dont :

- 1 600 bénéficiaires en mandataire (25,16 % contre 28,76 % au 31/12/2019)
- 4 495 bénéficiaires en prestataire (70,66 % contre 67,17 % au 31/12/2019)
- 266 bénéficiaires en emploi direct (4,18 % contre 4,07 % au 31/12/2019)

Pour la PCH, au 31/12/2020 : 2 503 bénéficiaires (droits ouverts) contre 2 625 fin 2019.

Nombre d'élèves ou étudiants en situation de handicap transportés au 31/12/2020 : 133 contre 115 en 2019.

✓ Service Aide sociale

- Piloter les prestations d'aides sociales pour les personnes âgées et handicapées : aide à l'hébergement, aide ménagère, aide sociale en accueil familial.
- Instruire les prestations d'aide sociale ainsi que l'APA en établissement (APAE) et l'ACTP.
- Gérer les recouvrements de l'obligationalimentaire et les recours en récupération sur les successions, donations, legs et les hypothèques légales.

Au 31/12/2020 :

- 2 418 bénéficiaires PA et PH en établissement
- 404 bénéficiaires PA et PH aide ménagère

▶ **Contrôle d'effectivité**

- Contrôler l'effectivité des aides et prestations attribuées dans le cadre des dispositifs visant à promouvoir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Assurer la récupération des trop-perçus de prestations et garantir le respect des droits des usagers dans les procédures de répétition de l'indu.
- Instruire les demandes de remises gracieuses correspondantes.
 - 455 contrôles PCH en 2020 (377 en 2019)
 - 24 contrôles APA en 2020 (156 en 2019)
 - 628 récupérations pour 373 641,21 €

Établissements

▶ **Missions et Activités 2020**

Le pôle établissements assure des missions obligatoires de tarification et de contrôle tant financier que qualitatif des établissements et de services sociaux et médico-sociaux qui accueillent et/ou accompagnent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Ces établissements et services sont autorisés à fonctionner par le Département ou conjointement avec l'agence régionale de santé lorsque qu'ils sont médicalisés.

Le Département comprend au 31 décembre 2020 :

- 69 établissements pour personnes âgées :
 - 50 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) soit 5 400 places dont 4 558 sont habilitées à l'aide sociale
 - 7 unités de soins de longue durée (USLD) soit 478 places totalement habilitées à l'aide sociale
 - 11 résidences autonomie soit 345 places dont 141 sont habilitées à l'aide sociale
 - 1 accueil de jour autonome de 18 places
- 70 établissements et services pour personnes en situation de handicap :
 - 16 foyers de vie soit 652 places
 - 13 foyers d'hébergement soit 359 places
 - 10 foyers d'accueils médicalisés (FAM) soit 203 places dont 23 sans hébergement
 - 14 accueils de jours soit 250 places
 - 12 SAVS soit 433 suivis
 - 5 SAMSAH soit 93 suivis

Tarifification 2020

Evolution prix moyen 2019/2020 en € / journée :

EHPAD sans CPOM	Publics autonomes		Privés habilités aide sociale		Privés non habilités commerciaux		Hospitaliers	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Hébergement	54,33	55,60	56,36	57,15	/	/	49,76	51,57
Dépendance								
GIR 1-2	20,10	20,16	22,81	22,18	20,85	19,77	20,23	20,62
GIR 3-4	12,76	12,79	14,47	14,08	12,73	12,55	12,84	13,08
GIR 5-6	5,41		5,43	6,14	5,97	5,40	5,32	5,45

EHPAD sous CPOM	Publics autonomes		Privés commerciaux		Hospitaliers	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Hébergement	54,63	55,25	/	/59,95	5,46	53,33
Dépendance						
GIR 1-2	23,07	21,75	20,83	22,21	19,28	20,85
GIR 3-4	14,64	13,81	13,22	14,09	12,23	13,23
GIR 5-6	6,21	5,86	5,61	5,98	5,19	5,61

USLD	2019	2020
Hébergement	53,14	54,20
Dépendance		
GIR 1-2	26,14	27,26
GIR 3-4	16,20	16,96
GIR 5-6	6,86	7,10

Etablissements et services	2019	2020
Foyers de vie	53,14	54,20
Foyers d'hébergement	26,14	27,26
FAM	16,20	16,96
Accueil de jour	6,86	7,10
SAVS/SAMSAH	12,12	11,60

► Signalements 2020

Les établissements et services ont l'obligation d'informer via la boîte mail signalement-paph@somme.fr de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes prises en charge.

Au titre de l'année 2020, 65 signalements ont été transmis soit 41 pour le secteur personnes âgées et 24 pour le secteur handicap. Sur ces 65 signalements, 18 sont en lien avec la crise sanitaire. 25 % des signalements étaient relatifs à un comportement violent de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard du personnel.

Vie à domicile

► Missions et Activité 2020

Le Pôle Vie à domicile assure :

► Le pilotage et la mise en œuvre de la politique départementale en matière de maintien à domicile :

Au 31 décembre 2020 : 50 services sur l'ensemble du Département dont 9 SPASAD (7 en expérimentation jusqu'au 30 juin 2019 et 2 de 1^{ère} génération)

Les missions portent sur :

- l'étude des demandes d'autorisation de fonctionnement en SAAD ou de SPASAD (conjointe avec l'ARS) et renouvellement des autorisations
- la structuration du secteur de l'aide à domicile via la mise en œuvre de 18 nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide à domicile (SAAD)
- l'animation du partenariat avec les services d'aide à domicile de la Somme
- la gestion des réclamations relatives à la qualité des services d'aide à domicile en lien avec les territoires

► L'organisation du bien vivre et du bien vieillir à domicile :

- la gestion des actions de prévention en direction des seniors dans le cadre de la Conférence des financeurs

En 2020 : 108 projets déposés pour 95 actions retenues reposant sur 42 porteurs pour un budget de 1 037 359,20 €.

- La gestion du dispositif de téléassistance de la Somme et du partenariat avec les organismes diffuseurs :

Au 31/12/2020 : 6 371 abonnés et 54 organismes diffuseurs (OD).

Le marché de la téléassistance a été renouvelé pour la période 2020-2024.

► Le pilotage de la politique départementale en matière d'accueil familial :

Au 31 décembre 2020, le Département comptait 150 accueillant(e)s familiaux(ales) pour 280 possibilités d'accueil et 236 personnes accueillies dont 144 PH moins de 60 ans, 63 PH plus de 60 ans, 29 PA.

Les faits marquants

• Dans le cadre de la gestion de la crise COVID

- L'adaptation des procédures d'attribution et de paiement des prestations pour faire face à l'urgence de la crise et à la réduction des effectifs afin de garantir une réponse à tous les demandeurs des aides APA, PCH, ACTP aides sociales, CESU.
- La prolongation automatiques des droits sur toutes prestations autonomie afin d'éviter les ruptures des aides.

- Le suivi et l'accompagnement renforcés des établissements, services, accueillants familiaux et partenaires dans la gestion de la crise sanitaire.
 - L'organisation des visites des familles et de la vaccination dans les EHPAD, en lien avec l'Agence régionale de Santé.
 - La participation en fin d'année à l'opération « des dessins, du lien, du soutien » dans les établissements pour personnes âgées.
- **Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de relance et déploiement des solutions innovantes de maintien à domicile**
 - L'indemnisation des transporteurs pour les trajets scolaires non effectués par les élèves handicapés.
 - Le versement d'une prime COVID à tous les personnels des services d'aide à domicile, des établissements et aux accueillants familiaux.
 - L'attribution de tablettes numériques adaptées pour les personnes âgées en EHPAD.
 - La participation à l'approvisionnement et aux livraisons d'équipements de protection individuelle dans les structures médico-sociales de la compétence du Département.
 - Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour des solutions innovantes de maintien à domicile pour des personnes handicapées.
 - La mise en paiement de la totalité des subventions en raison de la crise sanitaire dans le cadre du plan de relance du Département.
- **Dans le cadre de la poursuite du déploiement des dispositifs d'aide aux aidants**
 - La mise en place de l'aide au répit en sortie d'hospitalisation.
 - L'élaboration d'un référentiel sur l'hébergement temporaire.
- **Dans le cadre de l'évolution du pôle « établissements »**
 - L'intégration des 3 agents de la Direction de l'enfance.
 - Le renforcement de l'encadrement sur le suivi qualitatif et financier des ESSMS par la mise en place de deux chefs de services.
 - Sur le secteur handicap : la démarche CPOM avec ce secteur a été lancée en février, 3 CPOM ont été négociés malgré le contexte de crise sanitaire.
 - La réalisation de visites de conformité : EHPAD « les jardins d'Henriville » à Amiens suite à sa reconstruction et résidence autonomie « les Tilleuls » à Ailly sur Noye suite à l'extension du bâtiment.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Le contexte :

La MDPH est un groupe d'intérêt public présidé par le Président du Conseil départemental et créé par la loi du 11 février 2005. La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des personnes handicapées et de leur famille.

Au total, 53 agents travaillent au sein de la MDPH, soit 49,6 ETP au 31 décembre 2020. La mission d'accompagnement comprend l'évaluation du handicap et des besoins de compensation en fonction du projet de vie des personnes. L'équipe pluridisciplinaire composée de professionnels internes ou externes à la MDPH évalue et propose des plans d'aide. C'est la CDAPH qui décide de l'attribution des diverses aides spécifiques au handicap.

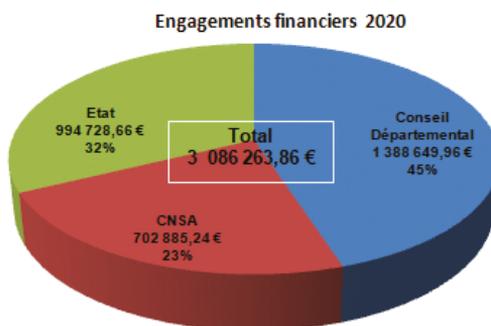
Pour plus de précisions, voici toutes les missions pour lesquelles les professionnels de la MDPH sont mobilisés :

- accueil
- instruction, évaluation des besoins de compensation des enfants et des adultes handicapés, (coordination, insertion scolaire et professionnelle)
- mission insertion professionnelle
- médiation
- conciliation
- communication
- logement
- informatique et Process
- ressources humaines
- réponse Accompagnée Pour tous (RAPT), nouvelle démarche déployée depuis fin 2017 et en 2018
- communautés 360, nouveau dispositif en cours de construction avec nos partenaires



► Le BP 2020 : le budget prévisionnel pour l'année

Montant budget global : 2 616 873,67 €
Budget Investissement : 227 436,58 €
Budget Fonctionnement : 2 389 437,09 €



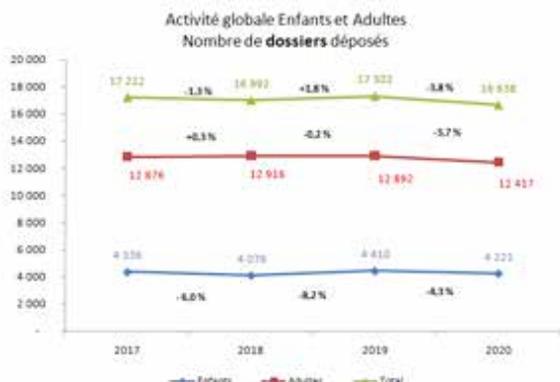
Le graphique représente les différents financements qui permettent le fonctionnement de la MDPH.

Très concrètement s'ajoutent aux différentes subventions, la mise à disposition de locaux par le Département qui est revalorisée ainsi que les salaires des différents agents mis à disposition par le Département et l'État (Éducation Nationale et Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

décision	Répartition décisions	2018	2019	Var N-1
Adultes	Allocations	8196	8534	2,02%
Adultes	CMI	11811	12351	2,23%
Adultes	Demande de reprise	91	98	3,70%
Adultes	Demande générique			
Adultes	ESMS	1379	1266	-0,47%
Adultes	ORP	6140	6912	5,91%
Adultes	PCII	3141	3444	4,60%
Adultes	RQTH	5690	6307	5,14%
Adultes	Sortie de dispositif	63	54	-7,89%

décision	Répartition décisions	2018	2019	Var N-1
Enfants	AFFH	2646	2683	0,69%
Enfants	CMI	1126	1096	-1,35%
Enfants	Créton	6	5	-9,09%
Enfants	Demande de reprise	301	251	-9,06%
Enfants	Demande générique			
Enfants	Parcours Sco	4356	4647	3,23%
Enfants	PCII	631	672	3,15%
Enfants	Sortie de dispositif	118	73	-23,56%
Enfants	Transport sco	170	167	-0,89%

L'activité 2020 :



L'activité en 2020 est en légère baisse comparée à 2019, la crise sanitaire et notamment les périodes de confinement ont freiné le dépôt des dossiers.

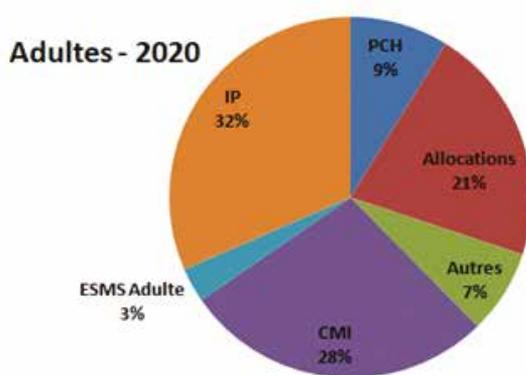
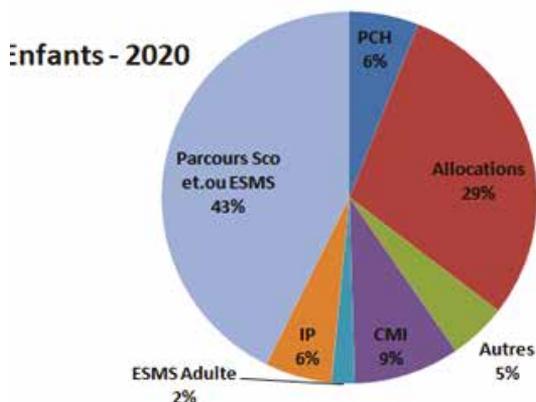
À ceci s'ajoute une prolongation des droits de 6 mois qui a différé également les demandes des usagers.

En ce qui concerne les décisions, on observe également une baisse mais celle-ci doit être relativisée car les chiffres de 2020 sont difficilement comparables à ceux de 2019 du fait du changement de notre système d'information fin 2019.

En effet, certaines prestations ne sont plus notifiées en rejet et de fait cela peut baisser considérablement les décisions.

Une comparaison des chiffres 2020/2021 s'avérera plus fiable.

Répartition des notifications

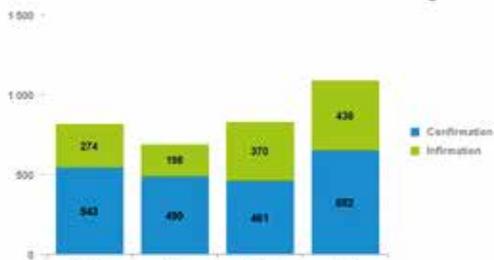


Des différences importantes entre les enfants et les adultes notamment sur les demandes de cartes qui représentent près d'un tiers de l'activité chez les adultes pour à peine 10 % chez les enfants. Les allocations sont fort demandées côté adultes comme enfants.

Enfin, les demandes de PCH enfants sont également en évolution comparées à 2019 : 2,5 % en plus.

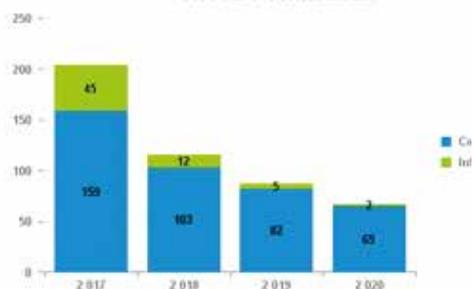
Les recours :

RAPO - Recours Administratif Préalable Obligatoire



	2017	2018	2019	2020
Confirmation	543	490	481	682
Infirmerie	274	198	370	438
Total :	817	688	831	1 090
Taux de confirmation :	96,9%	71,2%	56,9%	59,9%

Recours contentieux



	2017	2018	2019	2020
Confirmation	159	103	82	65
Infirmerie	45	12	5	2
Total :	204	115	87	67
Taux de confirmation :	77,9%	89,6%	94,3%	97,0%

Les recours administratifs préalables obligatoires sont en nette hausse, données normales compte tenu de la réglementation qui oblige les personnes à initier ce recours avant tout recours contentieux. Une autre donnée également importante, les personnes ont la possibilité de fournir des éléments médicaux postérieurs à la date du dépôt du dossier. Ceci entraîne de fait des taux d'infirmité de la décision plus élevés.

La conséquence du tableau précédent concernant les RAPO, il est évident que cela diminue les demandes de recours gracieux. Pour information le taux de confirmation des décisions de la Commission est très élevé 97 %.

Les délais de traitement :

	2017	2018	2019	2020
Adultes	2,2	2,5	2,9	3,4
Enfants	3,4	3,4	3,6	4,0
Global	2,5	2,7	3,0	3,6

Selon une enquête réalisée en 2018 et 2019 par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), le délai moyen de traitement d'une demande de prestation « adulte » était de 4,5 mois en 2018 et de 3,5 mois pour les enfants au niveau national.

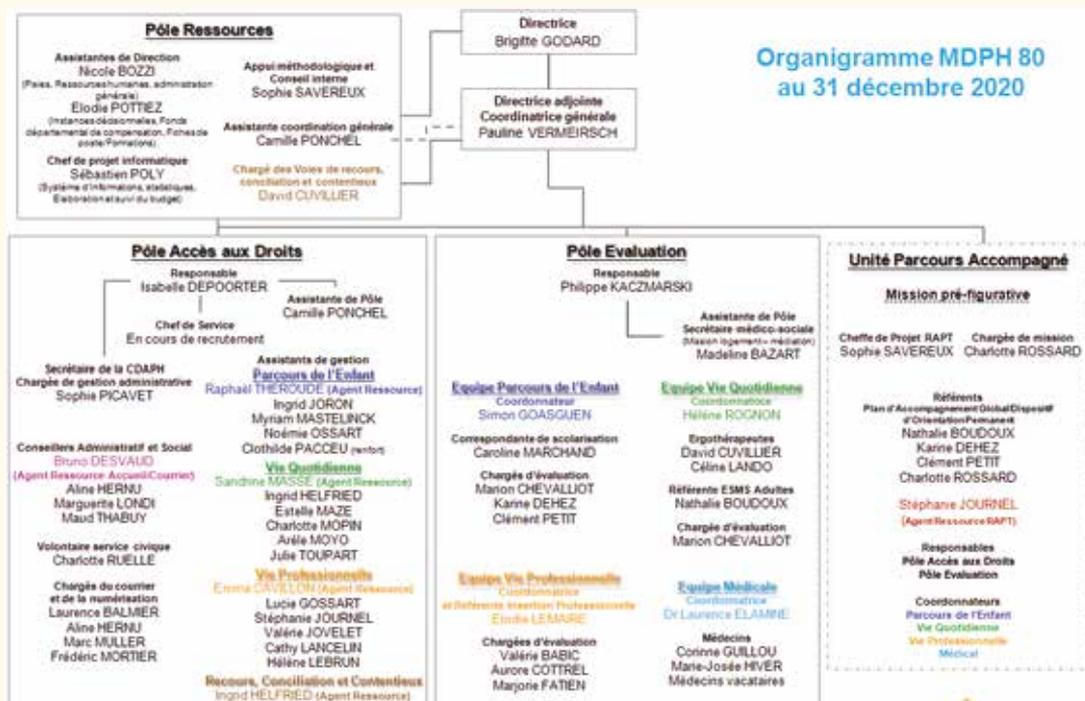
Le contexte sanitaire de l'année 2020 a nécessité une organisation dès le début du premier confinement afin d'assurer la continuité de service et plus particulièrement le traitement des dossiers. Ceci s'est réalisé avec le concours du Département pour les besoins en licences nomades. La MDPH, elle, a dû assurer l'équipement de l'ensemble des agents instructeurs, soit une vingtaine de personnes (ordinateurs portables plus écrans) afin de permettre un télétravail satisfaisant pour tous.

Premier élément qui a pu impacter nos délais, s'ajoute à cela la codification médicale pour tous les dossiers enfants ainsi que les dossiers relevant de la dominante vie quotidienne (les accords de demandes d'établissements et services médico-sociaux et les accords de Prestation de Compensation du handicap). Le temps passé à la codification médicale est évalué à environ 7 à 8 minutes en moyenne par dossier pour près de 18 000 dossiers ouverts, cela représente un peu plus d'un ETP sur l'année.

Le maintien des délais est un des objectifs prioritaires de la MDPH. L'équilibre s'avère relativement précaire sur le champ des relations humaines car la moindre absence vient impacter le flux de l'étude des dossiers.

Les faits marquants

En 2020, malgré la crise Covid, nous avons pu mettre en place l'ensemble de notre projet organisationnel, projet conduit par la directrice adjointe. Vous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme issu de cette réorganisation.



Le 2^{ème} élément marquant concerne le management en période de crise sanitaire, l'ensemble du personnel d'encadrement a dû s'adapter aux nouvelles règles sanitaires tout en gérant la continuité de service. L'accueil des usagers a dû être préservé au maximum, les équipes de la Réponse Accompagnée ont été pendant ces différentes périodes de confinement très mobilisées auprès des familles et de nos partenaires pour organiser notamment quand ce fût nécessaire des séjours de répit pour les aidants.

Enfin le dernier point marquant, il s'agit de l'installation des communautés 360 dans notre département suite aux annonces du Président de la République en février 2020.

Du fait de la situation sanitaire, elles se sont créées par anticipation dans l'urgence pour permettre qu'aucune personne handicapée ne reste sans réponse face à ses difficultés.

2020 année compliquée pour le travail en équipe, le reporting etc... mais nous saluons la mobilisation des équipes de la MDPH qui une fois encore ont su, malgré l'ensemble des contraintes fortes rester à l'écoute de notre public et l'accompagner lorsque cela a été nécessaire.

LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE

Les Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI)

Le Département compte depuis le 1^{er} septembre 2018, 5 territoires d'action sociale : Picardie Maritime, 5 Vallées, Amiens, Hauts de Somme et Somme Santerre.

La direction du territoire est assurée par un directeur de territoire.

Chacune des missions : « accueil et action sociale de proximité », « prévention et protection de l'enfance », « protection maternelle et infantile », « cohésion sociale et logement » et « autonomie » est pilotée sur chaque territoire par un responsable territorial rattaché directement au directeur de territoire. Chaque responsable territorial est le supérieur hiérarchique de l'équipe dédiée à sa mission.

Chaque responsable territorial peut être secondé par un ou deux coordonnateur(s) qui assure(nt) l'encadrement technique des équipes.

► 22 MDSI réparties sur 5 territoires d'action sociale : Une proximité sociale

Elles sont ouvertes à tous les habitants de la Somme, quels que soient leur âge et leur situation, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

En complément, les communes et les partenaires du Département mettent à disposition des locaux. Ces permanences assurées par les professionnels du Département permettent de répondre avec plus de proximité aux besoins des habitants, en offrant des consultations sur rendez-vous.

Dans la Somme, près de 600 professionnels du Conseil départemental sont à l'écoute des habitants sur l'ensemble du territoire pour les accompagner dans les domaines de la santé, de l'action sociale et éducative, de l'aide aux personnes âgées et handicapées et de l'insertion.

La mise en place d'équipes pluridisciplinaires, travailleurs sociaux et médico-sociaux (assistants sociaux, éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, référents socioprofessionnels, conseillères conjugales et familiales, puéricultrices, infirmières puéricultrices, infirmières, médecins, psychologues, sages-femmes, secrétaires médico-sociales) et les cadres qui interviennent dans la mise en œuvre de ces missions permet d'apporter une réponse globale aux besoins de l'utilisateur.

Enfin, depuis 2017, un bus PMI se déplace dans une quinzaine de communes du département pour proposer des consultations gratuites préventives pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que des consultations pré-natales.

Les MDSI constituent les lieux d'implantation territoriale de référence des équipes sociales du Département. Ces lieux fonctionnent selon les principes d'universalité, de gratuité et de confidentialité : ils sont ouverts à l'ensemble des habitants de la Somme et ont vocation à informer et accompagner gratuitement et de manière confidentielle les personnes qui rencontrent une difficulté particulière, directement ou dans leur entourage, dans les domaines de l'enfance et de la famille, de la cohésion sociale et de l'insertion, du logement et de l'autonomie, et qui ont besoin d'une information ou d'un accompagnement dans ces domaines.

LE TERRITOIRE PICARDIE MARITIME

Portrait du territoire :

163 communes et 124 338 habitants, soit 21 % des communes et 22 % de la population départementale. Une forte polarisation autour d'Abbeville et un poids important du quart Sud-Ouest du territoire autour de Friville-Escarbotin. L'inauguration de la MDSI de Friville en février 2020 puis celle de Rue en septembre finalisent l'implantation territoriale des services, en venant rejoindre les 2 MDSI et le siège du territoire déjà existants à Abbeville.

Ressources humaines du territoire :

134 agents en MDSI et siège de territoire et 135 assistants familiaux.

Direction : 7, accueil et action sociale : 48, protection maternelle et infantile : 22, enfance : 27, cohésion sociale : 19, autonomie : 11.

Indicateurs d'activité :

Accueil et Action Sociale : accès aux droits et accompagnement généraliste

- 20 793 accueils téléphoniques en MDSI (27 385 en 2019).
- 8 867 accueils physiques en MDSI (13 103 en 2019).
- 2 497 accompagnements des assistants sociaux au 31/12 (2 710 en 2019).

Enfance : prévention – protection

► Protection Maternelle Infantile (PMI)

- 1 001 naissances (986 en 2019).
- 432 femmes enceintes suivies par les sages-femmes (590 en 2019).
- 2 938 enfants vus lors des 462 consultations en MDSI ou bus PMI (3 714 en 2019).
- 376 bilans de santé 3-4 ans (1 634 en 2019).
- 709 visites à domicile chez les 941 assistantes maternelles du territoire au 31/12 (950 en 2019).
- 627 personnes reçues lors des consultations du Centre de Planification et d'Éducation Familiale sur les sites d'Abbeville, Friville et Rue y compris à la Maison des Adolescents de la Picardie maritime (549 en 2019).

► Prévention

- 298 informations préoccupantes traitées (290 en 2019).
- 91 mesures d'Aide Éducative à Domicile pour l'accompagnement de 91 enfants au 31/12 (58 mesures en 2019).

► Protection

- 399 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (417 en 2019).
- 819 bons alimentaires et 190 aides financières pour un budget total de 107 342 € (913 bons et 337 aides en 2019).

Cohésion sociale et logement : Lutter contre l'exclusion

► RSA

- 3 927 foyers bénéficiaires du RSA (3 605 en 2019).
- 1 733 bénéficiaires du RSA en action insertion sociale ou socioprofessionnelle (soumis à droits et devoirs et orientés social) (1 807 en 2019).
- 48 % vers un référent social interne ou partenaire et 52 % vers le pôle emploi,
- un taux de contractualisation de 64 % au 31 décembre pour une moyenne départementale de 68 % (66,6 % en 2019).
- 1 654 Contrats d'Engagements Réciproques (2 211 en 2019).
- 508 aides financières octroyées (tous dispositifs insertion) pour un budget de 99 837 € (493 aides en 2019).

► Lutte contre la précarité

- 537 aides financières octroyées (tous dispositifs logement) pour un budget de 135 300 € (712 en 2019).
- 254 familles accompagnées dans le cadre de la gestion de leur budget et 33 dossiers Banque de France et 39 microcrédits instruits.

► Préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 1 963 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie APA à domicile au 31/12 (2 213 en 2019).
- 447 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap PCH (dont 395 adultes).
- 19 établissements au 31/12.
- 39 accueillants familiaux au 31/12.
- 1 870 abonnés au dispositif de la téléassistance (1 835 en 2019).



Les faits marquants

- La crise sanitaire qui a nécessité une adaptation importante et continue de nos pratiques professionnelles pour concilier nos obligations de service public auprès des plus démunis tout en garantissant la sécurité et la santé des agents.
- Pendant le confinement, les 5 sites du territoire ont été fermés à l'accueil physique du public mais l'accueil téléphonique a été organisé, le télétravail majoritairement mis en œuvre et les visites à domicile ont été « réservées » à l'évaluation et à la protection des mineurs.
- Compte tenu du contexte sanitaire nous observons une diminution des accueils, cependant les professionnels ont maintenu les contacts pour rester en lien avec les usagers, s'adaptant pour répondre au mieux aux diverses sollicitations.
- La PMI a maintenu ses consultations médicales puis développé les consultations de puéricultrices.
- Pour l'équipe enfance : recrutement de 20 assistants familiaux, arrivée d'un référent protection en renfort compte tenu du surcroît d'activité, mise en place des commissions jeunes majeurs en territoire, installation progressive de l'équipe dédiée à l'évaluation des informations préoccupantes.
- Grâce au plan de relance l'été 2020 permet l'organisation de « Vacances innovantes » et de « Se Divertir en Apprenant » : 120 enfants confiés au service ont participé aux diverses activités animées par 3 étudiants ou à des stages de théâtre, foot, danse, encadrés par des animateurs professionnels.
- En cohésion sociale, l'année a été marquée par le démarrage des appels à projet insertion et logement. Malgré la crise sanitaire, les actions sur le Territoire ont été proposées aux allocataires du RSA.

Les assistants administratifs insertion se sont mobilisés pour répondre aux usagers dans le cadre du déploiement du portail RSA.

- Octobre 2020, temps fort avec la semaine « Réussir Sans Attendre » en partenariat avec les agences Pôle Emploi d'Abbeville et de Friville-Escarbotin.
- Pour l'équipe Autonomie : le partenariat s'est maintenu de manière complémentaire, avec la MAIA Somme-ouest ce qui a permis de solutionner des situations complexes, voire très complexes et de maintenir un accompagnement actif auprès des personnes âgées. Adaptation des pratiques en procédant à des évaluations téléphoniques pour les droits APA et PCH et simplification des procédures pour éviter les ruptures de prises en charges ou de paiements.
- Les contraintes sanitaires qui nous obligent à restreindre les contacts ont empêché les manifestations initialement programmées comme le forum aidants/aidés avec la Marpa de Feuquieres, « la semaine bleue » avec la MSA ou la journée Alzheimer.

De même l'expérimentation GED (gestion électronique des documents) a dû être reportée au premier trimestre 2021.

LE TERRITOIRE DES « 5 VALLÉES »

Portrait du territoire :

Le territoire est réparti sur 4 sites. Le siège à Flixecourt et les 3 MDSI : une sur cette même commune, une à Doullens et une autre à Poix de Picardie. Le territoire qui regroupe les 3 EPCI Nièvre et Somme, Nord Picardie et Somme Sud Ouest est le plus vaste du département. Il couvre 220 communes, héberge 98 484 habitants et a la particularité de travailler avec 6 pôles emploi.

Ressources humaines du territoire :

Un peu moins de 100 agents et 120 assistantes familiales.

Direction : 10, 1 assistante, accueil et action sociale : 30, protection maternelle et infantile : 17, enfance : 17, cohésion sociale : 13, autonomie : 8.

Indicateurs d'activité :

Accueil et Action Sociale : accès aux droits et accompagnement généraliste.

- 12 567 accueils téléphoniques en MDSI (17 210 en 2019).
- 5 952 accueils physiques en MDSI (moyenne de 500 par mois, baisse de 33 % en lien avec la crise sanitaire) (9 049 en 2019).
- 1 648 accompagnements des assistants sociaux au 31/12 : malgré la baisse de l'activité "Accueil", le nombre d'accompagnements ne diminue pas (avec en moyenne 931 accompagnements actifs/mois) et le nombre d'interventions en référence reste équivalent (en moyenne 255/mois) (1 689 en 2019).
- 14 lieux de permanences délocalisés soit 240 permanences réalisées et 617 rendez-vous reçus.

Enfance : Prévention – protection- PMI

► PMI

- 923 naissances (904 en 2019).
- 52 femmes enceintes suivies par les sages femmes (215 en 2019).
- 1 018 enfants vus lors bilans de santé 3-4 ans (1 175 en 2019).
- 1 641 enfants vus en consultations PMI (1 187 en 2019).
- 538 visites à domicile chez les 749 assistantes maternelles du territoire au 31/12 (761 en 2019).
- 77 personnes reçues lors des consultations du Centre de Planification et d'éducation Familiale (60 en 2019).

► Prévention

- 222 Informations Préoccupantes (IP) traitées (286 en 2019).
- 68 mesures d'Aide Éducative à Domicile pour l'accompagnement de 104 enfants au 31/12 (68 en 2019).

► Protection

- 278 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (292 en 2019).
- 329 bons alimentaires et 113 aides financières pour un budget de 25 480 € (327 bons en 2019).

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES ?

Cohésion sociale et logement : lutter contre l'exclusion

► RSA

- 1 994 foyers bénéficiaires du RSA (source CAF au 31/12/2020) (1 257 en 2019).
- sur 2 004 orientations (en 2019 : 1 496 soit une augmentation de 26 %), 1 289 bénéficiaires du RSA en action insertion sociale ou socioprofessionnelle (soumis à droits et devoirs) et orientés social et 598 bénéficiaires du RSA en emploi.
- sur les 1 289, 763 bénéficiaires du RSA sont orientés vers un référent du Département et 529 sur le marché public référent de parcours RSA. Soit 68,31 % vers un référent social interne ou partenaire et vers le pôle emploi soit 31,69 %.
- 1 135 Contrats d'Engagements Réciproques (CER), (en 2019 : 1 496 soit une diminution de 24,12 %).

Un taux de contractualisation de 70,2 % au 31/12 pour une moyenne départementale de 68,7 %.

► La lutte contre la précarité

- 237 aides financières octroyées (tous dispositifs insertion) pour un budget de 96 985 € (316 aides en 2019 pour 106 748 €).
- 36 303 € dépensés soit 37,43 %.
- 25 aides COVID octroyées pour un budget de 51 000 €, de juillet à décembre ; 7 500 € dépensés soit 14,7 %. Augmentation des demandes d'aides à partir de novembre.
- 589 aides FSL (consommation 77 685 €) octroyées pour un budget de 213 461 € soit 36,35 % de l'enveloppe totale.

► Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 1 699 bénéficiaires payés de l'allocation personnalisée d'autonomie APA à domicile au 31/12 (1 964 en 2019).
- 1 499 dossiers évalués sans compter ceux évalués pendant la période du confinement.
- 448 bénéficiaires payés de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 419 adultes et 29 enfants au 31/12 (429 en 2019).
- 21 établissements au 31/12 (idem en 2019).
- 50 accueillants familiaux au 31/12 (idem en 2019).
- 1 300 abonnés au dispositif de la téléassistance (1 500 en 2019).

Les faits marquants

• Quelques éléments marquants en lien avec la Pandémie :

- l'année 2020, marquée par la pandémie liée au Covid 19 avec des périodes de confinement et de déconfinement nous a amenés à travailler autrement, à réfléchir à comment rester en lien avec les familles, à leur apporter aide et conseil à distance

Le contact téléphonique a été privilégié et le lien a pu ainsi être maintenu avec les personnes accompagnées.

Par ailleurs, nous avons été soutenu par la mise en place de nouvelles technologies : développement du travail en visio et du télétravail. Il est à souligner la simplification des procédures et le renforcement des collaborations de travail partenariales durant la période du confinement.

- l'accompagnement des agents aux nouvelles pratiques professionnelles et le maintien de la cohésion d'équipe ont été le « fil rouge » de l'activité des cadres sur le territoire durant l'année. Il est important de préciser que 2020 et le contexte sanitaire auront permis de favoriser et ainsi de renforcer l'esprit de solidarité mais également le sens du service public des équipes
- 2020 a été une année dont le contexte sanitaire a eu comme incidence une nette diminution de l'activité "Accueil" mais les professionnels ont continué à réaliser l'accompagnement des familles tout au long de la période de confinement
- certains professionnels, surtout les sages-femmes, ont été amenés à réaliser des entretiens en vidéo-consultations
- dans le cadre du plan de relance, mise en place au cours de l'été d'activités ludiques et culturelles animées par des associations et des étudiants. Environ 100 enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance en ont été bénéficiaires. 4 assistantes familiales du territoire accompagnées au total de 17 enfants ont passé une semaine au camping ou en gîte ; enfin, 3 référents enfance et la psychologue du territoire ont encadré pendant une semaine en juillet un séjour au gîte avec un groupe de 12 enfants
- réalisation de la semaine « Réussir sans attendre » du 12 au 16 octobre 2020, manifestation portée conjointement avec le Pôle Emploi destinée aux allocataires du RSA afin de les accompagner et les mobiliser vers le retour à l'activité et l'emploi. 149 allocataires du RSA orientés par le Département sur l'IAE, les structures du SIEG et de l'AAP Insertion



- réalisation d'un projet « Un courrier – Un sourire » en partenariat avec la MFR, de Flixecourt les MARPA de Quevauvillers et de Bernaville et réalisation d'appels solidaires courant juin pour les bénéficiaires APA en GIR 4
- mise en place d'un forum « Aide à l'aidant » en partenariat avec la Mutualité Française, la MSA et la CC2SO sur le territoire Somme Sud Ouest. Retransmission en visioconférence

LE TERRITOIRE D'AMIENS

Portrait du territoire :

Le territoire d'action sociale d'Amiens s'étend sur les 39 communes de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, soit 310 km².

Amiens Métropole compte environ 185 000 habitants, dont 134 000 au recensement de 2016 à Amiens. Le territoire se caractérise par une zone urbaine composée de la ville centre, de ses communes limitrophes et d'une zone rurale périphérique.

Six quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Amiens nord, Etouvie, Marcel Paul / Salamandre, Condorcet/Philéas Lebesgue, Pierre Rollin et les Parcheminiers.

Les agents du territoire sont présents au sein de leur résidence administrative, du siège, des sites spécialisés et des MDSI et CMS qui se déploient :

- pour le périmètre QPPV, sur Etouvie, Prince Noir, Atrium et Calmette, Clémenceau, Léo Lagrange, et Rivery ;
- pour le périmètre HQPPV, sur les MDSI st-Roch, Jean Moulin et Longueau ;
- mais aussi sur les sites spécialisés au sein de Polytech à Rivery et du Centre administratif départemental (CAD).

Pour les quartiers nord d'Amiens, le premier accueil de l'utilisateur s'effectue au sein du pôle d'activités et de services de l'Atrium ; l'ensemble des consultations de PMI et du Centre de planification (CPEF) s'organise à l'Espace Santé Maurice Ravel.

Un second site d'accueil inconditionnel a vu le jour en septembre 2019, pour les usagers du sud d'Amiens.

La géographie correspond aux limites de la métropole amiénoise, toutefois définie en 2 périmètres d'activités : « Quartiers Prioritaires Politique de la Ville » (QPPV) et « Hors Quartiers Prioritaires Politique de la Ville » (HQPPV). Ces deux périmètres impliquent deux équipes d'encadrement hiérarchique et technique.

Début septembre 2018, l'équipe de direction et les assistants administratifs des responsables territoriaux de missions ont rejoint le siège de territoire, situé au 10 rue des Louvels, à Amiens.

Les équipes spécialisées exercent désormais leurs missions sur les sites CAD (1^{er} étage) et Polytech, à Rivery, en cohérence de leurs périmètres respectifs d'intervention. Cette organisation a visé à favoriser les déménagements organisés courant 2019 et définitifs courant 2021, sur le site Simone Veil et le site, désormais baptisé après concertation des agents départementaux, Marie Curie.

Ressources humaines du territoire :

192 agents :

Direction et équipe administrative 7, accueil et action sociale 66, protection maternelle et infantile 37, enfance 35, cohésion sociale 34, autonomie 13.

Indicateurs d'activité :

Accueil et Action Sociale : Accès aux droits et accompagnement généraliste.

- 24 457 accueils téléphoniques (30 307 en 2019).
- 12 592 accueils physiques (18 686 en 2019).
- 3 653 accompagnements des assistants sociaux au 31/12 (4 149 en 2019).

Enfance : prévention - protection

► Protection Maternelle Infantile (PMI)

- 1 762 naissances (1 887 en 2019).
- 493 femmes enceintes suivies par les sages-femmes (794 en 2019).
- 854 bilans de santé 3-4 ans (2 104 en 2019).
- 649 visites à domicile chez les 981 assistantes maternelles du territoire au 31/12 (817 en 2019).
- 2 242 personnes reçues dont 345 mineurs lors des consultations du CPEF (935 en 2019).

► Prévention

- 661 Informations Préoccupantes (IP) traitées (535 en 2019).
- 226 mesures d'Aide Éducative à Domicile pour l'accompagnement d'autant de mineurs (184 en 2019).
- 1 345 bons alimentaires et 461 aides financières pour un budget de 245 793 € (1448 bons en 2019).

► Protection

- 521 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et 52 mesures d'administration ad'hoc (495 en 2019).
- 707 mesures d'AEMO dont 509 exercées par l'Association YLF et 198 par l'UDAF, 64 mesures d'AEMO renforcée.

Cohésion sociale et logement : lutter contre l'exclusion

► RSA

- 9 065 bénéficiaires du RSA en action insertion sociale ou socioprofessionnelle (soumis à droits et devoirs et orientés social), dont 1 062 en situation d'insertion sociale et 1 201 d'insertion socioprofessionnelle (8 452 en 2019).
- 42,2 % orientés vers un référent social interne ou partenaire et 57,8 % vers le pôle emploi (50 % et 50 % en 2019).
- un taux de contractualisation de 68,3 % au 31 décembre pour une moyenne départementale de 69 % (68 % pour une moyenne de 66,8 % en 2019).
- 3 165 Contrats d'Engagement Réciproque(CER), en file active au 31/12 (2 413 en 2019).
- 842 aides financières octroyées (tous dispositifs insertion) pour un budget de 26 865,50 €.

► La lutte contre la précarité

- 584 aides financières octroyées (tous dispositifs logement) pour un budget de 95 799 € (615 aides en 2019).
- 273 familles accompagnées dans le cadre de la gestion de leur budget (191 en 2019).

Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 1 320 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (1 422 en 2019).
- 806 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) (894 en 2019).
- 35 établissements au 31/12 (idem en 2019).
- 14 accueillants familiaux au 31/12 (12 en 2019).
- 997 abonnés au dispositif de la téléassistance.

À noter que les équipes ont été mobilisées afin de renforcer les équipes autonomie des territoires à l'est du département (Somme Santerre, 33 interventions et Hauts de Somme, 23 interventions).

Les faits marquants

Pour tous les agents dès avril 2020, une cellule d'écoute organisée au sein de l'équipe de direction s'est mobilisée en faveur des équipes. Elle a eu pour objectif de répondre à toute demande, en lien avec la situation de confinement strict, d'ordre psychologique, financier, organisationnel ou administratif et a demandé à la DRHDS une mobilisation du Pôle Qualité de vie au travail, afin de mettre en relation si besoin.

Cohésion sociale et logement (CSL) :

- développement du portail RSA
- recrutement et mise en œuvre des accompagnements pour le référent NEET en lien avec les engagements de la stratégie pauvreté
- gestion du dispositif jeunes majeurs désormais confiée à la mission CSL
- développement du marché référent de parcours RSA en lien avec la MLIFE et l'association AVA
- innovation dans la contractualisation RSA à distance en lien avec les dispositions sanitaires
- organisation de la semaine « Réussir sans attendre » du 12 au 16 octobre : 127 bénéficiaires ont participé à cet événement
- développement d'une action en partenariat avec l'association Synapse afin d'équiper les mineurs et majeurs scolarisés ou en étude dans le but de lutter contre le décrochage scolaire

Accueil et action sociale :

- en raison des projets bâtimentaires à venir sur le nord d'Amiens, les collègues des CMS Rivery et Clémenceau ont rejoint le CMS Léo Lagrange, avant d'être réunis à terme sur la MDSI Marie Curie
- pendant la crise sanitaire, il a été demandé aux assistants sociaux polyvalents de contacter par téléphone les personnes accompagnées sur la base de leur liste d'accompagnement, pour maintenir le lien social

- une cellule d'écoute et de traitement des situations a été développée à compter du 17 mars jusqu'au 11 mai au sein du siège de territoire. L'action de ces trois collègues en première ligne (une conseillère administrative et sociale et deux assistants sociaux) a permis de répondre à environ 3 000 appels, d'instruire 648 demandes d'aides financières et de remettre physiquement 394 demandes de bons alimentaires

PMI :

- la quasi majorité des assistantes maternelles a été contactée par une puéricultrice entre la mi-mars et la mi-juin 2020 lors des périodes de confinement, puis de déconfinement liées à la première vague de crise sanitaire, ce qui a représenté 909 visites à domicile ou entretiens téléphoniques
- les consultations de nourrissons se sont adaptées aux mesures de prévention sanitaire et ont pu être maintenues

Enfance :

- poursuite de l'expérimentation d'une seule équipe prévention (Action éducative à domicile) et protection de l'enfance sans limite de périmètre
- expérimentation d'une équipe dédiée IP et installation de l'équipe au siège du territoire
- mobilisation de l'équipe dédiée IP sur le traitement des urgences dans le cadre de la continuité de service tout au long du confinement
- mobilisation de l'équipe des référents enfance afin d'organiser la continuité de service dans la prise en charge des enfants confiés, pendant le confinement
- organisation d'un séjour en baie de Somme en faveur de 10 mineurs encadrés par les professionnels de l'AED
- l'action de l'assistante sociale du commissariat s'est poursuivie notamment dans le cadre de son action en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales, pendant toute la durée du confinement où cette problématique s'est montrée particulièrement prégnante

Autonomie :

- les assistants de gestion se sont mobilisés afin de gérer les paiements qui relevaient d'une priorité afin d'éviter les ruptures de droits, pendant le confinement
- les évaluateurs APA et PCH ont poursuivi leurs interventions en présentiel lorsque le caractère de la situation relevait de l'urgence, pendant le confinement
- dans le cadre d'un renfort aux autres territoires, 17 visites à domicile ont été effectuées en faveur du territoire Somme-Santerre et 29 en faveur du territoire des Hauts de Somme. Du renfort en matière de gestion de la mission PCH a également été apporté au territoire Picardie-Maritime, dans le cadre d'urgences

LE TERRITOIRE HAUTS DE SOMME

Portrait du territoire :

Issu en septembre 2018 d'une nouvelle approche territoriale de l'action sociale du Département, le territoire d'action sociale des Hauts de Somme intervient sur l'ensemble de 3 EPCI : les Communautés de communes du Pays du Coquelicot (siège à Albert) du Val de Somme (siège à Corbie) et celle de la Haute Somme (siège à Péronne).

Trois MDSI sont implantées sur le Territoire en pleine concordance avec les EPCI.

Ces trois MDSI ont vocation à prendre en compte les demandes des usagers du territoire qui compte une population globale de près de 83 000 habitants.

Sur son périmètre de compétence, le territoire décline les missions opérationnelles relevant de l'action sociale et médico-sociale et assure également une mission de développement en mobilisant l'ensemble de son réseau partenarial.

Ressources humaines du territoire :

86 agents :

Direction 6, accueil et action sociale 31, protection maternelle et infantile 14, enfance 15, cohésion sociale 14, autonomie 6.

Indicateurs d'activité :

Accueil et Action Sociale : Accès aux droits et accompagnement généraliste

- 12 980 accueils téléphoniques (16 240 en 2019).
- 9 320 accueils physiques (11 880 en 2019).
- 915 accompagnements des assistants sociaux au 31/12 (1 686 en 2019).

Enfance : prévention – protection

- 47 assistants familiaux au 31/12 (45 en 2019).

► Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- 189 femmes enceintes suivies par les sages-femmes (300 en 2019) *(il est à noter que sur l'année 2020, la 2^{ème} sage-femme affectée à la MDSI de Corbie était à mi-temps thérapeutique jusqu'en avril puis à 80% jusqu'en juin ; date à laquelle elle s'est mise en disponibilité).*
- 68 personnes reçues lors des 62 consultations du Centre de Planification et d'éducation Familiale sur les sites d'Albert, Corbie et Péronne (161 en 2019).
- 775 naissances (785 en 2019).
- 911 enfants vus lors des 255 consultations en MDSI (1 430 en 2019).
- 375 bilans de santé 3-4 ans (840 en 2019).
- 646 assistantes maternelles sur le Territoire.
- 274 visites à domicile chez les assistantes maternelles du territoire (809 en 2019).
- 364 dossiers présentés lors des 12 commissions d'agrément.

► Prévention

- 152 Informations Préoccupantes (IP) traitées (173 en 2019).
- 29 mesures d'Aide Éducative à Domicile en moyenne par mois (58 en 2019), pour l'accompagnement de 38 enfants au 31/12.

► Protection

- 151 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (140 en 2019).
- 328 bons alimentaires et 32 aides financières pour un budget de 36 51 € (391 bons en 2019).

Cohésion sociale et logement : lutter contre l'exclusion

► RSA

- 2 105 foyers bénéficiaires du RSA (2 400 en 2019).
- 2 048 bénéficiaires du RSA en action insertion sociale ou sociopro (soumis à droit et devoirs et orienté social dont 44,7 % vers un référent social interne ou partenaire et 55,3 % vers le pôle emploi.
- un taux de contractualisation de 76 % au 31 décembre pour une moyenne départementale de 69,7 % (72,8 % en 2019).
- 696 contrats d'engagements réciproques (CER) en cours au 31/12/2020 (684 en 2019).
- 160 aides financières octroyées (tous dispositifs insertion) pour un budget de 38 847€ (232 en 2019).



Réussir sans Attendre Albert 2020

► La lutte contre la précarité

- 313 aides financières octroyées (tous dispositifs logement) pour un budget de 102 389 €.
- 105 familles accompagnées dans le cadre de la gestion de leur budget (130 en 2019).

Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 942 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie APA à domicile (930 en 2019).
- 388 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap PCH (493 en 2019).
- 22 établissements au 31/12 (25 en 2019).
- 29 accueillants familiaux au 31/12 (26 en 2019).
- 973 abonnés au dispositif de la téléassistance (872 en 2019).

Les faits marquants

Comme pour les autres services de l'administration départementale, le territoire d'action sociale des Hauts de Somme a dû adapter ses organisations au contexte sanitaire. Des nouvelles méthodes de travail ont été mises en œuvre et elles ont permis de maintenir des relations avec les usagers de manière à répondre à leurs attentes.

- des relations à distance ont ainsi permis de concourir à l'accès aux droits en matière d'allocation personnalisée à l'autonomie, à la résolution de difficultés sociales avérées par l'obtention d'aides financières individuelles et de poursuivre les parcours d'insertion entrepris
- si contraignant qu'il ait pu être le contexte sanitaire n'a impacté réellement le niveau d'activité du Territoire des Hauts de Somme que sur la période d'avril à juin
- la bonne tenue des indicateurs relatifs aux missions légales et réglementaires témoigne de la capacité des agents du Territoire à se mobiliser afin de répondre avec efficacité aux besoins de la population
- ces indicateurs soulignent, dans la continuité de 2019, une constante amélioration de l'atteinte des objectifs institutionnels . De janvier à décembre on constate :
- projets pour l'enfant + 15 %, contrats d'accueil : + 31 %, contrats d'engagements réciproques RSA : + 7 %

Le territoire a également maintenu ses activités en matière de rencontres avec les usagers que ce soit dans le cadre de l'autonomie au titre de la semaine bleue ou de forums organisés par différents partenaires ou dans le cadre de l'insertion comme lors de la semaine « Réussir sans attendre ».

- enfin le territoire s'est pleinement inscrit dans l'opération « Se Divertir en Apprenant » décidée par l'Assemblée départementale au titre du plan de relance. Dans ce cadre près de 20 enfants confiés au Département ont pu bénéficier d'animations socio-pédagogiques adaptées à leur profil au cours des vacances scolaires du second semestre



LE TERRITOIRE SOMME SANTERRE

Portrait du territoire :

Le territoire d'action sociale Somme Santerre intervient sur l'ensemble des 4 EPCI : la Communauté de communes Avre Luce Noye (Moreuil, Ailly-sur-Noye), la Communauté de communes Grand Roye (Montdidier, Roye), la Communauté de communes Terre de Picardie (Rosières-en-Santerre, Chaulnes) et la Communauté de communes Est Somme (Ham, Nesle).

Ce sont près de 180 agents (dont 87 assistants familiaux) qui font vivre le territoire Somme Santerre à travers ses différents domaines d'intervention : accueil et action sociale, cohésion sociale et logement, enfance, protection maternelle et infantile et autonomie.

5 MDSI (Moreuil, Roye, Montdidier, Chaulnes et Ham) et autant de lieux de permanences (Ailly-sur-Noye, Rosières-en-Santerre, Harbonnières, Nesle) permettent de recevoir au plus proche les usagers.

Le territoire propose également 4 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) situés à Ham (centre social Est Somme), Roye (MDSI), Montdidier (MDSI) et Moreuil (MDSI).

Le territoire compte également trois Maisons France Services situées à Ham, Moreuil et Roye et une MSAP à Montdidier. Il s'agit là de partenaires incontournables du travail au quotidien pour les usagers du service social. Le territoire a également la particularité de travailler avec 3 Pôles Emploi (Montdidier, Ham et Péronne) ainsi qu'avec deux sous-préfectures (Montdidier et Péronne).

Ressources humaines du territoire :

89 agents :

- Direction 6, accueil et action sociale 30, protection maternelle et infantile 17, enfance 13 cohésion sociale 15, autonomie 8.

Indicateurs d'activité :

Accueil et action Sociale : accès aux droits et accompagnement généraliste

- 13 034 accueils téléphoniques (15 428 en 2019).
- 7 291 accueils physiques (12 642 en 2019).
- 1 553 accompagnements des assistants sociaux au 31/12 (1 995 en 2019).

Enfance : prévention – protection

89 assistantes familiales

► Protection Maternelle Infantile (PMI)

- 858 naissances (919 en 2019).
- 206 femmes enceintes suivies par les sages-femmes (93 en 2019).
- 1 602 enfants vus lors des 313 consultations en MDSI ou bus PMI (1 936 en 2019).
- 322 bilans de santé 3-4 ans (23 écoles visitées sur 53) (858 en 2019).

- 677 agréments assistantes maternelles et 142 visites agréments assistantes familiales.
- 105 séances de consultations du Centre de Planification et d'Éducation Familiale (180 en 2019).
- 167 consultations sage-femme, pour 96 personnes différentes.

► **Prévention**

- 238 Informations Préoccupantes (IP) traitées (257 en 2019).
- 27 mesures d'Aide Éducative à Domicile pour l'accompagnement de 54 enfants au 31/12 (31 en 2019).

► **Protection**

- 239 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (223 en 2019).
- 399 bons alimentaires et 117 aides financières pour un budget de 108 783 € (483 bons en 2019).

Cohésion sociale et logement : Lutter contre l'exclusion

► **RSA**

- 3 942 foyers bénéficiaires du RSA (3 340 en 2019).
- 2 348 bénéficiaires RSA soumis à droit et devoirs (2 500 en 2019).
- un taux de contractualisation de 78,9 % au 31 décembre pour une moyenne départementale de 69,7 %.
- 2 275 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) (1 220 en 2019).
- 193 aides financières octroyées (tous dispositifs insertion) (157 en 2019).

► **La lutte contre la précarité**

- 382 aides financières octroyées (tous dispositifs logement) pour un budget de 131 624 € (408 aides en 2019).
- 61 familles accompagnées dans le cadre de la gestion de leur budget (67 en 2019).

Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 958 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile au 31/12 (1 133 en 2019).
- 398 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) dont 395 adultes au 31/12 (396 en 2019).
- 30 entrées en établissements au 31/12 (59 en 2019).
- 21 accueillants familiaux au 31/12 (idem en 2019).
- 1 835 abonnés au dispositif de la téléassistance (1220 en 2019).

Les faits marquants

L'année 2020 a été marquée par son caractère exceptionnel en raison du confinement. Période pendant laquelle les professionnels se sont engagés pleinement pour assurer la continuité de service public. Les conditions particulières d'exercice de leurs missions (accompagnement à distance) ont mis en lumière leur esprit de responsabilité, leur capacité d'adaptation et leur créativité qui ont permis de répondre aux différentes sollicitations des publics.

Le service autonomie a maintenu son partenariat et s'est investi dans l'organisation de « la semaine bleue ». Parallèlement, l'équipe s'est organisée pour alléger les procédures afin de répondre à toutes les demandes. Toutes les premières demandes, révisions et renouvellement ont été gérées et notifiées. La bonne organisation du service a permis aucun retard de paiement des prestations APA et PCH.

Le service de PMI a maintenu ses consultations nourrissons et planification et a innové cette année 2020 par la mise en place de la téléconsultation.

Malgré les contraintes sanitaires, le service cohésion et logement a pu mettre en œuvre les journées « Réussir Sans Attendre » sur 3 MDSI : Eppeville, Moreuil et Montdidier dans le respect des gestes barrières.

Les bénéficiaires du RSA ont été mobilisés en amont par les référents insertion, les CESF, les assistantes sociales du Territoire, ainsi que par le Centre Relais.

Durant cette semaine, 127 allocataires du RSA ont été convoqués, 84 ont répondu présents ce qui représente 66 % de taux de participation. La grande majorité des personnes reçues sont reparties avec une offre d'emploi, de formation ou une action d'insertion.

Enfin, le territoire Somme Santerre, en lien avec le plan de relance départemental, s'est pleinement engagé dans différentes actions telles que l'action « se divertir en apprenant » au profit des enfants confiés au Département qui a permis à 31 enfants d'appréhender le monde du spectacle et de proposer en fin d'action une belle représentation.



**Action « Se divertir en apprenant »
Août 2020**

Les solidarités territoriales

“

141,5 millions d'euros
en 2020

1 057 agents départementaux
(effectifs permanents)
dont **395** en collèges,
210 en agences routières
et **33** en agences travaux
spécialisés

”

L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT

Parmi les compétences obligatoires du Département figurent la construction, l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières, fluviales et maritimes ainsi que du patrimoine immobilier nécessaire à son activité et à l'accueil du public. Le Département garantit ainsi, au quotidien, la liberté de circuler de tous et l'accès aux services, aux commerces, aux emplois, à la culture...

En 2020, le budget consacré aux infrastructures s'est élevé à 42,1 M€ (idem en 2019).



Création d'un giratoire RD 12/RD 97

La voirie départementale :

Le Département a décidé en 2015 de consacrer d'importants moyens pour la modernisation et l'entretien de son réseau routier, long de 4 600 km. Les travaux engagés permettent de renforcer la sécurité routière en aménageant les zones du réseau routier départemental présentant des fréquences d'accidents corporels anormalement élevées.

Les opérations visent également à adapter le réseau routier départemental aux conditions de circulation qu'il supporte, par la réalisation d'opérations d'élargissement, de renforcement, d'aménagement d'accès à des équipements, de rectification de tracé ou de déviation d'agglomération, ainsi que des travaux de grosses réparations ou de remplacement d'ouvrages d'art. Elles répondent également aux besoins de développement économique qui sont cofinancées par les maîtres d'ouvrage demandeurs.

► Activités 2020

✓ Entretien et exploitation courant réalisés en régie interne

- Réfection des enduits superficiels (801 143 m²) et de la signalisation horizontale (720 km).
- Mise en œuvre de la viabilité hivernale : 15 jours d'intervention et 2 460 tonnes de sel pour l'hiver 2019-2020, ce qui correspond à un hiver doux.
- La campagne de ramassage de déchets divers, préalable à la campagne de fauchage des accotements a comptabilisé 206 tonnes de déchets ramassés en 2020 (dont 10 tonnes dans le cadre du marché d'entretien des bords de routes réservé aux structures d'insertion par l'activité économique).
- Ces deux activités d'entretien et d'exploitation ont été fortement perturbées par la crise sanitaire qui a imposé des adaptations dans leur traitement ainsi que des reports d'intervention afin d'assurer la sécurité des intervenants.

✓ Entretien des infrastructures routières réalisé par des entreprises extérieures

En 2020, 25 opérations différentes concernant des routes départementales ont été confiées à des entreprises extérieures. Il s'agit par exemple de renforcement de chaussées (RD 159 Ville-le-Marcelet, RD 1029 traversée de Quevauvillers...), d'opérations de

reprofilage (RD 80 Tours-en-Vimeu/Arrest, ...) ou de traversées de communes (Villers-Bretonneux, Chaulnes, Vignacourt...).

En 2020, le Département a poursuivi son effort spécifique sur le réseau de classe 3 (le réseau secondaire, composé de routes d'intérêt local et de desserte des communes), avec la réalisation de travaux de « reprofilage » de chaussée confiés à l'entreprise (16 km) ainsi qu'un programme d'enduit (159 350 m² soit 18,30 km).

✓ Réfections de deux ouvrages d'art

- À Hangest-sur-Somme (RD 57) pour un montant de 995 k€.
- À Liomer sur la (RD 96) pour un montant de 160 k€.

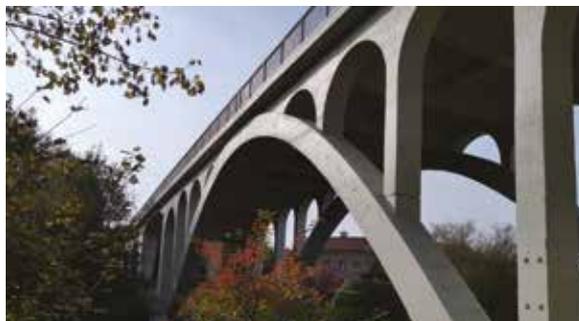
✓ Modernisation du réseau

- Déviation RD 925 Vauchelles-les-Quesnoy.
- RD 12 entre Crécy-en-Ponthieu et la RD 928
- Giratoire RD 12/RD 97 sur les communes de St-Sauveur - Argoeuves et Vaux-en-Amienois.
- Réfection du giratoire RD 29/RD 48 à Feuquières-en-Vimeu.
- RD 938/RD 147 renforcement de la RD 147 et début des travaux de la déviation de Fricourt.

✓ Programme Véloroute Vallée de Somme

- section de 700 m à Cappy.

Développement du réseau de Point-Noeuds sur le secteur ouest du département dans le cadre d'un projet Interreg Eurocyclo.



Viaduc d'Hangest-sur-Somme



Dévoisement RD 925 à Vauchelles-les-Quesnoy



Véloroute à Cappy



Panonceau Point-Noeuds

Les faits marquants

Continuité d'itinéraire de la Véloroute Vallée de Somme entre Saint-Valery-sur-Somme et les départements de l'Aisne et de l'Oise (170 km).

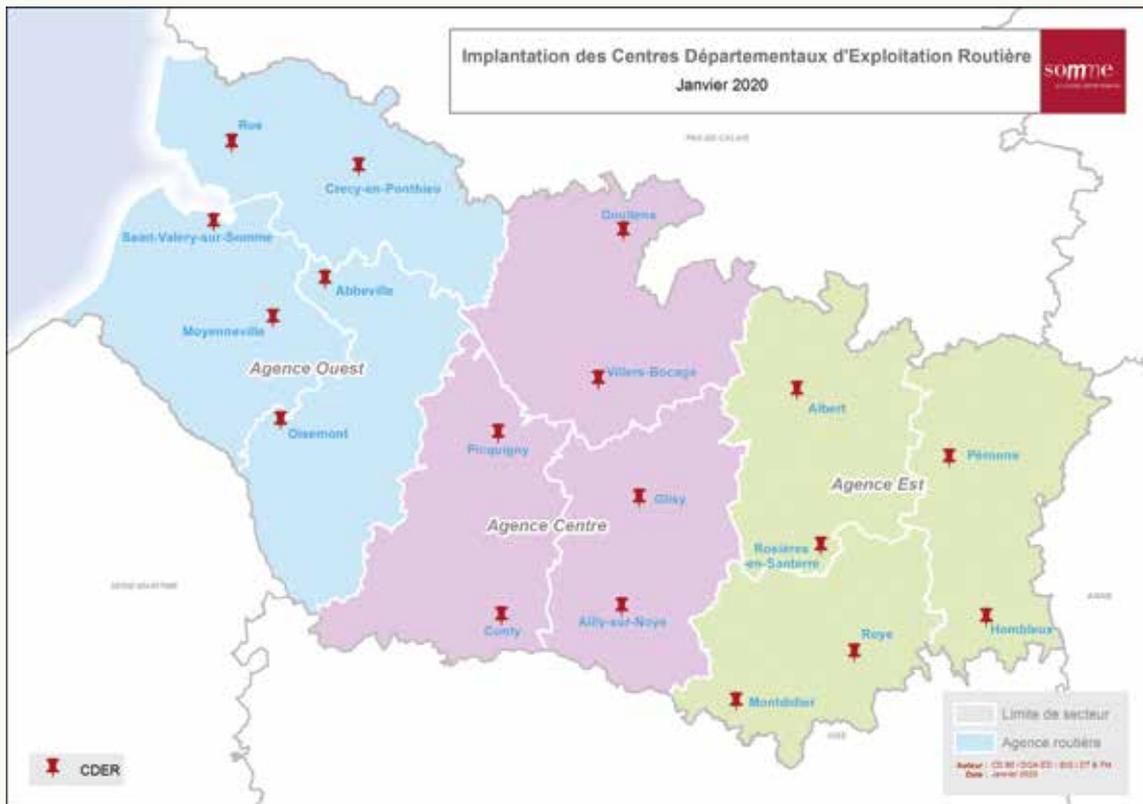
Construction des 5 premières aires de covoiturage du département de la Somme : Albert, Beaucourt-en-Santerre, Cléry-sur-Somme, Essertaux, et Noyelles-sur-Mer.



Aire de covoiturage de Cléry-sur-Somme



Aire de covoiturage de Noyelles-sur-Mer



Le domaine fluvial départemental

► La Somme : un canal, une baie, une vallée

Le Département a en charge la gestion, l'aménagement, la modernisation et l'entretien du canal de la Somme et de la Somme canalisée de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, soit 117 km. La propriété de cette voie navigable a en effet été transférée au Département en 2006, avec en complément le transfert de l'écluse de Sormont en 2015.

Le Département est aussi propriétaire et gestionnaire des trois ports de pêche et de commerce de la Baie de Somme : Saint Valery-sur-Somme, le Crotoy et le Hourdel. Il a en charge la mise en œuvre du projet Baie de Somme visant à la réalisation de chasses hydrauliques pour maintenir les profondeurs dans les ports et leurs chenaux d'accès. Il apporte par ailleurs son concours aux opérations de protection du littoral engagées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard dans le cadre du Plan d'actions pour la Protection contre les Inondations Bresle-Somme-Authie (PAPI BSA).

Le canal, la vallée et la baie forment un vaste écosystème devenu le support d'un vaste projet d'aménagement et de développement du territoire : le projet « Vallée de Somme, une vallée idéale » (VSVI). Ce dernier s'inscrit dans la continuité des plans et programmes précédant comme le programme « Vallée Baie de Somme » et le « Grand projet Vallée de Somme », qui ont conduit à mobiliser plus de 100 M d'euros sur 20 ans. L'ambition, dans le cadre de VSVI, est aujourd'hui d'amplifier l'action pour en accroître les retombées sur tout le département.

L'action de la direction fleuve et ports repose ainsi sur ces trois « piliers » : le canal (domaine fluvial), la baie (domaine maritime), la vallée des sources à l'estuaire.

Les principales activités sur le domaine fluvial départemental

✓ L'exploitation et la maintenance du domaine

- Passage aux écluses de 259 bateaux, totalisant 4 308 manœuvres d'ouvrages (trafic) (364 bateaux en 2019).
- Ramassage de 186,33 tonnes de déchets (310 tonnes en 2019).
- Traitement du myriophylle sur 44 hectares en 2020 avec différentes techniques (35 Ha en 2019) :
 - le faucardage - ramassage : 21 Ha
 - l'arrachage mécanique : 25 Ha
 - l'arrachage manuel : 600 m²



- Gestion du patrimoine arboré avec la plantation d'arbres et la reconstitution d'alignements sur le canal maritime et la suppression de peupliers remplacés par des essences fruitières locales.

- Mise en œuvre du plan de gestion avec la restauration de la ripisylve en contre-fossé et le défrichage sur les biefs de La Breilloire, d'Abbeville, d'Amiens, Méricourt-sur-Somme et sur le canal maritime.
- Aménagement de berges en techniques végétales sur le bief de La Breilloire pour un linéaire de 1 000 mètres.
- Réfection de la maçonnerie du quai de la pointe à Abbeville.
- Abattage d'arbres pour des raisons de sécurité sur les secteurs suivants : la Breilloire / Pont-Rémy / Ailly-sur-Somme / Canal maritime.
- Espèces invasives (renouées) : fauchage, arrachage et exportation vers les aires de brûlage.

À noter, en 2020, la gestion par les équipes de la direction d'une période de crue (vigilance jaune), intervenue au début du confinement, qui a nécessité des interventions spécifiques (gestion des niveaux d'eau, surveillance...) dans une période particulièrement délicate.

✓ La modernisation et l'aménagement du domaine

- Études de faisabilité pour le rétablissement du continuum hydro-écologique sur les sites de Daours et sur le barrage des six moulins d'Abbeville. Cette étude a été suivie de la mise en place d'un protocole de gestion au barrage des 6 moulins à Abbeville, se substituant ainsi à un programme d'aménagement de l'ouvrage.
- Construction de relais nautiques à Amiens (Quai de la Somme : 3 pontons de 24 m chacun ; amenée des réseaux pour la création d'emplacements au port aval) et à Ailly-sur-Somme (3 emplacements pour des bateaux activités dont 1 péniche chambre d'hôtes).
- Étude de diagnostic du canal de la Somme – secteur Voyennes / Saint-Simon - afin d'envisager la ré-ouverture à la navigation de cette section propriété de VNF (17 km), postérieurement au transfert de propriété.

Le domaine maritime

✓ L'exploitation, l'entretien et la maintenance du domaine

- Dragage des chenaux d'accès aux ports du Crotoy et du Hourdel.
- Extraction de galets à la pointe du Hourdel.
- Lever bathymétrique du chenal de Saint-Valery sur 5 000 m permettant de suivre l'évolution de l'efficacité des chasses hydrauliques.
- Réparation des brises lames sur le quai Blavet de Saint-Valery et travaux d'aménagement de chemin situé entre la passerelle et le chemin de halage.
- Remplacement de l'automate de l'ouvrage de chasse du Crotoy.
- Défrichage de la digue nord et des talus du bassin de chasse et des chambres de dépôt sur le site du Crotoy.



✓ La modernisation et l'aménagement du domaine

- Étude de projet relative à l'aménagement d'une aire de carénage sur le site du Hourdel (commune de Cayeux) pour répondre aux besoins des usagers des ports de la Baie de Somme (pêche et plaisance, bateaux < 40 t) et respecter les nouvelles directives liées la protection de l'environnement. La mission de maîtrise d'œuvre intègre une phase études et une phase travaux.
- Mission de maîtrise d'œuvre relative au dragage, à la gestion et à la valorisation des sédiments du bassin des chasses du Crotoy comprenant l'étude d'une solution de dragage des sédiments du bassin des chasses par refoulement hydraulique dans les carrières du Crotoy.
- Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un bassin dépoldérisé naturel sur le site de la ferme de la Caroline au Hourdel : cette opération est envisagée en lien avec la problématique du système d'endiguement des Bas Champs du « PAPI BSA stratégie littorale ». Ces deux projets sont en effet intimement liés et nécessitent une cohérence au niveau du contenu des études et de l'interaction des procédures réglementaires. Ainsi, le planning des études réglementaires et des travaux du projet de création du bassin dépoldérisé au Hourdel est conditionné par le planning du système d'endiguement des Bas Champs du PAPI BSA : les études réglementaires sont en cours et les travaux sont programmés pour l'automne 2023.

► **Les principales activités menées en 2020 sur le « volet fleuve » du programme VSVI**

Sur le volet fluvial, la DFP a engagé plusieurs actions destinées à aménager ou à valoriser le canal de la Somme :

- création de l'appli Somme en poche et plus particulièrement du module « Somme fleuve » qui va permettre d'aider les plaisanciers et les services départementaux dans la gestion de la navigation. Cette appli mobile met aussi en valeur un large panel d'activités ou de services dont les usagers peuvent bénéficier le long du fleuve (pêche, vélo, canoë, sites naturels à découvrir, cafés – restaurants, hébergements...)
- lancement d'une enquête auprès des usagers pour connaître leurs besoins et leurs attentes
- révision du barème des redevances pour rendre le canal plus attractif vis à vis des « bateaux » support d'activités touristiques
- poursuite de la réalisation de tables d'interprétation pour accompagner le déploiement de la véloroute Vallée de Somme et offrir des supports de compréhension sur la richesse patrimoniale du territoire
- révision complète et ré-édition du guide «Naviguer sur la Somme »
- aménagement et optimisation de plusieurs relais nautiques
- l'étude technique visant à la ré-ouverture du Canal de la Somme entre Offoy et Saint-Simon afin d'assurer une reconnexion, par le petit gabarit, de la Somme aux autres grandes voies d'eau touristiques du territoire national
- l'engagement d'une étude pour évaluer, sur le volet fret et tourisme, l'impact du futur Canal Seine Nord Europe sur le canal de la Somme et mettre en évidence les besoins en terme d'équipement, d'aménagement ou de restauration (curage par ex)

Les faits marquants

- Les activités menées par la direction du fleuve et des ports sont au cœur du programme « Vallée de Somme, une vallée idéale » qui se décline au fil du temps, à travers des actions de plus ou moins grande envergure qui concrétisent progressivement la stratégie et la vision validées en juin 2019 : « penser globalement, agir localement ».
- Toutes les actions engagées montrent la capacité d'entraînement de ce projet fédérateur et son effet levier indéniable vis à vis des acteurs du territoire ; l'exemple d'Abbeville est à cet égard particulièrement pertinent car le projet d'aménagement du Département devient « le prétexte » à un travail élargi avec les collectivités concernées qui programment alors des investissements concomitants pour que l'ensemble prenne une véritable envergure.
- La confirmation que ce projet, pour être mené à bien, nécessite toutefois un vrai travail en transversalité au sein de la collectivité et avec les partenaires.
- Un attrait indéniable du canal de la Somme vis à vis des habitants et des visiteurs dans la période COVID et post COVID : le canal, comme la baie, apportent de vraies bouffées d'oxygène à de nombreux pratiquants, habitants ou visiteurs.

Le patrimoine départemental

La direction du patrimoine départemental assure l'entretien, la maintenance, l'exploitation ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier du Département, qu'il soit à caractère administratif, social, culturel, touristique, éducatif, ou relevant des infrastructures.

Les missions couvrent le patrimoine bâti, propriété du Département, et également les bâtiments dont le Département est locataire, pour les obligations qui en découlent.

► Activités 2020

✓ Entretien, Maintenance et fonctionnement des sites

L'augmentation des crédits annuels dédiés à l'entretien et la maintenance des sites (17,75 M€) a permis de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des bâtiments en particulier dans les bâtiments administratifs, dans les bâtiments de l'EPCC et surtout dans les collèges pour lesquels les opérations thématiques en faveur des élèves ont été conséquentes.

Dans les collèges, l'année 2020 a permis de réaliser un programme significatif de travaux d'entretien et de renouvellement d'équipement de cuisines, en réalisant notamment la deuxième phase des opérations thématiques 2019-2022. Dans ce cadre, les principales réalisations ont porté sur la construction de 3 abris à vélos, la rénovation des sanitaires des collèges de Domart, et Bray-sur-Somme, et la rénovation des locaux de restauration des collèges de Bray-sur-Somme et Nouvion-en-Ponthieu.

Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures des collèges de Bray-sur-Somme et Moreuil ont également été réalisés ainsi que des réfections d'étanchéité sur 3 collèges.

Également le programme de remplacement d'équipements de cuisine a été réalisé pour 540 k€.

Pour ce qui concerne le patrimoine de l'EPCC, les travaux ont porté sur Samara et la mise hors d'eau de bâtiments à la Citadelle de Doullens.

Enfin plusieurs chaudières ont été remplacées dans les MDSI et divers sites administratifs.

L'effort de rénovation du CDEF a été poursuivi avec notamment la mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie dans le bâtiment d'hébergement.

✓ Travaux en Régie

Parmi les chantiers auxquels ont participé la Régie figurent de nombreux travaux de rénovation et d'amélioration dans les CDER et les MDSI (MDSI de Rue, Eppeville, Roye..., CDER de Roye), ainsi que dans les bâtiments administratifs (Laboratoire de l'innovation et bureaux de la DRHDS au 39-41 rue de la République, siège de la direction du fleuve et des ports rue Baillon à Amiens).

Le programme annuel des travaux de rénovation des collèges a permis de réaliser de nombreux chantiers significatifs tels que la création d'une salle orchestre au collège de Roye, la réfection complète de salles de classe au collège de Oisemont, du CDI au collège Guy Mareschal, des salles de restauration des collèges de Longueau et de

Poix-de-Picardie, et la pose de faux-plafonds dans les collèges de Villers-Bocage, Bernaville, Domart-en-Ponthieu et Jean-Marc Laurent à Amiens. Ces travaux ont été validés par les ETD (Équipes Techniques Départementales)

Quatre logements de fonction ont également été rénovés.

Les ETD ont également poursuivi le déploiement du plan collège numérique par l'installation de 264 VPI (vidéo projecteurs interactifs).

✓ Constructions, réhabilitations, adaptations

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a imposé un arrêt des chantiers lors du premier confinement, puis une reprise de ces derniers avec la mise en œuvre de protocoles sanitaires contraignants. Ces événements ont conduits à des allongements de délais significatifs.

Les opérations suivantes ont été conduites :

- la livraison de la nouvelle MDSI de Rue
- le lancement des travaux pour le nouveau CDER d'Abbeville
- la poursuite de l'opération d'extension/restructuration du collège d'Ailly-le-Haut-Clocher, et la construction d'un préau au collège de Montdidier
- la livraison de l'opération d'amélioration énergétique du collège de Nouvion
- la finalisation des études pour le nouveau bâtiment du laboratoire routier à Glisy

Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour les futurs CDER de Rue et de Oisemont, ainsi que pour l'atelier mécanique et l'aire à sel couverte du site d'Abbeville.

Les travaux du futur siège de territoire amiénois « Marie Curie » sur le site du CDEF ont également été engagés.

Par ailleurs, les travaux de la phase 2 de l'opération de modernisation de l'Historial de la grande guerre de Péronne ont été démarrés.

Enfin, les travaux du futur site « Simone Veil » ont été poursuivis sur le site de l'ex-IUFM.



Le site « Simone Veil »

✓ Énergie

En 2020 les efforts ont été poursuivis en matière d'efficacité énergétique de nos sites départementaux. Parmi les actions :

- le raccordement du bâtiment administratif situé au 13 Bd Maignan Larivière à Amiens au réseau de chaleur urbain de la ville
- le raccordement des deux collèges Sagebien et Amiral Lejeune à Amiens au réseau de chaleur urbain de la ville
- la validation des abonnements pour le raccordement des sites de la rue de la République (39,41,43, Feuillants et 40) pour une mise en service en septembre 2021

- la participation aux études de création d'un réseau de chaleur à Doullens qui devra permettre le raccordement du collège Jean Rostand au futur réseau de chaleur de la ville
- la finalisation des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings des sites Simone Veil et Marie Curie à Amiens ; - le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la relance du marché d'exploitation de chauffage des collèges du Département
- la poursuite de l'installation de 20 télégestions dans les collèges permettant un automatisme, une surveillance renforcée des chaufferies et des équipements connexes
- les travaux de remplacement de la centrale de traitement d'air du site des archives rue Saint-Fuscien à Amiens par un équipement plus performant et plus adapté aux conditions d'exigences de conservation des magasins de stockage ;
- l'installation d'une centrale de traitement d'air pour la Salle Max Lejeune de l'hôtel des Feuillants à Amiens
- l'engagement des marchés pour le remplacement, la rénovation et la mise en conformité électrique des postes de transformation des collèges Édouard Lucas et Guy Mareschal à Amiens
- l'engagement du marché pour la réhabilitation du poste de transformation électrique ainsi que pour la mise en place d'un groupe de secours pour le parc de Samara

Le Système d'information géographique (SIG) :

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité a été mis en place en 2009. Au travers des services et des directions du Département de la Somme, il facilite l'aide à la décision. Il permet, en effet, d'accompagner les élus et la direction générale dans la visualisation, l'analyse et la mise en œuvre des orientations du Conseil départemental. Ceci, d'une part, grâce à l'exploitation des outils cartographiques « GéoSomme », « WebRoute », et « WebCanal », et d'autre part, par la réalisation de nombreuses cartes qui permettent à l'ensemble des agents et des élus d'accéder à la cartographie portant sur les compétences transversales de la collectivité.

Le SIG de la collectivité vise également à faciliter les échanges de données et propose même un outil cartographique à destination de certains partenaires, des communes, des EPCI, et plus encore, et même à destination du grand public et des usagers des services publics du Département.

► Activités

✓ En interne

- 4 500 connexions à l'outil cartographique GéoSomme - tous profils confondus (21 au total) - dont 45 % au profil cadastre nominatif, 33 % au profil commun « accessible à tous », 13 % à celui de la biodiversité ; les 9 % restant étant répartis sur les 18 autres profils.

Il est à noter que le profil qui intéresse désormais davantage les agents de la collectivité a progressé de 9 % en 1 an, passant ainsi de 34 % à 45 %, devant le profil commun qui est en net recul (en perdant 10% avec un pourcentage de 43 % de connexions en 2019).

Les connexions globales ont elles même diminué puisqu'elles étaient à 5 700 l'année précédente.

- 5 500 connexions cumulées aux outils WebRoute et Webcanal dédiés aux infrastructures routières et fluviales (nette progression par rapport à 2019 qui comptabilisait 4 900 vues annuelles).
- diminution globale des productions réalisées (cartes, posters, tableaux, requêtes, exports et intégrations de données, plans scannés, mise à jour de données dans GéoSomme, ouverture de droits d'accès aux différents profils GéoSomme...) mais participation active sur de nouveaux projets : Somme en Poche, GéoSomme-collèges, travail d'analyse de sécurisation sur les routes départementales, etc...

On note ainsi que dans le contexte sanitaire de 2020, les services et directions se sont davantage tournés vers des outils métiers, c'est-à-dire dédiés à leurs compétences propres telles que WebRoute ou encore vers des profils «métier» de GéoSomme comme le profil cadastre nominatif ou biodiversité, plus que vers des outils permettant d'avoir des cartes basiques du Département.

✓ Connexions aux applications cartographiques destinées au grand public

- 7 400 vues sur le portail cartographique du site institutionnel (contre 3 000 pour les 4^e mois qui ont suivi sa création en 2019).
- 13 000 vues pour la cartographie Somme Route désormais visible tant sur l'application mobile de Somme en poche que sur Info-route 80 disponible sur le site institutionnel (accidents, travaux, déviation, limitation de vitesse...). Chiffre sensiblement identique à 2019 avec 16 000 connexions comparé aux 27 000 vues en 2018. Pic hebdomadaire de 388 connexions en mars 2020.
- 12 000 vues pour l'application de sectorisation des collèges soit le double par rapport à 2019. Pic hebdomadaire de 243 connexions en août 2020.
- 1 500 vues pour l'application dédiée aux zones de préemption et aux espaces naturels sensibles (ENS) à destination des notaires mais toutefois accessibles à tous (en légère baisse par rapport à 2019).
- 650 vues pour l'application des trafics routiers VL et PL - essentiellement pour les bureaux d'étude - (en progression par rapport aux 530 vues en 2019 mais en deçà des 830 en 2018).

De façon générale, l'ensemble des outils cartographiques disponibles sur le site Somme.fr a été moins consulté en 2020, à l'exception de la sectorisation des collèges qui a doublé ses connexions.

Les faits marquants

- Remise à jour des données cadastrales et des profils Géosomme.
- Enrichissement de l'outil «GéoSomme-collèges» grâce à une base de données photos réalisées par drones.
- Participation active au projet « Somme en poche », application téléchargeable sur les stores,
- Préparation de la migration des outils SIG, prévue pour 2021.

La 1^{ère} période de confinement a chamboulé notre activité de mars à août 2020 (6 mois). En effet, les demandes de production de cartes ont chuté pour reprendre d'abord progressivement fin août puis de façon exponentielle dès septembre.

Malgré cette période peu favorable, différents projets ont pu avancer même si certains, comme la migration des outils SIG, ont subi un impact sur les délais de mise en œuvre.

Le programme « Aménagement numérique du territoire » :

La Mission Haut débit du Département de la Somme pilote la politique d'aménagement numérique du territoire de la Somme, mise en œuvre par le Syndicat mixte Somme Numérique.

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement et les 4 opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord pour l'amélioration de l'accès au réseau de téléphonie mobile, dont l'une des dispositions vise la couverture de zones mal couvertes par les opérateurs. Dans le cadre du programme de couverture ciblée 5 sites ont été mis en service en 2020 et 11 sont en phase de réalisation.

Somme Numérique est un syndicat mixte créé en 1998 par différentes collectivités territoriales de la Somme. Le Conseil départemental de la Somme en est un membre important.

Somme numérique a reçu délégation de compétences de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Il a construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunication et qui peut être utilisé par les collectivités membres.

Parallèlement, Somme Numérique propose à ses membres des services mutualisés (par exemple : groupements de commande en matière de services de télécom, gestion de messagerie, ...).

En 2020, le Département de la Somme a apporté un financement de 2,8 M€ à Somme Numérique, dont environ 2 M€ destinés à couvrir la part du Département dans le remboursement des emprunts contractés par le syndicat mixte pour le financement des différents investissements.

La sécurité civile

Le SDIS 80 (service départemental d'incendie et de secours) est un établissement autonome avec un budget propre dont les recettes sont constituées essentiellement des

cotisations des communes et du Département. En 2020, les contributions au budget sont de 25 250 000 € pour le Conseil départemental et de 18 908 000 € pour les Communes et les EPCI.

Le SDIS est placé sous l'autorité du préfet, responsable de la sécurité publique concernant les aspects opérationnels. La gestion est confiée à un conseil d'administration présidé de droit par le président du Conseil départemental.

Un schéma départemental des risques (SDACR) dresse un inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire départemental. L'analyse des risques permet d'évaluer l'adéquation des moyens humains et matériels mis en œuvre par rapport aux besoins spécifiques du département et l'implantation des Centres d'Incendie et de Secours correspondant à un niveau déterminé de couverture des risques. Il est réactualisé tous les cinq ans.

L'activité opérationnelle du SDIS a été fortement impactée par la crise du COVID 19. En effet, si les sapeurs-pompiers se sont fortement mobilisés pour porter secours aux malades du COVID, les interventions courantes accusent une baisse en lien avec la diminution des activités économiques et sociales. Une cellule de veille a été activée afin de suivre les évolutions de la crise dans le cadre de l'interservices et de coordonner des actions de soutien auprès de différents organismes comme les hôpitaux, les EHPAD et l'ensemble des services de l'État.



► Quelques chiffres

Nombre de centre de secours : 56

Nombre de SPP (pompiers professionnels) 400, de SPV (volontaires) 2 224 et PATS 100.

Nombre d'appels décrochés au 18 : 111 500 soit une moyenne de 305/jour (en 2019 : 123 485 soit une moyenne de 339 appels /jour)

Nombre d'interventions : 37 195 soit en moyenne 102/jour (en 2019 : 42 290 soit en moyenne 116/jour) dont :

- incendies : 3 419 (9,2 %)
- accidents de la circulation : 2 156 (5,8 %)
- secours à personnes : 28 144 (75,65 %) dont carences de moyens des ambulanciers privés 3 843 (10,3 %)
- opérations diverses : 3 383 (9,1 %)
- risques technologiques : 93 (0,25 %)

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Les collèges et le numérique éducatif :

En 2020, malgré le contexte sanitaire, le Département a poursuivi ses efforts en direction des 66 collèges, dont 50 publics. Il assure notamment les missions suivantes :

- l'équipement et le fonctionnement des collèges publics
- la gestion des agents des collèges
- la restauration scolaire
- les équipements et le fonctionnement liés aux TICE (technologies de l'information et de la communication)
- les espaces numériques de travail
- l'apprentissage de la natation
- le financement des équipements sportifs utilisés par les EPLE (Établissement public local d'enseignement)
- l'attribution des logements de fonction
- la sectorisation des collèges
- le soutien financier des collèges privés sous contrat d'association



Budget global 2020 de ces actions : 12 148 000 € M€ (13 614 586 M€ en 2019 mais avec l'« entretien et la maintenance des collèges » à hauteur de 1 590 000 € gérés depuis 2020 au sein du budget de la direction des bâtiments départementaux).

411 agents techniques territoriaux des établissements affectés dans les collèges + 28 agents à la direction des collèges et du numérique éducatif.

43 collèges concernés par les circuits courts en matière de restauration.

7 275 ordinateurs dans les collèges publics fin 2020 (6 799 en 2019) et 1 165 tablettes numériques.

21 471 élèves dans les collèges publics à la rentrée 2020 (21 632 en 2019, 21 510 en 2018), pour 26 005 places (capacités d'accueil révisées sans SEGPA).

► Activités 2020

- Équipement en mobiliers du micro-collège et du CDI (Centre de Documentation et d'Information) du collège Guy Mareschal à Amiens.
- Équipement en mobilier et en matériel de la SEGPA du collège du Val de Nièvre à Domart-en-Ponthieu.
- Équipement en mobilier des salles de technologie, de sciences et de la salle de permanence du collège Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher.
- Équipement en mobilier des classes ULIS des collèges Maréchal Leclerc de Hauteclouque à Beaucamps-le-Vieux et Louise Michel à Roye.
- Équipement en instruments de musique pour les classes orchestre des collèges Alfred Manessier à Flixecourt, Rosa Parks et Arthur Rimbaud à Amiens, Jean Rostand.

à Doullens, Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher, Louise Michel à Roye et Gaston Vasseur à Feuquières-en-Vimeu.

- Dotation d'un défibrillateur aux collèges du Marquenterre à Rue, A. de St Exupéry à Bray-sur-Somme, Jean-Marc Laurent et Édouard Lucas à Amiens.
- Équipement en outillages pour les équipes de maintenance mutualisée.
- Poursuite du déploiement du plan collèges 3.0.
- Assistance par téléphone et par mél des familles, cette démarche s'inscrit dans le dispositif de lutte contre l'illectronisme du Département.
- Déploiement de l'outil « GéoSomme collèges » dans les établissements scolaires en lien avec le service SIG, phase d'essais pour améliorer l'outil et apporter des éléments complémentaires utiles (nom des photos, emprise de l'établissement, N° des bâtiments).
- Poursuite des travaux de la commission sectorisation des collèges (4 réunions programmées en 2020) en vue de la révision de la carte scolaire. Report du calendrier initialement fixé pour une présentation de l'ensemble des travaux à l'Assemblée départementale en juin 2021.
- Renouvellement de la convention d'accueil d'élèves du lycée du Paraclet à Boves au collège Guy Mareschal à Amiens pendant la durée des travaux de réhabilitation de l'internat du lycée.
- Poursuite de la mise en œuvre du barème d'affectation des ATTEE.
- Poursuite des travaux d'extension du collège d'Ailly-le-Haut-Clocher.
- Poursuite du pilotage et de la gestion de la mutualisation des agents de maintenance sur l'ensemble des 48 collèges.
- Poursuite du financement des travaux d'investissement des collèges privés (73 548 € accordés).
- Étude sur l'évolution de la dotation de fonctionnement des collèges publics.
- Maintien de la modulation de la DGF tenant compte de la situation financière des établissements et du taux de connexion des élèves à l'ENT.
- Dialogues de gestion avec les 50 établissements du département.
- Gestion du parc des 217 logements de fonction des collèges.
- Poursuite de l'aide accentuée à l'équipement en matériel de cuisine favorisant les préparations maison.
- Organisation d'une rencontre des équipes de cuisine et des gestionnaires à Mégacité avec comme thème principal le bio en restauration collective, et remise des trophées Approlocal.
- Mise en place d'un dispositif d'aides financières pour favoriser le recours aux circuits courts et aux produits locaux issus de l'agriculture biologique.
- Mise en place du projet des locavores qui vise à renforcer la collaboration, l'approvisionnement en produits locaux et les achats groupés.
- Accompagnement de 3 établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : les collèges de Villers-Bocage, Villers-Bretonneux et Ponthieu à Abbeville.

- Poursuite du dispositif départemental de fourniture des produits d'entretien aux établissements (467 720 € de commandes en 2020, dont 60 000 € sur la ligne « Covid » de la direction de la logistique).
- Accompagnement financier de la cuisine centrale du collège César Franck afin de favoriser l'achat de produits locaux.
- Poursuite de l'expérimentation dans 4 collèges de l'externalisation des missions d'entretien et travail avec le département du Nord pour l'écriture du futur marché d'entretien des collèges.
- Renouvellement du marché de location d'un véhicule frigorifique pour la cuisine centrale (45 000 € pour 3 ans).

Les faits marquants

- Équipement du micro-collège Guy Mareschal à Amiens dans un temps relative-ment court et malgré le contexte sanitaire.
- Remise des trophées Approlocal lors de la rencontre en octobre 2020 des équipes de cuisine et des gestionnaires à Mégacité.
- Organisation de Drives fermiers dans 3 collèges du Département durant le 1^{er} confinement.
- Recrutement d'un cuisinier itinérant.
- Dé-précarisation de 11 agents temporaires par des recrutements sur des postes pérennes.
- Augmentation considérable des dépenses liées aux recrutements d'agents temporaires : augmentation des arrêts maladies COVID 19 et affectation d'environ 63 agents en « renfort sanitaire » dans les établissements. (318 298 € liés à la crise COVID).
- Préparation d'ordinateurs à destination des familles pendant le premier confinement.
- Lancement de la campagne de prêts de clefs 4G aux élèves boursiers sans connexion à internet dans le cadre du plan de relance.



La jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Conseil départemental souhaite favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes de la Somme. Aussi, la politique en faveur de la jeunesse s'articule autour de trois priorités :

- le soutien aux actions territoriales en faveur de la jeunesse
- l'ouverture internationale des collégiens de la Somme
- la cohésion sociale en faveur de la jeunesse

En 2020, la politique jeunesse intègre deux nouvelles orientations : d'une part, ouvrir les appels à projets éducatifs et les ateliers jeunesse aux collèges privés et aux Maisons Familiales et Rurales de la Somme et d'autre part, étendre le bénéfice du Pass'Sport à tous les élèves scolarisés en 6ème dans les collèges de la Somme, sans conditions de ressources.

- Montant du budget 2020 : 1 914 000 €



► Activités

Au cours de l'année scolaire 2019/2020 :

✓ Les aides individuelles

- L'allocation départementale de scolarité a été attribuée à 7 853 bénéficiaires (7 696 bénéficiaires en 2018/2019), soit une augmentation de 2 %, pour un montant moyen d'allocation stabilisé à 111,78 € (111,77 € en 2018/2019).
- Le Pass'Sport, remis à 7 696 élèves, a été utilisé par 907 d'entre eux, soit un taux d'utilisation de 11,8 %, en hausse (7,7 % en 2018/2019).

✓ Les appels à projets à destination des collèges de la Somme

- 10 collèges ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles, des liens à renforcer », destiné à renforcer l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants (11 en 2018/2019), pour un montant moyen de subvention de 1 871,44 € (2 151,95 € en 2018/2019), et un taux de subvention stabilisé à 84,4 % (84,3 % en 2018/2019). 4 projets ont été reportés en 2020/2021 du fait de la crise sanitaire.
- 27 collèges ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Phileas Fogg », destiné à financer les mobilités internationales de 1 823 collégiens (1 776 collégiens en 2018/2019 soit une augmentation de 2,6 %), pour un montant moyen de subvention de 2 236,02 € (1 856,41 € en 2018/2019), et un taux de subvention stabilisé à 14 % (14 % en 2018/2019). 17 projets ont été reportés sur l'année scolaire 2020-2021 du fait de la crise sanitaire.
- 27 collèges et 4 associations sportives scolaires ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Le sport, c'est dans ma nature », destiné à encourager la

pratique des activités physiques de pleine nature, au bénéfice de 2 240 collégiens, soit une augmentation très significative de 35,2 % du nombre de bénéficiaires (1 657 en 2018/2019), pour un montant de subvention moyen de 2 370,88 € contre 1 913,13 € en 2018/2019 (+ 23,9 %) et un taux de subvention en augmentation de 3 % (35,91 % en 2019/2020 contre 34,54 % en 2018/2019). 31 projets ont été reportés sur l'année scolaire 2020/2021 du fait de la crise sanitaire.

✓ Les ateliers jeunesse

Pour leur 1^{ère} année de mise en œuvre, 14 établissements ont pu bénéficier des ateliers jeunesse, « Cap Monde en Somme » et « Cap Sciences en Somme », au bénéfice de 398 élèves. Sur 16 ateliers programmés, 6 ont dû être annulés du fait de la crise sanitaire.

✓ L'appel à projets à destination des territoires de la Somme

L'appel à projets « Som'Action'Jeunesse », à destination des EPCI et des bourgs centres ruraux, a bénéficié sur la période 2017-2020 à 7 EPCI et 1 commune, pour un montant total de subventions de 238 300 €. En 2020, l'appel à projets a été suspendu du fait de la crise sanitaire.

✓ Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, l'Assemblée départementale a adopté deux mesures en faveur des familles de bénéficiaires de l'ADS. Ainsi, 4 487 élèves bénéficiaires de l'ADS, soit 57,14 % des effectifs, ont reçu l'aide à la demi-pension et à l'internat pour un montant total attribué de 180 400 € et 250 élèves ont été bénéficiaires de l'aide à l'acquisition de matériel informatique, pour un montant total versé de 49 400 €.

✓ Rencontres Inter-Collèges

En raison de la crise sanitaire, les Rencontres Inter-Collèges, réunissant chaque année plus de 300 collégiens le deuxième mercredi du mois de juin, n'ont pu avoir lieu.

✓ Budget Participatif Réussite Éducative

Le règlement du 1^{er} budget participatif a été adopté par l'Assemblée départementale le 2 mars 2020. À l'issue de la phase de dépôt d'idées par les Samariens, 60 projets ont été orientés pour analyse de faisabilité vers le pôle jeunesse, qui a instruit 45 projets avec l'aide du pôle sport (qui en a instruit 15).

Le sport

La politique sportive du Département est orientée vers le sport pour tous, avec 3 axes principaux :

- la structuration du mouvement sportif, associations et comités départementaux, en partenariat étroit avec ces acteurs qui concourent à la promotion et au développement du sport
- la prise en compte des publics cibles de l'action départementale, tels que la jeunesse (soutien au sport scolaire), les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, seniors, jeunes isolés en milieu rural ou dans les quartiers

- le développement des activités de pleine nature, au titre de la compétence de développement maîtrisé des sports de nature confiée au Département

Ces enjeux se rejoignent au cœur de nouvelles priorités identifiées autour du sport santé, et dans la dynamique du label « Terre de Jeux » lié aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Budget global 2020 : 2 656 000 €
(1 947 000 € en 2019).



► Activités

- Une aide globale au fonctionnement a été versée à 647 associations, qui ont reçu une subvention moyenne de 1 052 € (618 en 2019).
- 124 subventions d'aide à l'acquisition de matériel sportif ont été attribuées, sur ce dispositif remis en place lors du budget supplémentaire 2019. Le plan de relance a abondé de 240 000 € les crédits alloués.
- 41 conventions d'objectifs ont été signées en 2020 avec les comités sportifs départementaux, pour le financement de leurs projets structurants menés au bénéfice du développement de la pratique sportive (39 conventions en 2019).
- L'appel à projets « Sport handicap et sport santé » a permis de soutenir 24 associations œuvrant, de façon exclusive ou complémentaire, à la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap, ou sur la thématique du sport destiné à préserver ou retrouver la santé. Par ailleurs, 13 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets Sport et solidarités. La crise sanitaire a quelque peu détourné les associations de ces appels à projets, le nombre de dossiers déposés a fortement chuté.
- Le Département soutient le développement de la pratique du sport en milieu scolaire en étant le premier financeur local de l'USEP et l'UNSS, qui se chargent notamment de l'organisation de rencontres sportives.
- Le dispositif de soutien aux bases de plein air, destiné aux gestionnaires de bases nautiques et aux associations proposant des activités aériennes au départ des aérodromes de la Somme, a permis de soutenir 13 associations. Dans le cadre du plan de relance post COVID-19, l'aide départementale a été doublée pour ces structures, figures de proue du PDESI, et particulièrement impactées par le confinement.
- Dans le cadre de la priorité donnée aux loisirs et sports de nature, le pôle sport a poursuivi la mise en œuvre des actions du PDESI, et notamment le travail préparatoire à l'inscription des circuits de randonnée. De nouveaux pôles de randonnée ont été mis en œuvre, notamment autour de Samara et en forêt de Crécy.

Les faits marquants

- Le 11 janvier 2020, le Département de la Somme a été labellisé « Terre de Jeux » par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ce label souligne la volonté du Département de s'impliquer dans la dynamique olympique pour « mettre plus de sport dans le quotidien des habitants ». En fin d'année, un plan d'action, orienté notamment sur le sport santé, l'animation du territoire, le handisport et le soutien au bénévolat, a été défini pour la période 2021-2024.
- Un effort particulier a été porté concernant les sports traditionnels samariens, avec des subventions doublées pour les comités départementaux gérant ces disciplines, et 20 000 € investis pour offrir un nouveau jeu de maillots à toutes les équipes de ballon au poing de la Somme.
- La crise sanitaire a entraîné l'annulation des manifestations sportives habituellement soutenues (Transbaie, 100 km pédestre...), ainsi que de la Samarienne, fête des sports de nature organisée par le Département. Les crédits non utilisés ont été redéployés pour renforcer le soutien au mouvement sportif, dans le cadre du plan de relance.
- Ce même plan de relance a conduit à la mise en place de plusieurs actions visant à développer l'usage du vélo, et notamment l'instauration d'un dispositif de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, destiné aux habitants de la Somme achetant leur vélo dans un commerce local. Entre juillet et décembre, 2 024 subventions ont été attribuées, pour un montant de 620 000 €.

La culture et le patrimoine

L'objectif des actions culturelles du Conseil départemental est de prioriser :

- l'accueil des publics les plus éloignés de la culture en particulier les publics sous la responsabilité du Conseil départemental
- une répartition équilibrée des présences culturelles sur le territoire
- l'attractivité de la Somme

Montant du budget 2020 : 6,6 M€ (2019 : 6,4 M€).

► Activités 2020

✓ Soutien aux structures culturelles et appels à projets

► **Accompagnement des Projets culturels de territoire (PCT)**

L'accompagnement par les services du Département de la démarche d'élaboration de Projets culturels de territoire (PCT) avait abouti pour 4 territoires en 2019 : CC Territoire Nord Picardie, CC Somme Sud-Ouest, CC Terre de Picardie, CC Ponthieu - Marquenterre.

Courant 2020, le Département a accompagné la démarche d'élaboration du PCT de la CC du Grand Roye et de la CC Villes Sœurs, toutes deux en voie de finalisation à ce jour.

Enfin, il est à noter que la CC de l'Est de la Somme a fait le choix, fin 2020, de s'engager dans une démarche similaire en lançant une consultation visant à identifier un cabinet spécialisé pour accompagner sa démarche PCT.

A ce jour, 9 PCT intercommunaux ont été adoptés par 9 EPCI et actés par le Département. Trois autres démarches d'élaboration d'un PCT sont en cours. Au total, 12 EPCI sur les 16 que compte le département sont donc engagés dans une démarche de PCT.

5 territoires ont par ailleurs été accompagnés en 2020 au titre du Dispositif de soutien en fonctionnement aux PCT pour un total de 102 500 €.

Un bilan d'étape de la politique culturelle territoriale 2017-2021 a été élaboré courant 2020 et qu'il a donné lieu à la réalisation du guide « la politique culturelle territoriale 2017 - 2021 en chiffres » (diffusé uniquement en interne à ce stade).

Enfin, rappelons que de nombreux territoires ont eu, dans le contexte de crise sanitaire, une position responsable vis à vis des acteurs culturels et artistes en proposant soit une indemnisation, soit un report des spectacles programmés (exemples du PETR Coeur des HDF et de la saison culturelle du Vimeu...). Certains ont également continué à accompagner les processus de création des artistes.

► **Soutien au fonctionnement des associations et structures locales à caractère culturel**

Le Département a poursuivi en 2020 son soutien direct en fonctionnement à certaines structures culturelles, s'inscrivant en complémentarité avec sa politique de soutien aux projets culturels de territoire et/ou avec les différents dispositifs sectoriels qu'il met en œuvre au titre de sa politique culturelle.

En matière de spectacle vivant, le Département a notamment soutenu à ce titre, et pour un montant total de subventions de 205 000 € :

- les « pôles culturels ressources » que sont l'Orchestre de Picardie, la Comédie de Picardie, le Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens et le Tas de Sable - Chés Panses Vertes - Centre de la Marionnette en Région Hauts-de-France)
- ainsi que les structures qui favorisent et accompagnent l'émergence artistique dans le département (Prolifik Records, Cité carter, la Briqueterie, la Maison du Théâtre et le SLIP Chapelle-Théâtre)
- dont le projet artistique et culturel permet l'accès à une offre culturelle de qualité accompagnée d'actions de médiation sur un territoire socialement défavorisé (Le Safran, scène conventionnée, la scène de musiques actuelles La Lune des Pirates, ainsi que le Centre Culturel Jacques Tati)
- ou qui participent à la préservation et à la valorisation du patrimoine et de la langue picarde (cas du Théâtre d'Animation Picard - Chés Cabotans d'Amiens)

Le Département a également apporté son soutien à l'enregistrement et la réalisation d'albums de musiciens samariens (tels que le violoncelliste Anthony Leroy par exemple, ou encore Vincent Freytel, plus connu sous le nom de « Flamm » en tant que musicien des « Rabeats »), pour un montant total de subventions de 13 600 €.

► Soutien aux festivals

Afin de renforcer la politique transversale d'amélioration de l'accessibilité de l'offre culturelle, le Département a poursuivi en 2020 son soutien aux festivals, considérant ces derniers comme des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Bon nombre de festivals, dont la grande majorité se déroule au printemps ou à l'été, ont cependant été annulés en 2020 pour être généralement reportés en 2021, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

► Appels à projets

Spectacle vivant en territoire

L'appel à projets a été reconduit en 2020. Il s'adresse aux compagnies professionnelles de spectacle vivant ayant leur siège social dans la Somme, tous domaines artistiques confondus, et vise à favoriser la présence artistique sur les territoires. 30 porteurs de projets ont ainsi été soutenus (soit 10 de plus qu'en 2019), pour un montant total de subventions de 175 000 €.

Résidences d'artistes à l'abbaye de Saint-Riquier

Ce nouvel appel à projets, lancé pour la 1^{ère} fois en 2020, permet d'accueillir en résidence au Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier, durant 10 jours et sur deux semaines consécutives, deux équipes artistiques samariennes différentes émergentes ou confirmées, œuvrant dans le domaine du spectacle vivant. Le principe est d'aider ces artistes dans leur processus de recherche et de favoriser la création d'un projet artistique (spectacle, concert...), en les accompagnant si besoin par la mise à disposition temporaire de moyens matériels, humains et financiers. Si la 1^{ère} période de résidence a pu se tenir du 5 au 16 octobre 2020 avec la compagnie chorégraphique Ulal Dto, la seconde en revanche, initialement prévue du 16 au 27 novembre 2020 avec le musicien Vadim Vernay, a dû être reportée à 2021, en raison du contexte sanitaire. 16 000 € de subventions ont été attribuées dans le cadre de cet appel à projets.

Culture et solidarités

Le Département de la Somme a fait le choix de développer une politique culturelle avec l'ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires. À ce titre, il a lancé en 2016, un appel à projet «culture et solidarités» dont la vocation est de soutenir les actions culturelles ayant un impact sur les publics les plus en difficulté. Il s'agit ici, de construire un projet autour d'une sensibilisation ou d'une pratique artistique collective accompagné d'un parcours culturel inscrit dans le territoire. Les objectifs sont de développer l'autonomie, de favoriser le lien social et d'engager la personne dans une démarche d'insertion en l'inscrivant dans une dynamique de projet. En 2020, ce sont 6 projets de niveau 1 - sensibilisation et 14 projets de niveau 2 - pratique artistique qui ont été financés pour un montant de 44 000 €.

Le livre et la lecture

Dans le cadre de son action en faveur du livre et de la lecture et en complémentarité avec l'action menée par la Bibliothèque départementale de la Somme, le Département a lancé en 2018 un appel à projets «soutien au livre et à la culture» afin de structurer au mieux son intervention dans le domaine. Ce nouvel appel à projets permet de financer des collectivités, des structures culturelles ou des associations favorisant la présence

du livre dans les territoires. Les projets doivent faciliter la rencontre des professionnels du livre avec les différents publics et plus particulièrement les plus éloignés par la mise en œuvre d'une médiation adaptée. En 2020, 14 projets ont été financés pour un montant de 25 000 €. Par ailleurs, le Département soutient le fonctionnement et les actions de diverses associations dont «On a marché sur la bulle», pôle régional de la bande dessinée, l'Agence pour le picard et le Cardan pour un montant de 77 000 €.

Les arts visuels

Le Département a souhaité conforter son intervention dans le champ des arts visuels afin de structurer une offre culturelle de proximité de qualité et participer à un aménagement équilibré et attractif du territoire. À cet effet, un nouvel appel à projets « soutien aux arts visuels » a été proposé en 2018 aux associations, aux structures culturelles et aux collectivités territoriales dans l'objectif de soutenir la présence artistique dans les territoires et de favoriser un renouvellement artistique dans le champ des arts visuels. En 2020, 9 projets ont été soutenus pour un montant de 20 000 €.

Le Département finance également le Festival international du Film d'Amiens pour un montant de 5 000 €.

✓ Éducation artistique et culturelle

➤ PAC collégiens 80

Le PAC collégiens 80 permet la mise en place de parcours artistiques et culturels pour les collégiens samariens.

Ce dispositif mis en place auprès des 66 collèges du Département, permet ainsi la sensibilisation aux arts et à la Culture de plus de 28 052 élèves et la pratique artistique. Au total plus de 600 projets répartis sur 3 niveaux. Le dispositif vise à faciliter la rencontre avec l'œuvre mais également avec l'artiste ou le professionnel à la compétence reconnue et avec les institutions culturelles.

➤ Collège au cinéma

Ce dispositif national est ouvert aux 66 collèges de la Somme. Au titre de l'année scolaire 2020-2021, 51 collèges y ont participé soit 4 525 élèves. Collège au cinéma permet aux élèves de voir trois films durant l'année scolaire. Un accompagnement particulier par des formations est proposé aux enseignants.

✓ Schéma départemental de développement des enseignements artistiques

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit l'adoption par les Conseils départementaux d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.



En 2017, le Conseil départemental de la Somme s'est doté d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, couvrant les différentes spécialités artistiques du spectacle vivant et poursuivant les objectifs suivants :

- structurer l'offre d'enseignements artistiques du département
- améliorer l'accessibilité de l'offre d'enseignements artistiques
- développer la professionnalisation et la formation continue des directeurs d'établissement et des enseignants
- mettre en réseau les établissements d'enseignement artistique avec les lieux et partenaires culturels du territoire
- encourager et accompagner les pratiques amateur

Pour 2020, une enveloppe globale de 261 500 € a été attribuée aux 40 établissements d'enseignement artistique du département. Notons par ailleurs que 9 établissements d'enseignement artistique sont accompagnés par le Département à l'appui d'une convention d'objectifs et de moyens : le CRR d'Amiens Métropole au titre de sa fonction de « tête de réseau » départementale, le CRI de la Baie de Somme pour sa fonction de « structure ressource » sur la Picardie maritime, le CRI du Territoire Nord Picardie, et enfin les autres établissements d'enseignement artistique intercommunaux en lien avec les projets culturels de territoire de leurs territoires respectifs.

La CMF Somme (Confédération musicale de la Somme) a quant à elle été accompagnée à hauteur de 35 000 € en fonctionnement à l'appui d'une convention d'objectifs et de moyens traduisant sa qualité de « structure ressource » du schéma départemental. En revanche, le collectif d'aide au rayonnement des musiques actuelles (CARMA) n'a pas été financé cette année étant donné l'annulation de l'académie 2021 des musiques actuelles en raison de la crise sanitaire.

Un travail a été initié courant 2020 avec le "Tas de Sable – Chés Panses Vertes" visant à renouveler le partenariat du Département avec ce Pôle culturel ressource.

Les mesures réglementaires mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire ont fortement impacté l'activité des établissements d'enseignement artistique, qui ont dû mettre fin à toute activité en présentiel pendant le confinement mis en œuvre à partir de mars 2020. Un certain nombre d'établissements d'enseignement artistique – en particulier les écoles de musique – s'était toutefois particulièrement bien adapté au contexte de crise sanitaire en proposant pendant cette période, des cours individuels et des projets collectifs en « visio » (cas de l'école de musique du Grand Roye par exemple). Les différentes mesures mises en œuvre ensuite à partir d'octobre 2020 ont également impacté les établissements d'enseignement artistique autorisés à ouvrir au public pour les pratiquants professionnels et les formations délivrant un diplôme professionnalisant, pour l'accueil des seuls élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés, en série technologique sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse, en troisième cycle et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur, lorsque les formations ne peuvent être assurées à distance.

Mais le cadre réglementaire s'est ensuite « durci » pour l'enseignement de la danse depuis les modifications apportées par le décret du 17 février 2021. Les établissements d'enseignement artistique se retrouvent fragilisés par ces restrictions d'activités, notamment au niveau des effectifs d'élèves, en raison de la démotivation et de la non-réinscription d'un certain nombre d'élèves. Les établissements d'enseignement artistique

pourraient, à moyen terme, pâtir d'un manque à gagner en raison de la baisse des recettes de cotisations découlant de ces baisses d'effectifs.

Le Département a fait le choix de prendre en compte ces baisses d'effectifs en revoyant à la baisse le seuil d'élèves minimal (de 600 à 500) de la tranche supérieure des établissements de certaines catégories. Cet abaissement de seuil devrait permettre de ne pas pénaliser ces établissements qui éprouvent actuellement des difficultés à maintenir leurs effectifs d'élèves en raison des effets de la crise sanitaire actuelle.

✓ Orchestres au collège

Une enveloppe de 52 557 € a permis d'accompagner la poursuite et le développement des 7 projets d'orchestre au collège suivants en 2020 :

- Rosa Parks (quartier Etouvie, Amiens) en partenariat avec l'école de musique Le Diapason
- Arthur Rimbaud (Amiens) en partenariat avec l'école de musique associative Saint-Pierre
- Alfred Manessier (Flixecourt) en partenariat avec l'association « Orchestre au collège de Flixecourt »
- Gaston Vasseur (Feuquières-en-Vimeu) en partenariat avec l'école de musique du Vimeu
- Alain Jacques (Ailly-le-Haut-Clocher) en partenariat avec l'école de musique du Ponthieu-Marquenterre
- Jean Rostand (Doullens) en partenariat avec l'école de musique du Territoire Nord Picardie
- Louise Michel (Roye) en partenariat avec l'école de musique du Grand Roye

Tandis que les orchestres au collège menés sur l'année scolaire 2019-2020 ont été fortement impactés en termes d'activité et de modèle économique, la mesure de maintien des subventions du plan de relance a permis aux porteurs de projets d'orchestres au collège de se voir payer l'intégralité de la subvention qui leur avait été attribuée en 2019 (pour l'année scolaire 2019-2020).



✓ Pratiques amateurs musicales

Le Département a fait évoluer ces dernières années ses critères de soutien aux structures de pratique musicale amateur, en lien avec l'accompagnement des projets culturels de territoire et les orientations du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Pour mémoire, ces critères de soutien ont notamment vocation à encourager l'animation musicale du territoire, à récompenser le niveau qualitatif de ces structures et leur inscription dans des projets d'action culturelle ou d'accompagnement des pratiques amateur, tout en permettant de soutenir leurs besoins matériels.

Pour 2020, une enveloppe de 22 293 € a été attribuée à 35 structures de pratique musicale amateur (harmonies, batteries fanfares, chorales...) du département au titre de ce dispositif.

✓ Patrimoines et marketing territorial culturel

Un nouveau service a été créé au sein de la direction de la culture et des patrimoines, associant la conservation du patrimoine au marketing territorial culturel, dans le but de mieux faire connaître le patrimoine de la Somme sous toutes ses formes (monumentale, mobilière, savoir-faire...), de favoriser son appropriation et de renforcer sa valeur-perçue positive par les habitants et touristes, ainsi que de participer à l'attractivité et au rayonnement du territoire. Les deux missions vont se renforcer mutuellement et accroître leur visibilité par le biais de nouveaux projets.

➤ **Patrimoines**

Des contacts plus étroits commencent à être noués avec un certain nombre d'acteurs investis dans le patrimoine et le marketing territorial culturel. Ainsi, le Département a participé aux travaux et soutient la candidature de Pays d'art et d'histoire Ponthieu-Baie de Somme, a intégré le comité de labellisation de la Fondation du Patrimoine, travaille avec le réseau des Beffrois du Patrimoine mondial.

➤ **Conservation des antiquités et objets d'art**

Le Conseil Départemental soutient financièrement la restauration, la valorisation et la sécurisation du patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments historiques. Le patrimoine mobilier concerne le patrimoine culturel conservé dans les édifices religieux et châteaux (tableaux, statues, mobilier, orfèvrerie, ornements liturgiques...), le patrimoine scientifique, technique et industriel, le patrimoine campanaire (cloches et carillons) et instrumental (orgues). Il représente dans la Somme environ 6 500 œuvres. Une enveloppe de 25 000 € permet d'accompagner financièrement les communes propriétaires. Les modalités de soutien sont les suivantes : 20 % pour les objets classés, 35 % pour les objets inscrits. En 2020, 9 projets ont été subventionnés et suivis par le conservateur des antiquités et objets d'art dans le cadre du suivi scientifique et technique : communes d'Abbeville (1 tableau, 1 statue), Fienvillers (1 confessionnal), Becquigny (1 retable), Canaples (décors peints du château), Saint-Valery-sur-Somme (pièces d'orfèvrerie), Le Hamel (2 statues), Bourseville (1 tableau) ainsi que l'association du Chemin de fer de la Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme (cylindre d'une locomotive) pour un montant total de subventions de 24 069 €. Dans le cadre du récolement des œuvres protégées au titre des Monuments historiques, une campagne de prises de vue numériques a été entreprise depuis plusieurs années.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, seules 31 églises du département ont été concernées ce qui représente malgré tout des centaines d'œuvres. À terme, ces clichés seront versés dans la base de données nationale Palissy qui recense le patrimoine mobilier classé et inscrit.

➤ **Marketing territorial culturel**

Dans le cadre du devoir de mémoire, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises ou poursuivies :

- lancement de l'appel à projets "Mémoire & citoyenneté" à destination des collègues

de la Somme, visant à renforcer les liens entre les jeunes et les valeurs de la République ainsi que la laïcité. Cette première édition portait sur la thématique de "Liberté d'expression", quatre collégiés ont été retenus. L'enveloppe consacrée à cet appel à projets se monte à 15 000 €

- reprise du pilotage du dossier "Voie des sportifs de la Grande Guerre" autrefois conduit par le Cabinet, visant à associer les thématiques du sport et de la mémoire en vue de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 organisés en France par la création d'un chemin de mémoire dédié aux sportifs combattants de la Première Guerre mondiale le long de la véloroute 32, reliant Amiens à Arras, via Albert
- poursuite du projet d'inscription à l'Unesco des "Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest)" au Patrimoine mondial de l'humanité

D'autres initiatives ont été menées, comme :

- la création et l'animation d'une chasse au trésor sur le thème des "Scientifiques, inventeurs et savants de la Somme" à l'occasion des Journées européennes du patrimoine
- la visite des Feuillants pour des collégiens de la Somme (visite patrimoniale et échanges sur le rôle, la fonction d'un Département...).

Certains projets ont dû être annulés ou reportés en raison du Covid-19, tels que l'exposition sur la Libération des camps de concentration et la fin de la Seconde Guerre mondiale et les actions de médiation l'accompagnant, des conférences telles que celles organisées dans le cadre de l'année De Gaulle...



Animation d'une chasse au trésor à l'occasion des Journées européennes du patrimoine

Les faits marquants

- Restructuration de la Direction de la culture et des patrimoines suite à l'adoption de son projet de service.
- Lancement du nouvel appel à projets « résidences d'artistes à l'abbaye de Saint-Riquier ».
- Lancement du nouvel appel à projets "Mémoire & citoyenneté".
- Élaboration d'un bilan d'étape de la politique culturelle territoriale, puis du guide « la politique culturelle territoriale 2017 - 2021 en chiffres".
- Mesure 6 du Plan de relance post Covid 19 adopté lors de l'Assemblée du 22 juin 2020, destinée à « soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture ».

Dans le domaine de la culture, l'approbation de cette mesure a permis :

1) la mobilisation d'aides en direction des organismes dépendant étroitement du Département à savoir l'EPCC Somme Patrimoine et l'Historial de la Grande Guerre à hauteur de 560 000 € dont 280 000 € ont été versés dès juillet 2020.

2) la mise en place et la mobilisation d'un fonds d'aide exceptionnelle en faveur des acteurs de la culture partenaires du Département, afin d'accompagner des structures qui rencontrent des difficultés de trésorerie et de maintien de l'emploi, risquant même pour certaines de disparaître, et plus précisément :

- de 42 compagnies samariennes, impliquées dans les appels à projets de soutien au spectacle vivant du Département depuis 2018, en attribuant à chacune une subvention de fonctionnement forfaitaire exceptionnelle de 5 000 €. Budget global : 210 000 €
- de 7 petites associations à vocation culturelle accompagnant la création, l'émergence et la transmission, en attribuant à chacune une subvention de fonctionnement forfaitaire exceptionnelle de 3 000 €. Budget global : 21 000 €
- de 2 pôles culturels ressources, en accordant une aide forfaitaire exceptionnelle à deux structures menacées à court terme du fait de la crise sanitaire, l'une sous forme de subvention de fonctionnement et l'autre correspondant à l'achat d'un lot de bandes dessinées adaptées au niveau collège, à distribuer dans les collèges du département. Budget global : 38 000 €
- de 14 salles de cinéma partenaires de l'action « Collège au cinéma ». Budget global : 21 000 €

Pour un budget total de 290 000 € ce sont ainsi 65 structures qui ont pu bénéficier d'un soutien départemental versé en une seule fois, dès notification de la délibération, dans le cadre de ce dispositif d'aide exceptionnelle.

3) Le maintien des subventions accordées et l'adoption des principes suivants :

- pour les subventions globales de fonctionnement ou portant sur un projet, une action spécifique, octroyées avant le 22 juin 2020, le Département se réserve la possibilité de verser l'intégralité de la subvention pour les structures ayant produit une déclaration sur l'honneur attestant de leurs difficultés liées à la crise sanitaire



CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER

Fortement impacté par la crise sanitaire contraignant à une fermeture au public 5 mois et à l'annulation de l'édition 2020 du festival, le centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier, par la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé, a pu néanmoins organiser quelques temps forts comme les concerts d'orchestres amateurs tous les samedis d'été rassemblant entre 200 et 250 personnes par samedi et les Journées Européennes du Patrimoine avec 875 visiteurs pour le Jazz sur l'Herbe.

Quelques visiteurs auront également pu profiter des expositions de Gilbert Lefeuvre « L'aventure d'un geste » et de Philippe Poirel « Des Pixels sous nos semelles ».

Également, dans le cadre du plan de relance et afin de soulager les assistants familiaux forts mobilisés pendant le COVID, le centre culturel a accueilli, pour la première fois, dans les jardins et le studio théâtre de l'Abbaye de Saint-Riquier, deux groupes de 10 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en proposant un stage théâtre piloté par Jean-Christophe Parquier, du Préô de Saint-Riquier et Nadine Malo de la Compagnie de l'école des filles.

Par ailleurs, l'année 2020 a permis au centre culturel de l'Abbaye de Saint-Riquier, dotée d'un patrimoine fruitier historique comptant encore aujourd'hui 300 arbres dont plusieurs sont centenaires, de se rapprocher de l'association Les Croqueurs de Pommes afin de mener conjointement le projet de valorisation des arbres du verger historique, la sauvegarde des variétés des arbres fruitiers mais également la mise en place à moyen terme d'une signalétique « jardins ».

Les périodes de fermeture auront permis au Centre culturel le lancement de certains travaux de rénovation permettant notamment une amélioration des conditions d'accueil des artistes et du public par la rénovation du pré-accueil et de la boutique et le projet de développement de l'offre selon les thématiques suivantes : patrimoine / terroir / jardins / saison culturelle, la mise en place d'un sens de circulation et d'une signalétique en partenariat avec le Centre Pompidou, la pose d'un revêtement de sol adapté dans une des salles d'exposition, la rénovation du couloir des résidences d'artistes, la mise en place d'un bar d'entractes, la construction des projets de réhabilitation d'un appartement et de climatisation du studio théâtre en partenariat avec la direction des Bâtiments, etc...

► Partenariat avec le Centre Pompidou

Depuis 2019, le Département s'associe au Centre Pompidou pour exercer en commun leur mission de service public relative au développement et à la diffusion de la culture : soutenir la création artistique et les échanges intellectuels, diffuser les savoirs et s'ouvrir largement à la dimension internationale. L'ensemble des disciplines concernées s'articule autour d'un thème annuel qui structure la programmation du Centre Pompidou.

Au titre de l'année 2020, un parcours famille au sein de l'abbaye par l'équipe de médiation, l'équipe du centre Pompidou et l'atelier parisien de sérigraphie Fwells a été conçu. Par un parcours de découverte ludique, cette proposition offre aux visiteurs la possibilité d'être sensibilisé aux curiosités et particularités patrimoniales du lieu.

Par ailleurs, le centre culturel a souhaité associer une classe à horaires aménagés arts plastiques du collège de Flixecourt au choix des œuvres de l'exposition « voix d'artistes ». Dans ce cadre, les élèves ont passé une semaine au Centre Pompidou au mois d'octobre 2020 afin d'être formés au commissariat de cette exposition.

► La médiation culturelle

Au titre de l'année 2020, 744 personnes ont bénéficié d'actions de visites ou de médiation. 50 % des visites sur site ont été annulées ce qui concerne 741 personnes. Par ailleurs, le centre culturel départemental a inauguré un "studio créa", espace de création dédié à la jeunesse complètement adaptable en fonction des projets et des artistes associés. Tout au long de l'année en temps scolaire ou en hors temps scolaires les jeunes peuvent bénéficier de temps de pratique artistique. La première saison (septembre 2020 – juin 2021) a pour thématique les arts du numérique.

Malgré le contexte sanitaire, les Journées Européennes du Patrimoine ont pu se tenir. Dans ce cadre, 1 190 personnes ont pu bénéficier les 19 et 20 septembre de visites patrimoniales, d'un atelier sérigraphie et de concerts en extérieur.

► Saison culturelle départementale

Une saison numérique a vu le jour sur les réseaux sociaux et permet de maintenir le lien entre le centre culturel et les publics au travers de diverses actions : l'œuvre du lundi, les tutoriels du studio créa, les live en Somme, les lectures d'un jour...

Ces supports numériques permettent de poursuivre la dynamique et le rayonnement de la saison culturelle dans et en-dehors du département, conquérant et croisant de nouveaux publics.

Un projet novateur de lutte contre l'illettrisme avec le collège de Flixecourt qui bénéficie d'une convention de jumelage avec le centre culturel a été expérimenté. Il a concerné une classe de 6^{ème} en difficulté de lecture autour d'un projet de valorisation du patrimoine. Cette expérimentation est reconduite en 2021.



HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE

L'Historial de la grande guerre a été créé par le Département de la Somme en 1992 dans le cadre du réaménagement du château médiéval de Péronne. Son exploitation a été confiée à une association par un contrat de délégation de service public, le Département restant propriétaire des locaux et des collections. L'association assure également la gestion du site de Thiepval, près d'Albert.

Depuis le 15 mars 2020, l'Historial est très fortement impacté par la crise Covid. La réouverture estivale des musées de l'Historial à Péronne et à Thiepval, suivant les protocoles sanitaires, s'est brutalement arrêtée fin octobre. Cependant, la mise en œuvre d'un intense dispositif de communication digitale a permis à l'Historial de rester visible via l'univers numérique et de toucher un important public.

« Normalement » l'Historial accueille près de 110.000 visiteurs dans ses deux musées (84.000 à Péronne et 25.000 à Thiepval) et plus de 140.000 passages au Centre d'accueil de Thiepval, et l'association Historial est en auto-financement à 44 % (budget de 3 M d'€ euros avec une subvention du CD80 de 1.698 K €).

En 2020, la crise Covid a engendré une perte de 84% du chiffre d'affaires. Elle impacte les équipes avec le recours au chômage partiel, cependant en partie limité pour mettre en œuvre d'importants projets. L'association Historial a mené de gros efforts gestionnaires pour réduire les dépenses et contenir les pertes. Face à cette crise brutale, les aides exceptionnelles de l'État (chômage partiel, réductions de charges, Prêt Garanti par l'Etat), et du Conseil départemental avec une subvention exceptionnelle (345 K €) dans le cadre du Plan de Relance, ont permis d'amortir le choc économique de l'année 2020.

La mobilisation d'importantes subventions (Europe, État, Région) permet, malgré les difficultés inhérentes à la crise sanitaire, la mise en œuvre de nouveaux investissements en 2020 :

- développement de la médiation numérique dans les musées à Péronne et Thiepval. Les scènes en Réalité Superposée (tournages réalisés en novembre) et les parcours « Motion Spots » (qui remplacent les audio-guides et fonctionnent avec les outils mobiles des visiteurs) ont impliqué un important travail de conception, d'écriture et de captation. La rénovation de l'Appli Reporter 14-18 enrichit la visite du musée à Péronne et son intérêt pour les jeunes. La refonte des documents pédagogiques (consultables via le Web) renouvelle notre offre en direction des enseignants et des scolaires. La création d'une visite virtuelle participera à l'attractivité de l'Historial

- création du parcours historique « Il était une fois un château » consacré à l'histoire locale (contée par le château), en complément des Salles des Gardes, dans la cour du château, les Doves, sur le parvis
- rénovation des cartels numériques et du contenu multimédia dans le musée à Péronne
- poursuite de l'active communication numérique engagée en 2020. Le travail mené en 2020 pour la rénovation des outils de communication (Livres d'or numériques ; refonte du site Internet ; Newsletter ; guide de visite ; etc.) se concrétisera en 2021.
- la participation de l'Historial à la transition énergétique va se concrétiser notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les « hauts » du château qui seront opérationnels en 2021

Les travaux à Péronne, portés par le Conseil départemental, sont engagés depuis le printemps 2020, en concertation étroite avec l'Historial. La cour du château rénovée magnifie l'entrée dans le site ; les aménagements menés par l'Historial (Jardin Paysager, char Saint-Chamond) - qui a rénové l'escalier qui mène du parvis aux Doves - la compléteront. La refonte des espaces en regard sur l'étang du Cam offrira un accès plus aisé au centre de documentation, et une boutique/librairie et un Café-Culture totalement réagencés, pour l'été 2021. Les travaux (nouveaux bâtiments dédiés aux collections, espace de stockage, aménagements des bureaux, nouveau foyer pour les équipes, etc.) devraient être achevés à l'automne 2021.



L'EPCC « SOMME PATRIMOINE »

L'établissement public de coopération culturelle « Somme Patrimoine » a été créé par le Département de la Somme le 1^{er} janvier 2017 afin de regrouper et de fédérer, dans le cadre d'une gestion commune, différents équipements culturels de la Somme. 3 sites sont gérés par l'EPCC : le parc naturel et archéologique de Samara à la Chaussée Tirancourt près d'Amiens, le centre de conservation et d'étude de Ribemont-sur-Ancre et la citadelle de Doullens. L'EPCC a vocation à développer un projet culturel axé sur l'histoire et sa transmission au plus grand nombre.

La crise sanitaire a particulièrement touché le site de Samara. Pour exemple, les premières annulations de visites de scolaires à Samara ont commencé environ 1 mois avant le 1^{er} confinement, dès les premières annonces. Et de surcroît, l'activité n'a pas repris à partir du 11 mai 2020, mais seulement le 1^{er} juillet. Et elle se sera finalement terminée le 31 août.

Dans les faits, l'année 2020 a été, comme partout ailleurs, très complexe. Cependant les trois sites n'ont pas été touchés de la même façon. La Citadelle de Doullens n'a quasiment pas souffert de la crise sanitaire, puisque non encore ouverte au public. Au contraire, la tranquillité quotidienne a permis d'avancer de façon spectaculaire sur les aménagements paysagers à réaliser. Le centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre a dû fermer aux visiteurs mais n'a pas non plus été à l'arrêt. L'activité du laboratoire ne s'est pas interrompue et a même été une source de recettes durant le premier confinement.

C'est le parc de Samara qui a le plus subi cette crise. Les mois de juillet et août 2020 furent toutefois exceptionnels, même si cela ne rattrapera pas les pertes.

Compte tenu de la fermeture prolongée du site, la priorité a été de maintenir la motivation des équipes et de trouver de l'activité à réaliser en interne :

- participation de toute l'équipe aux aménagements paysagers et à l'entretien du parc
- peaufinement du décor de la nouvelle maison celtique, des abords, des cheminements etc...
- ré-aménagement de l'intérieur de la maison néolithique
- création et installation d'un nouveau pôle métallurgie et relance d'une forge à Samara
- activités croisées sur les 3 sites largement augmentées sous forme de renforts sur le laboratoire du CCE ou sur la citadelle. etc...

Mais aussi augmentation des investissements 2020 de l'EPCC pour effectuer les travaux (par des entreprises locales) qui étaient en attente (que l'on ne peut effectuer en présence du public) : cheminements PMR, réfections de toitures, aménagement de palissades pour la terrasse du restaurant.

Tout au long de cette année, l'EPCC SOMME PATRIMOINE a pu compter sur ses nombreux partenaires et collaborateurs. Le Département bien sûr, qui a débloqué une subvention de 217 000 euros en urgence (versée en deux fois, une moitié en juillet, l'autre lors de l'édition du compte administratif en avril 2021).

Si le cours normal de l'activité ne reviendra pas avant plusieurs mois, voire un an ou deux, il est certain qu'un retour à un niveau de recette normal n'est pas attendu avant 2023.

Le budget 2021 fut très compliqué à mettre en place. Sa rigueur aura comme conséquence majeure de rendre impossible un redémarrage immédiat à une capacité habituelle d'accueil du parc Samara. Nous envisageons par exemple de fermer le parc une journée par semaine (il est ouvert 7j/7 habituellement en moyenne et haute saison). La masse salariale embauchée sur le surcroît d'activité ayant été la variable ajustable. Si le public revient en masse du jour au lendemain, nous ne serons pas en capacité de l'accueillir dans les conditions habituelles. Il va falloir revoir la façon d'animer le parc.

À Ribemont, l'activité du laboratoire est en plein essor et le service communication axera désormais une part de son travail sur la publicité vers les professionnels ainsi que l'instauration d'une nouvelle charte graphique, projet en attente depuis la création de l'EPCC en 2017.



À l'annonce du 2^{ème} confinement en octobre 2020, le mot d'ordre fut :

- mise en place de vente par correspondance des boutiques de Somme Patrimoine et création d'une nouvelle gamme de répliques d'objets archéologiques stockés à Ribemont
- le « Call and Collect » pour le restaurant de Samara « le Bistro de César » et la stimulation des séminaires par la gratuité de la salle de séminaire mais sur le principe du « qui dors dîne » en imposant l'achat de déjeuners livrés (Lunch Box). Renforcement en personnels du laboratoire afin de répondre plus rapidement et plus efficacement à toutes les sollicitations (médiateurs de Samara envoyés à Ribemont)

L'objectif de ces actions étant de développer le budget annexe de Somme Patrimoine (laboratoire, restaurant, boutiques) qui n'est pas subventionné et doit être équilibré.



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales (créées sous la Révolution, en 1796), dont les missions sont définies par le Code du patrimoine (livre II), assurent la collecte, le classement, la conservation et la communication au public des archives publiques produites sur le territoire du département et dont l'intérêt historique justifie la conservation définitive. Elles peuvent également accueillir des archives privées. Depuis 1986, la gestion des Archives départementales constitue une compétence obligatoire des Départements.

La politique de gestion des archives comprend les missions de contrôle (par délégation du Préfet), de conseil en archivage, de collecte et de traitement (classement, conservation, numérisation).

La politique de communication du patrimoine archivistique de la Somme se fait par l'accueil du public en salle de lecture et par la mise en ligne massive d'archives numérisées. Les usagers consultent les documents qu'ils ont eux-mêmes sélectionnés, selon des motivations qui leur sont propres (besoins administratifs, loisirs, cadre professionnel).

La valorisation des collections (d'un accès parfois difficile, en raison de la difficulté de lire les documents anciens) et leur diffusion au plus grand nombre reposent sur des actions d'information et de médiation, qui permettent une approche plus pédagogique. C'est le sens des actions menées en direction du public scolaire et d'un plus large public, par le biais d'expositions temporaires, de conférences, de lectures d'archives, de jeux (enquêtes policières lors de soirées mystère), de participation aux manifestations culturelles nationales (fête de la musique, journées européennes du patrimoine) et de formation à la lecture des documents anciens (paléographie).

Un budget annuel de 211 500 € (investissement : 150 000 €, fonctionnement : 61 500 €) a permis de gérer les programmes suivants : aide à la gestion et à la conservation des archives des communes et de leurs groupements (3 000 €), enrichissement et conservation des collections des Archives départementales, diffusion et valorisation des archives (208 500 €).

En 2020, la crise sanitaire a eu bien évidemment des répercussions importantes sur le programme de travail des Archives départementales et sur l'organisation de l'accueil du public (longues périodes de fermeture et fortes restrictions d'accès).

► Activités

La mise en fonctionnement de la nouvelle annexe de conservation à Dury en 2018 a permis de reprendre la collecte de documents d'archives publiques interrompue depuis 2005. Cependant, la crise sanitaire (confinement, limitation des déplacements) a entraîné un ralentissement des entrées.

► Collecte d'archives d'intérêt historique

200 mètres de documents collectés en 2020 (623 en 2019, 318 en 2018)

Les actions de conseil en archivage auprès des administrations, de traitement des documents (conservation, restauration, classement, numérisation) et de valorisation des archives auprès du public ont été poursuivies en 2020 mais à un rythme parfois très ralenti par rapport aux années précédentes.

► Aide à l'archivage auprès des administrations

- 7 séances de formation (144 en 2019, 88 en 2018).
- 174 visites dans les services (297 en 2019, 356 en 2018).
- 5,4 km de documents papier (ne présentant aucun intérêt historique) ont été éliminés réglementairement avec l'accord des Archives départementales (10,8 km en 2019, 12,2 km en 2018). Dans le même cadre, les Archives départementales ont délivré des visas d'élimination pour 111 gigaoctets de données publiques (242 Go en 2019, 59 Go en 2018).

► Réévaluation des fonds d'archives

231 mètres linéaires d'archives modernes et contemporaines (30 ml en 2019).

► Conservation et restauration du patrimoine archivistique :

- 16 km de documents dépoussiérés par un prestataire dans le cadre d'une opération exceptionnelle concernant les collections conservées sur le site principal à Amiens, dans les magasins répartis sur 5 niveaux de sous-sols (350 mètres de documents dépoussiérés en interne en 2019, 399 mètres traités en 2018 par un prestataire)
- 25 documents restaurés (95 en 2019, 88 en 2018)

► Numérisation

198 456 pages de textes et images ont été numérisées (286 314 en 2019, 16 140 en 2018).



Acte de l'official d'Amiens de 1262, scellé de cire jaune sur double queue de parchemin, présenté dans le cadre de l'exposition « Les hommes de la cathédrale : parchemins inédits du XIIe au XVIe siècle »

► Accueil du public

En raison des restrictions d'accès liées à la situation sanitaire (20 semaines de fermeture avec réduction à 2 jours d'ouverture par semaine, au lieu de 4 habituellement et une jauge quotidienne d'accueil limitée à 12 personnes), les Archives départementales de la Somme ont accueilli 3 fois moins de personnes en 2020 (4 224) qu'en 2019 (13 594), que ce soit en salle de lecture ou pour les actions éducatives ou culturelles.

Salle de lecture

Diminution de 57 % du nombre de documents communiqués, de 50 % du nombre de lecteurs inscrits et de 60 % de lecteurs accueillis lors de séances de consultation.

- 2020 : 4 567 articles consultés et 573 lecteurs inscrits (correspondant à 1 147 séances)
- 2019 : 10 783 articles consultés et 1 149 lecteurs inscrits (correspondant à 2 834 séances)

Réponses aux demandes de recherche des usagers

Hausse sensible (+ 33 %) des demandes d'information, d'orientation dans les fonds conservés ou de copies de documents.

2000 dossiers gérés en 2020 (1 331 en 2019).

Public scolaire accueilli

Baisse de 71,65 % par rapport à 2019.

2020 : 1 319 élèves et étudiants (4 653 en 2019).

Public accueilli lors des manifestations d'action culturelle

Baisse de 71,21 % par rapport à 2019

2020 : 1 758 personnes (6 107 en 2019).

Fréquentation du site internet

En raison des contraintes de limitation des déplacements, le site internet des Archives départementales de la Somme a enregistré un record de fréquentation en 2020, qui a confirmé la forte attractivité des ressources numériques accessibles en ligne (4 millions de vues numérisées à ce jour, avec une moyenne de 1 900 visiteurs par jour).

L'adhésion des Archives départementales de la Somme au portail national France Archives en 2020 a renforcé la visibilité de leurs instruments de recherche (près de 300), clés d'accès aux fonds conservés.

- 42,7 millions de pages vues (37 millions en 2019)
- 215 571 visiteurs uniques (152 843 en 2019)
- 693 660 sessions (nombre de visites = nombre de connexions) (547 493 en 2019)

Manifestations culturelles

Les actions suivantes ont pu être menées malgré les contraintes du contexte sanitaire qui se sont imposées à partir de mars 2020 :

- élaboration en interne et présentation de l'exposition « Une pléiade de savants : hommes de science et de culture dans la Somme du XVI^e siècle à nos jours » (20 janvier-13 mars 2020)

- partenariat pour la présentation de deux expositions consacrées à la cathédrale gothique d'Amiens dans le cadre des 800 ans du début de sa construction, « Les hommes de la cathédrale : parchemins inédits du XIIe au XVIe siècle », organisée par l'université de Picardie-Jules Verne (avec des documents des Archives de la Somme et de la Bibliothèque d'Amiens Métropole) et « Cathédrale d'Amiens : Miscellanées. Regards contemporains », élaborée par un collectif de 5 artistes plasticiens (20 septembre-17 décembre 2020)
- lectures d'archives, sous la forme de deux « apéros-lectures » sur le thème de l'histoire de l'aviation, créés et présentés par la compagnie « Correspondances » (janvier 2020), spectacle inaugural, en lien avec la présentation de l'exposition sur les scientifiques de la Somme
- troisième édition des « Soirées Mystère » (deux soirées en mars, juste avant le confinement), invitation ludique à mener une enquête policière dans les locaux des Archives départementales. L'écriture du scénario, la création des décors, le choix des costumes et la scénographie ont été assurés, comme chaque année, par l'équipe de l'action culturelle des Archives départementales. Les deux soirées ont fait le plein avec 197 participants et ont permis de faire venir aux Archives un public (notamment, des adolescents et jeunes adultes) qui ne fréquente pas la salle de lecture
- participation aux Journées européennes du patrimoine (dimanche 20 septembre) : 206 visiteurs ont été accueillis sur les deux sites d'Amiens de Dury (368 visiteurs accueillis en 2019)

Poursuite du chantier pluriannuel des collections (conservation préventive) avec la conduite d'une opération d'une envergure exceptionnelle : le dépoussiérage des espaces de conservation et des collections sur le site principal d'Amiens (16 km de documents traités).

Préparation du basculement vers le nouveau site internet des Archives départementales (créé en 2010), prévu pour début 2021 (récupération de 4 millions de médias et de 250 000 notices descriptives, tests de compatibilité technique), ce changement étant rendu nécessaire à cause de la fin annoncée (janvier 2021) de la maintenance du module de visualisation Flash Player.





LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

► Présentation générale

Les bibliothèques départementales sont une compétence obligatoire des Départements et mettent en œuvre les politiques de lecture publique en matière de desserte et animation des territoires sur lesquelles elles sont compétentes et notamment les villes de moins de 10 000 habitants.

La Bibliothèque départementale de la Somme, service du Conseil départemental participe à la politique de décentralisation culturelle par la diffusion de livres et de documents audiovisuels dans tout le département, par le conseil en création et gestion de bibliothèques publiques, par l'organisation de la formation initiale et permanente des personnels professionnels et des bénévoles de son réseau, et par l'organisation d'activités culturelles (expositions, lecture à voix haute, animations littéraires, résidences d'auteurs, etc...). Elle irrigue un réseau de 150 bibliothèques et 139 points de desserte partenaires (collèges, RAM, crèches, etc.).

L'engagement du Département vise tout à la fois l'égalité d'accès à la lecture, en particulier pour les publics en difficulté et la transversalité avec les autres politiques départementales. Il entend agir pour l'amélioration et le renforcement de l'offre de services publics de la Bibliothèque départementale en direction des communes et des intercommunalités. Enfin, la Bibliothèque départementale inscrit son action dans une logique de territorialisation et de mutualisation des ressources et des services offerts.

► Activités 2020

✓ Le prêt – les chiffres clefs

La Bibliothèque départementale de la Somme a prêté 58 164 documents et supports d'animation en 2020 soit une baisse historique de 31 927 prêts sur un an ou un peu plus de 34 % qui s'explique par la fermeture des services de prêts physiques durant le confinement de début mars à la mi mai 2020, soit l'équivalent d'un trimestre de grande activité pour la Bibliothèque départementale.

Le deuxième confinement du mois de novembre a également impacté ce secteur d'activité car les bibliothèques du réseau de lecture publique sont repassées en mode « click & collect », la demande de réservation est donc répartie à la baisse.

Par ailleurs, l'activité de desserte documentaire par bibliobus n'a pu reprendre au regard des consignes sanitaires strictes qu'il nous a été demandé d'appliquer affectant de fait les petites bibliothèques du réseau animées uniquement par des bénévoles qui réservent peu en ligne et attendent le renouvellement de leurs fonds par passage de bibliobus.

✓ Les prêts par support

- Livres adultes : 23 286.
- Livres jeunesse : 38 821 dont 12 511 BD et mangas et 1 856 livres audio.
- CD : 9 567.
- DVD : 1 246.
- Autres supports : 1 535.

Actuellement, 213 566 documents de la Bibliothèque départementale de la Somme sont répartis dans le réseau.

Les collections en 2020 :

Acquisitions de livres : 10 581	Total des collections de livre : 452 126
Acquisitions de CD : 1 028	Total des collections de CD : 69 283
Acquisitions de DVD : 202	Total des collections de DVD : 3 673
Acquisitions de supports d'animation : 29	Total des collections de supports d'animation : 1 338
Acquisition de périodiques : 255	

Détail du désherbage :

21 800 documents dés herbés (tous supports confondus), soit 13 923 à Amiens et 7 877 à Saint-Riquier).

✓ Les supports d'animation

Avec 258 expositions disponibles, la Bibliothèque départementale de la Somme a procédé à 173 prêts d'expositions dans les bibliothèques (88), CDI des collèges (63) et autres points de desserte (22), 77 prêts de kamishibai (pour une collection de 324 histoires), 52 prêts de raconte-tapis et tapis narratifs, pour une collection de 36 supports et 287 prêts de jeux, pour une collection de 568 jeux

✓ Numérique

Les ressources numériques

7 ressources numériques (Tout apprendre.com, Médiathèque numérique, Philharmonie de Paris, Cafeyn, Gerip, Divercities et Storyplay'r)

Tablettes

En 2020, 50 tablettes ont été prêtées contre 175 en 2019. La chute du prêt s'explique là aussi par la crise sanitaire, les bibliothèques n'étant en capacité d'accueillir du public que pendant l'été et sur des temps très courts ce qui n'incite pas les bibliothécaires à proposer des ateliers numériques ou plus simplement le prêt de tablettes en raison des normes sanitaires à respecter.

Portail documentaire www.bibliotheque.somme.fr :

10 130 utilisateurs du portail documentaire en 2019 et 36 107 sessions.

✓ La formation des bibliothécaires du réseau de la BDS en 2020

Au cours de l'année 2020, 181 personnes (professionnels et bénévoles) ont participé aux 18 formations (22 journées ou demi-journées) organisées par la BDS. En 2020, on comptait 410 personnes pour 28 journées de formations. Trois formations ont été reportées en 2021 en raison de la crise sanitaire et une formation a été annulée en raison de l'indisponibilité du prestataire. Le personnel de la Bibliothèque s'est également déplacé sur 3 journées pour procéder à la formation de base des bibliothécaires professionnels ou volontaires de Boismont.

La baisse de fréquentation s'explique par l'application des règles consécutives à la crise sanitaire. En mars 2021, la salle de formation de la BDS ne peut accueillir plus de 12 stagiaires en raison de l'application des nouvelles normes sanitaires.

✓ Le réseau de la BDS en 2020

Au total la Bibliothèque départementale de la Somme est présente dans 150 communes hors crèches, RAM ou IMP, dont Amiens, Abbeville, et 22 communes d'Amiens métropole. Son réseau est animé par 111 salariés et 333 bénévoles (dont 201 non formés). Seules 36 bibliothèques sont reconnues comme normatives par le Ministère de la Culture.

Par ailleurs, la diminution sensible des points lecture (- 4) et des dépôts (- 4) est compensée par l'augmentation des équipements structurants (+ 5 par rapport à 2019) ce qui se traduit par une amélioration qualitative du réseau départemental de lecture publique.

✓ Les services de la BDS

- Accueil à la Bibliothèque départementale du lundi au vendredi : 37 rdv sur place (59 en 2019).
- Service navette mensuel : 45 navettes (44 en 2019) ont circulé pour acheminer les 30 189 réservations affectées.
- Service navette animation hebdomadaire : 52 navettes (90 en 2019) ont circulé pour acheminer les prêts de supports d'animation.
- Tournées de bibliobus :

Bibliobus Amiens	20 (pour rappel 49 en 2019)
Bibliobus Saint-Riquier	11 (pour rappel 40 en 2019)

À cela s'ajoutent 22 tournées liées à la fermeture de dépôts ou la récupération de documents dans les dépôts.

Globalement, la crise sanitaire a peu affecté les résultats des navettes documentaires et animation car ces dernières ont été doublées dès la sortie de confinement afin de répondre aux nombreuses demandes de prêts. La réouverture de la BDS au public de

professionnels et bénévoles du réseau a repris dès septembre selon les préconisations de l'État et la multiplication des rendez-vous sur place, sur le dernier trimestre de l'année, a permis de compenser une éventuelle baisse.

✓ Activités culturelles

Outre le prêt de malles thématiques, de livres, de raconte-tapis, de kamishibai ou d'expositions littéraires,

- 46 bibliothèques et 211 jeunes ont participé à l'Opération d'été « Éclats de lire en Somme ». Cette opération labellisée « Partir en livre » a été en partie dématérialisée afin de permettre la rencontre avec l'auteur phare de la sélection, Vincent Villeminot (à voir sur Youtube), et de bénéficier d'ateliers carte pop-up grâce aux deux films réalisés par Paul Rouillac (à voir sur Youtube également)
- atelier Stop Motion : 3 demi-journées avec 6 participants (ados)
- atelier Makey-makey : 1 demi journée avec 24 participants (une classe de CM2)
- résidences d'écrivains et ateliers d'écriture :

Musique Assistée par Ordinateur*

Dans le cadre de la résidence Musique Assistée par Ordinateur, l'association amiénoise Prolifk Records a rencontré et travaillé avec 6 adolescents issus de l'IME de Péronne. Les rencontres et ateliers se sont déroulés dans la bibliothèque municipale de Roisel.

Semaine de la francophonie et de la langue française

Les ateliers d'écriture avec la chanteuse, parolière et musicienne Sybille Luperce ont débutés en mars. En raison de la crise sanitaire, dès la première semaine nos rendez-vous avec des groupes issus de MARPA et d'EHPAD ont été annulés. Puis l'annonce du confinement a mis un terme définitif au projet en cours.

Comme il n'était pas possible de reporter l'évènement en raison des incertitudes pesant sur la réouverture des EPHAD et MARPA aux intervenants extérieurs, la compagnie Quai des Brunnes dont est issue Mme Luperce **a bénéficié du plan de relance du département.**

- opération « Des parents, des bébés, un livre » : l'ensemble du projet a été maintenu y compris le festival. Les jauges ont été revues à la baisse
- la résidence BD avec l'auteur Marc Lizano. Cette dernière s'est déroulée d'octobre à janvier, les ateliers de novembre ayant du être reportés en raison du deuxième confinement

La résidence de l'auteur a été accueillie par les bibliothèques de Gamaches, Mers-les-Bains, Quend et Fort-Mahon pour les ateliers et les bibliothèques d'Abbeville, Rue et Saint-Quentin-Lamotte pour les rencontres. Les ateliers se sont déroulés avec des classes de CM1 et de CM2.



**Le festival des parents des bébés
à la bibliothèque d'Albert**

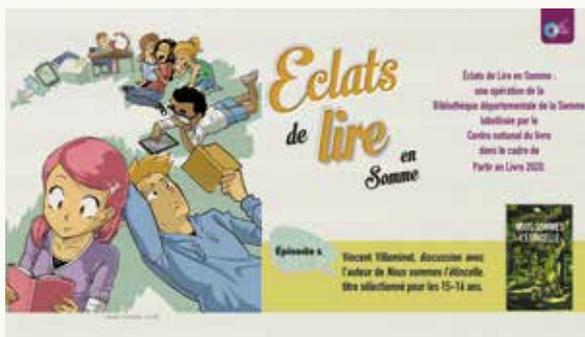
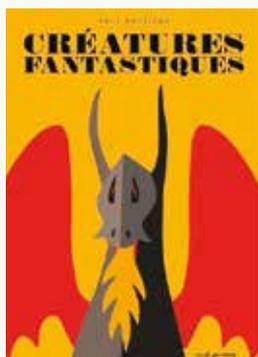
Le maintien des opérations nommées ci-dessus a permis de toucher un public diversifié, certes moins nombreux que les années précédentes en raison du respect des jauges imposées par les décrets, mais en attente de ces moments partagés.

Ces actions ont également permis de faire vivre des artistes et de témoigner de l'investissement du Conseil départemental dans la lecture publique, l'Éducation Artistique et Culturelle et plus largement la Culture.

- Accompagnement des salons du livre dans le département
 - Abbeville
 - les autres salons du livre ont été annulés en raison de la crise sanitaire

Les faits marquants

- La crise sanitaire a fortement impacté les modalités d'accueil des publics, nos modes de fonctionnement et a accru la demande en supports dématérialisés.
- L'accroissement du télétravail et le besoin d'outils de travail partagés.
- L'apprentissage de nouveaux moyens pour porter nos actions (la dématérialisation).
- Projet petite enfance et labellisation « Premières Pages ».
- Labellisation « Partir en Livre » pour l'opération « Eclats de Lire en Somme ».
- Maintien du Contrat Départemental Lecture Itinérance avec une subvention de 30 000 €, soit 10 000 € de plus qu'escompté.
- Clôture de l'étude de programmation pour le nouveau bâtiment de la BDS et augmentation de l'enveloppe inscrite au PPI.
- Lancement du diagnostic de la lecture publique départementale.
- Maintien du festival « Des parents, des bébés » dans un contexte sanitaire tendu.
- La co-signature avec l'État de deux Contrats Territoire Lecture sur la CC Pays du Coquelicot et sur le PETR.



LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Attractivité et Développement des Territoires

Le Département a fait le choix de poursuivre une politique volontariste d'appui aux EPCI et aux communes à travers la politique d'attractivité et de développement des territoires, avec l'objectif de développer des démarches transversales adaptées aux spécificités locales, en y consacrant un budget global de **38,1 M€ en 2020** (26,7 M€ en 2019).

En juin 2020, le Département a conforté la politique d'attractivité et de développement des territoires au travers de plusieurs nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de son plan de relance COVID-19 gérés par la DADT :

» **Mesure 6**

« **Soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture** » :

Mettre en place un fonds d'aide exceptionnelle à caractère social en faveur de près de 1 000 acteurs du tourisme et assurer un soutien exceptionnel aux organismes dépendants étroitement du Département.

» **Mesure 7**

« **Soutenir immédiatement les acteurs de l'économie locale de proximité** » :

Mettre en place un fonds d'aide exceptionnelle à caractère social en faveur des entrepreneurs samariens.

» **Mesure 8**

« **Promouvoir la consommation locale et les produits locaux** » :

Favoriser les circuits courts dans la Somme.

» **Mesure 9**

« **Aider les communes et les EPCI à concrétiser leurs projets** » :

Prolonger la politique territoriale départementale en 2021 en majorant dès maintenant nos autorisations de programme de 9 M€.

L'appui aux territoires

Le budget global de la politique d'appui aux territoires pour **2020 est de 17,7 M€** en crédits de paiement dans le cadre de plusieurs autorisations de programme (18,2 M€ en 2019).

► **La politique territoriale 2017-2021**

Dotée initialement de 35 M€ votés en autorisations de programmes, la politique territoriale 2017-2020 se décline en 2 dispositifs :

- une contractualisation avec les EPCI
- un dispositif communal destiné aux communes de moins de 1 000 habitants

Cette politique territoriale a été prolongée jusque fin 2021 dans le cadre du plan de relance voté par l'Assemblée départementale lors de la session du 22 juin 2020. Ainsi dès juin, une nouvelle autorisation de programme de 7 M€ a été ouverte pour abonder la dotation affectée à la contractualisation avec les territoires et une autre de 2 M€ pour abonder le dispositif destiné aux communes.

► La contractualisation

Le Département s'est engagé à consacrer 31 M€ aux dotations contractualisées avec les EPCI, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- valoriser et développer les activités et atouts de la Somme
- offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents

Cette dotation est structurée en une part fixe mobilisable sur les objectifs arrêtés par le Conseil départemental et en 3 parts de « bonifications » accessibles dès lors que les collectivités locales développent des actions dans 3 grands domaines : l'insertion, l'autonomie et la culture.

2 M€ viennent compléter cette dotation au titre du « complément loisirs et sports de nature » destinés aux territoires qui s'investissent au côté du Département pour faire des loisirs et sports de nature (LSN) une filière de développement touristique en Somme.

Dans le cadre des 16 contrats de territoires validés et prolongés jusqu'au 31 décembre 2020, au total, 18,2 M€ de subventions sont engagés au 31 décembre 2020 (143 dossiers dont 32 en 2020), dont 0,9 M€ au titre du « complément loisirs et sports de nature » (6 dossiers).

La majorité des projets financés concernent des équipements sportifs (4,9 M€ soit 29 % des engagements), viennent ensuite les équipements scolaires (4 M€ soit 24 %), la revitalisation des centres-bourgs (3,3 M€ soit 19 %) puis les équipements culturels (3,1 M€ soit 18 %).

► Le dispositif communal

Le Conseil départemental joue un rôle essentiel en tant qu'acteur des solidarités de proximité. A cet égard, il a choisi de maintenir son soutien financier aux communes et a mis en place un dispositif spécifique pour celles de moins de 1 000 habitants.

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 et la dotation initiale de 5,5 M€ a été abondée de 2 M€ supplémentaires.

724 dossiers sont validés avec 4,5 M€ mobilisés (dont 109 en 2020 avec 0,6 M€ mobilisés) soit 59 % de la dotation globale.

✓ Fonds de soutien exceptionnel - Inondations

En 2018, suite aux intempéries survenues entre mai et juin, pour soutenir les collectivités, communes, ou selon leurs compétences les EPCI d'appartenance, fortement impactées et reconnues en état de catastrophe naturelle, le Département a subventionné 29 dossiers de travaux de voirie ou d'infrastructures qui ne seraient pas couverts par les assurances, pour un montant total de 377 306 € et 58 % des engagements ont été mandatés.

En 2020, suite aux très violents épisodes orageux survenus le 17 avril, une enveloppe de 250 000 € a été votée lors de la session du 18 mai 2020 afin de soutenir les collectivités (communes ou EPCI) fortement impactées par les inondations et coulées de boue, plus particulièrement dans certaines communes situées à l'est d'Abbeville : 3 dossiers ont mobilisé 40 580 € soit 16 % de la dotation.

✓ Restauration et valorisation du patrimoine rural 2020-2021

La mise en place d'un nouveau dispositif en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine rural destiné aux communes de moins de 15 000 habitants a été décidée lors de la session du 16 décembre 2019. Ce dispositif est doté d'un budget de 1 M€ et les modalités ont été votées lors de la session du 2 mars 2020.

17 dossiers ont mobilisé 211 667 € soit 21 % de la dotation.

✓ Nouveau dispositif « masques »

Lors de la session du 18 mai 2020, un dispositif de soutien pour l'achat de masques « grand public », doté de 610 K€, a été créé afin d'aider l'ensemble des communes à mettre à la disposition de chacun de leurs administrés un masque réutilisable.

Au 31 décembre 2020, 50 communes ont sollicité l'aide directement pour un montant total de subvention de 173 607 €. Parallèlement, pour les communes ayant perçu l'aide en passant par le groupement de commande, le montant total de la subvention est 191 600 €.

▶ **Attractivité des centres-bourgs**

✓ Le dispositif « Attractivité des bourgs structurants 2019-2021 »

Le Département a décidé au BP 2019 de mettre en place un dispositif d'appui aux centres-bourgs, qui permet d'apporter une aide en investissement pour la déclinaison opérationnelle des projets portés par des communes, intercommunalités ou syndicats intercommunaux.

Doté d'un budget de 6 M€ pour la période 2019 - 2021, ce dispositif s'adresse aux 63 bourgs structurants et leurs EPCI de rattachement qui s'inscrivent dans une démarche globale de reconquête ou de renforcement de l'attractivité de leur centre, et mettent en œuvre des projets destinés à influencer sur les fonctions de centralités du bourg.

5 projets (dont 4 en 2020) ont été validés pour un montant de subvention de 860 394 € soit 14 %. Ils ont été présentés par les communes d'Abbeville, Conty, Hornoy-le-Bourg et Rivery pour l'aménagement de leur centre-bourg et par la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre pour la création d'un tiers-lieu numérique à Rue.

✓ Appel à projets « revitalisation des centres-bourgs »

Un appel à projets (AAP) conjoint Etat-Département a été lancé dès 2017 pour accompagner les lauréats dans l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie de développement local pour la redynamisation des bourgs centres. Le budget annuel de l'AAP 2017 de 50 000 € pour 2 lauréats a été doublé dans le cadre d'une convention 2018-2020 signée avec la Banque des territoires. Cette convention a été prolongée jusqu'au 3 décembre 2021 par voie d'avenant afin de permettre le lancement d'un nouvel AAP en 2021.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'appel à projets n'a pu être lancé.

✓ Étude « nouvelles dynamiques économiques de proximité en centre-bourg et milieu rural »

En lien avec les priorités du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) (fiche programme n°1 du schéma « Conforter la présence des services marchands de proximité »), le Département a décidé de mener une réflexion, sous sa maîtrise d'ouvrage, sur les centralités commerciales dans un contexte en constante évolution depuis plus de 20 ans. L'étude, confiée au cabinet ADENDA, démarrée début septembre 2019, devait se dérouler sur 18 mois. En raison de la crise sanitaire, seule la phase 1 (analyse du contexte) a pu être réalisée.

► **Les schémas d'équipements structurants d'intérêt départemental**

✓ Les équipements aquatiques structurants

Le schéma, validé lors du BS 2010, définit le cadre de l'intervention du Département et liste les projets prioritaires compte tenu de la nécessité de réhabilitation de ces équipements et de l'impact sur la pratique scolaire (7 projets ont été retenus). Les travaux du centre aquatique de la Communauté de communes Nièvre et Somme à Flixecourt, ont débuté en février 2019 et l'ouverture, prévue le 18 novembre 2020, a dû être repoussée en raison de la crise sanitaire. Quant au projet de la Communauté de communes Territoire Nord Picardie à Doullens, les travaux ont débuté en 2020 pour une ouverture prévue à l'été 2022.

► **Les opérations structurantes**

✓ Le musée de Picardie

Les travaux de réhabilitation et d'extension du musée de Picardie (3 M€), opération structurante revêtant pour le département un caractère et des enjeux exceptionnels, se sont terminés en décembre 2019 et la réouverture a eu lieu le 1^{er} mars 2020.

✓ La passerelle Vallée Idéale

Lors de la session budgétaire du 28 juin 2019, le Département s'est prononcé favorablement pour la poursuite de la démarche de reconquête du fleuve Somme et pour l'entrée du Département au capital de la SPL Amiens Développement.



Le Programme « Vallée de Somme, une Vallée idéale » (VSVI)

La stratégie pour faire de la « Vallée de Somme, une vallée idéale » a été approuvée en juin 2019 avec pour ambition de capitaliser sur les acquis pour aller plus loin en créant un parcours idéal, de Saint-Quentin à Saint-Quentin. Sur le plan opérationnel, il s'agit de jalonner le parcours de nombreuses escales (25) offrant tous les services nécessaires aux usagers, et connecté aux grands itinéraires fluviaux et terrestres ainsi qu'à notre façade maritime, la baie de Somme.

En 2020, le budget consacré au projet « Vallée de Somme, une Vallée idéale » s'est élevé à 400 000 € pour les actions menées par la direction du fleuve et des ports touchant essentiellement au développement des activités nautiques (cf volet modernisation du domaine fluvial). Une inscription complémentaire de 500 000 € a été votée au titre du plan de relance pour permettre notamment le développement des actions sur l'île de Long et les jardins des bords de Somme, ainsi que pour la poursuite des aménagements nautiques à Amiens.



Des inscriptions budgétaires ont aussi été opérées sur d'autres missions et programmes afin de mener à bien des actions d'autres natures (acquisitions de bâtiments à caractère touristique, véloroute vallée de Somme, appel à projets hébergement de plein air...) liées au développement d'escales prioritaires comme celles d'Amiens, d'Abbeville, de Long, d'Eaucourt-sur-Somme, d'Eclusier-Vaux, de Méricourt-sur-Somme ...

L'année 2020 a aussi été marquée par l'entrée du Département au capital de la SPL Amiens développement, renommée Vallée idéale développement. Un accord cadre a été conclu mi 2020 pour que le Département puisse bénéficier d'un appui en ingénierie afin d'initier des études programmatiques et pré-opérationnelles sur les escales d'Abbeville, Long, Eaucourt... Trois marchés subséquents ont ainsi été conclus en 2020.

► **Les principales activités menées en 2020 sur le « volet fleuve » du programme VSVI**

Sur le volet fluvial, la DFP a engagé plusieurs actions destinées à aménager ou à valoriser le canal de la Somme :

- création de l'appli Somme en poche et plus particulièrement du module « Somme fleuve » qui va permettre d'aider les plaisanciers et les services départementaux dans la gestion de la navigation. Cette appli mobile met aussi en valeur un large panel d'activités ou de services dont les usagers peuvent bénéficier le long du fleuve (pêche, vélo, canoë, sites naturels à découvrir, cafés – restaurants, hébergements...)
- lancement d'une enquête auprès des usagers pour connaître leurs besoins et leurs attentes
- révision du barème des redevances pour rendre le canal plus attractif vis à vis des « bateaux » support d'activités touristiques
- poursuite de la réalisation de tables d'interprétation pour accompagner le déploiement de la véloroute Vallée de Somme et offrir des supports de compréhension sur la richesse patrimoniale du territoire
- révision complète et ré-édition du guide «Naviguer sur la Somme »
- aménagement et optimisation de plusieurs relais nautiques
- l'étude technique visant à la ré-ouverture du Canal de la Somme entre Offoy et Saint-Simon afin d'assurer une reconnexion, par le petit gabarit, de la Somme aux autres grandes voies d'eau touristiques du territoire national

- l'engagement d'une étude pour évaluer, sur le volet fret et tourisme, l'impact du futur Canal Seine Nord Europe sur le canal de la Somme et mettre en évidence les besoins en terme d'équipement, d'aménagement ou de restauration (curage par ex)

Aussi le Département a décidé d'apporter son soutien à la construction d'une passerelle « Vallée idéale », portée par la SPL, à Amiens pour connecter la gare et les Hortillonnages à la Véloroute Vallée de Somme (VVS) en mode doux. Une subvention de 365 535 € a été votée pour ce projet le 7 octobre 2019. Les travaux ont débuté en octobre 2020 et l'ouverture de la passerelle est prévue pour mars 2022.

✓ Le dispositif « Ouvrages d'art 2020-2021 »

La mise en place d'un nouveau dispositif en faveur de la rénovation des ouvrages d'art destiné aux communes de moins de 15 000 habitants et communautés de communes a été décidée par lors de la session du 16 décembre 2019.

Ce dispositif est doté d'un budget de 1 M€ et les modalités ont été votées lors de la session de l'Assemblée départementale du 2 mars 2020. Au 31 décembre 2020, 2 dossiers sont en cours d'instruction pour un montant prévisionnel de subvention de 266 000 €.

► **Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard**

Afin d'assurer un développement et un aménagement cohérent de la baie de Somme et du littoral, tout en garantissant la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel, le Département s'implique toujours fortement au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Le Département a accompagné en 2020 les réflexions et le financement des projets suivants :

- la convention-cadre de la stratégie littorale signée en septembre 2016, définit le cadre d'intervention 2016-2021 pour la gestion du trait de côte et du développement du territoire de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle-Somme-Authie
- l'étude stratégique pour la restructuration urbaine d'Ault visant à la relocalisation des activités et des biens (redéploiement de l'espace public en fonction du recul du trait de côte) et ZAC du Moulinet avec la poursuite des travaux d'aménagement paysager des espaces publics
- la reconquête urbaine et paysagère de la frange nord de Quend pour permettre le développement de l'habitat, des espaces et des équipements publics tout en préservant le patrimoine naturel et architectural de la commune
- la gestion des milieux naturels et de l'accueil du public sur les espaces naturels, développement de la qualité d'accueil et d'offres des sites touristiques, en lien avec la nature et l'écotourisme
- le plan Vélo Baie de Somme (Eurovélo 4) : acquisitions d'emprises foncières et prolongement du réseau cyclable avec en 2020 la réalisation des travaux du tronçon n°4 reliant Cayeux-sur-Mer à la Route Blanche

Label Grand Site de France Baie de Somme : mise en œuvre du programme d'actions 2018-2023.

La convention annuelle fixe les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat mixte à hauteur de 1 390 M€, dont 0,67 M€ pour la par-

tie milieux naturels financée au titre de la taxe d'aménagement. En complément, une autorisation de programme de 0,5 M€ est inscrite pour la mise en œuvre du programme d'investissement 2020. Dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire COVID-19, le Département a accordé au Syndicat mixte une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 725 M€.

► Le projet de rénovation et d'extension du complexe aquatique Aquaclub

Il figure également parmi les priorités du Syndicat mixte. Âgé de 33 ans, l'équipement est vieillissant et demande une mise aux normes tout en augmentant sa capacité d'accueil du public. Le financement est assuré par la Région, le Département, le Syndicat mixte, les communes de Fort-Mahon et Quend et le groupe Pierre & Vacances.

L'autorisation de programme initiale de 1,5 M€ votée au BP 2019 a été portée à 1,85 M€ lors de la session du 22 juin 2020 pour financer le bassin de nage qui vient compléter cet équipement, pour permettre notamment l'apprentissage de la natation des scolaires du territoire du Ponthieu-Marquenterre. En raison de la crise sanitaire, les travaux n'ont démarré qu'en septembre 2020 et devraient se terminer fin 2021.

- Plan de relance – prolongation de la politique territoriale jusqu'au 31 décembre 2021 avec une dotation complémentaire de 9 M€.
- Lancement du dispositif en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine rural.
- Lancement du dispositif en faveur de la rénovation des ouvrages d'art.
- Prolongation du partenariat avec la Banque des Territoires.



Travaux Grenier à sel à Saint-Valery-sur Somme

Le développement rural et agricole

Le budget global de la politique de développement agricole, qui comprend le soutien aux territoires ruraux, le canal et l'aménagement foncier, est de 14,7 M€ pour 2020, en crédits de paiement dans le cadre de plusieurs autorisations de programme, dont 2,5 M€ pour les dispositifs exceptionnels au titre du plan de relance COVID-19 et 7,7 M€ pour la participation au financement du canal Seine-Nord-Europe.

► Le développement des territoires ruraux

Garant des solidarités territoriales, le Département doit jouer un rôle important dans le maintien et le développement des services et des équipements ruraux, avec le double objectif de créer de l'emploi et d'améliorer leur accessibilité aux habitants.

- Accompagnement des collectivités locales à la fois dans des études et dynamiques collectives en faveur du maintien du tissu économique de proximité et dans les investissements liés à la création de services marchands.
- Participation du Département dans le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert- Picardie (SMAAP) : issu de la reconfiguration du SMER en 2018, le SMAAP compte aujourd'hui

trois membres (le Département de la Somme, la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot), chacun à un niveau de participation statutaire de 33,33 %. L'exploitation de l'aéroport continue pour sa part d'être assurée, depuis 2014, par la Régie de l'Aéroport d'Albert Picardie (RAAP), régie personnalisée présidée par le Président du SMAAP. Le Département, en tant que membre du syndicat, participe annuellement au financement de son fonctionnement (50 000 € en 2020) ainsi qu'aux investissements (travaux, acquisition de matériel) à réaliser (100 000 € en 2020).

► Le soutien à l'agriculture

La production agricole de la Somme constitue un indéniable vecteur de développement économique, social et territorial. En effet, les agriculteurs du département ont su conjuguer leur savoir-faire à des conditions pédoclimatiques favorables pour atteindre une productivité élevée dans une gamme de productions très diversifiée. Toutefois l'agriculture de la Somme doit nécessairement rester compétitive et ainsi répondre à des enjeux d'adaptation, de modernisation, de création de valeur ajoutée et de renouvellement sur le plan générationnel.

Aussi le Département mène une politique volontariste qui s'organise autour de trois axes prioritaires :

- le développement de la valeur ajoutée (circuits courts et transformation des productions)
- le soutien aux actions à portée environnementale, à la structuration de la filière bio, à la production d'énergies renouvelables et aux activités innovantes
- le soutien aux agriculteurs fragilisés et au renouvellement générationnel

Les actions du Département sont basées sur des partenariats avec divers organismes agricoles et sur des aides aux investissements pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. La Somme est le 1^{er} Département des Hauts-de-France à avoir signé en 2016 une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France pour la mise en œuvre d'aides aux investissements en faveur des entreprises des filières agricole et halieutique.

► Les actions menées en 2020

- Dans le cadre du soutien à la filière élevage, 16 exploitations accompagnées pour un montant global d'aide de 278 700 €.
- Dans le cadre de l'aide à la diversification des activités, le Pass'Agri Filières a accompagné 40 exploitations dans leurs projets de diversification à la ferme pour un montant global d'aide de 134 037 €.
- Dans le cadre de l'aide aux énergies renouvelables à la ferme, un projet de micro-méthanisation a été soutenu à hauteur de 50 000 €.
- Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (dispositif de soutien portant sur un accompagnement technique, social ou de médiation).
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour réduire l'usage des intrants en agriculture, accompagnement pour l'installation ou la conversion en agriculture biologique.
- Participation et accompagnement à la création de FERLANCE, ferme d'élevage et

d'agroécologie expérimentale située à Liercourt. Ce projet est issu d'un partenariat entre la Chambre d'agriculture de la Somme et un exploitant. Il est bâti autour de 6 objectifs majeurs dont le développement de systèmes efficaces aux champs et à l'étable, la concrétisation de la révolution numérique au service de la performance, du bien-être animal et des conditions de travail, le développement d'une économie circulaire, le maintien et le développement du patrimoine naturel (milieux humides, biodiversité...), le développement d'un site de démonstration en fédérant et mobilisant l'ensemble des acteurs et enfin, la communication des résultats des expérimentations.

- Soutien de 5 000 € à l'organisation de Coopérabio 2021. Afin de favoriser la consommation des produits locaux issus de l'agriculture biologique, A PRO BIO organise chaque année une rencontre des acteurs de la restauration collective en Hauts-de-France. L'objectif est d'encourager l'introduction de produits bio régionaux en restauration collective en aidant les acteurs de la filière à identifier et à lever les freins à son développement.
- Pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, une subvention de 10 000 € a été apportée à l'association SOMEA qui est partenaire dans le suivi des aménagements fonciers.

✓ Développement des circuits courts

L'aide au développement des circuits courts se traduit par un ensemble de mesures, d'actions et d'événements : soutien au développement de la démarche « Somme-Produits Locaux », notamment sur le recours à la production locale dans les restaurants scolaires des collèges, des lycées et des écoles, les établissements médico-sociaux,

la restauration privée, 1 forum professionnel chez des producteurs locaux et la 3^{ème} édition des « rencontres des cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective » à Mégacité lors de la Foire Exposition de Picardie reportée en octobre. Compte-tenu du contexte sanitaire, l'ensemble des événements ont eu lieu sur le second semestre.

Bien que marqué par la crise sanitaire, l'approvisionnement en produits locaux a su s'adapter et faire face à la fermeture des restaurants scolaires lors du premier semestre par la création rapide de 3 Drive Fermiers à destination des particuliers dans les collèges de la Somme dès le mois d'avril.

Les commandes sur la plateforme Approlocal à destination des professionnels de la restauration collective auprès des producteurs locaux de la Somme ont baissé de 16 % avec un total de 666 274 € (pour rappel en 2019, le montant des commandes était de 794 622 €) principalement en raison des fermetures des établissements scolaires au deuxième trimestre. L'année 2020 a vu une progression significative du BIO de + 10 %.

Les Drives Fermiers affichent pour leur première année d'existence un montant total de commandes qui s'élève à 14 000 €. En fin d'année 2020, 2 Drives Fermiers sont en activité et animés par une cinquantaine de producteurs.



**Remise des prix des collègues engagés
pour les circuits courts - Mégacité**

Ainsi, malgré une baisse relative des commandes des professionnels de la Somme sur Approlocal, les achats des particuliers via les Drives Fermiers ont permis de stabiliser les commandes auprès des producteurs locaux.

La sensibilisation des établissements médico-sociaux à la démarche a été poursuivie en 2020. Les lauréats de l'appel à projets 2018 et 2019 continuent d'être accompagnés. De nouvelles actions ont été engagées avec différents acteurs pour lutter contre la précarité alimentaire, par exemple des distributions de paniers de produits locaux accompagnées d'ateliers de cuisine. Enfin, le plan de relance a permis de mettre en place une communication incitative en faveur des commandes de produits locaux à destinations des particuliers et des professionnels. L'objectif est de pérenniser les habitudes de consommation acquises pendant le confinement et d'augmenter le montant des commandes.

► **L'aménagement foncier**

Les frais liés aux opérations d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), dite « opération classique », sont entièrement à la charge du Département à l'exception des travaux connexes qui restent à la charge des propriétaires concernés. En 2020, 4 opérations en cours dont 2 sur la fin de la procédure et 2 au stade de l'avant-projet.

Les opérations d'AFAFE liées à la réalisation d'un grand ouvrage (voie rapide, ligne grande vitesse, canal, ZAC...) ont pour objet de réparer les dommages causés par l'ouvrage et les procédures sont menées en application des articles L123-24 et suivants du code rural et de la pêche maritime. L'ensemble des frais est à la charge du maître d'ouvrage excepté pour les travaux connexes qui ne seraient pas directement liés aux impacts de l'ouvrage. En 2020, deux opérations sont en cours dont une sur la fin de la procédure et la deuxième au stade du classement.

► **Plan de relance**

Dans le cadre du plan de relance voté le 23 juin 2020, au titre de la Mesure 7 « Soutenir immédiatement les acteurs de l'économie locale de proximité », le Département a mis en place un Fonds d'aide exceptionnelle à caractère social en faveur des entrepreneurs samariens intervenant dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

1,4 M€ de crédits de paiement ont ainsi été inscrits au budget du Département lors de sa session de septembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le Département a apporté 503 K€ à 503 entrepreneurs samariens, soit 1 000 € par demande.

Le projet Canal Seine-Nord Europe (CSNE) :

La mission consacrée au projet de canal à grand gabarit reliant le bassin de la Seine à celui de l'Escaut, a pour objet de coordonner, d'informer et de sensibiliser les directions de l'administration départementale sur les enjeux d'une telle infrastructure. La mission représente également le Département dans les comités techniques réunissant les différents partenaires de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Déclaré d'utilité publique en 2008, le CSNE constitue un maillon central de la liaison

fluviale européenne à grand gabarit Seine-Escaut. Cette nouvelle infrastructure longue de 107 km (dont 45 km dans notre département) prend place dans la mise en œuvre d'une politique de transport durable des marchandises. La réalisation de l'ouvrage a été confiée à une structure dédiée rassemblant l'ensemble des partenaires financiers: la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), créée par ordonnance le 21 avril 2016. La part du Département de la Somme dans le financement de ce projet a été établie à 70 M€ en euros courants et à 76,5 M€ en euros constants. En 2020, le Département a signé la convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe avec la SCSNE, l'État, la Région, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, l'établissement public Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

L'année 2020 aura été marquée par l'étude détaillée de la première version de l'avant-projet. Cette étude aura principalement porté sur les ouvrages d'art qui doivent être réalisés pour rétablir les routes départementales interceptées par le futur canal. Ainsi, un tracé plus fin que la bande de déclaration publique datant de 2008, a permis d'apprécier l'ampleur du projet pour le territoire et les conséquences sur les infrastructures départementales. Un premier avis technique a ainsi pu être émis en fin d'année.

Parallèlement, un travail a été lancé sur la future convention d'entretien des ouvrages d'art, à passer entre les Départements et la Société du Canal SNE, convention ayant pour objet de répartir les charges d'entretien et de réparation.

L'année 2020 aura également été marquée par le lancement de l'étude de faisabilité des ports intérieurs, dont ceux de Nesle et de Péronne. Cette étude, commandée par la Région et les intercommunalités, doit permettre de définir le périmètre et les équipements de chacune de ces plates-formes. La participation départementale s'est concentrée sur leur desserte routière et les futurs aménagements qui seront rendus nécessaires par la création de ces ports.

L'année 2020 aura enfin été marquée par la transformation de la Société du Canal SNE en établissement public local. Le 2 mars 2020, le Conseil départemental de la Somme a émis un avis favorable au projet de décret sur la composition et le rôle des différents organes de la société.

5 réunions du conseil de surveillance et 3 du comité des engagements et des risques, ont été préparées pour le compte des élus siégeant dans ces instances.

La mission a également participé aux réunions du groupe de travail interdépartemental du « canal solidaire », consacré à la clause d'insertion par l'activité économique dans les premiers marchés de la Société du canal. L'année 2020 aura, en particulier, été consacrée à la préparation de la montée en charge du travail interne que représente cette clause, pour les marchés de travaux à venir d'ici 2022.



Un suivi particulier a été réalisé sur les autres domaines relevant du canal Seine-Nord Europe : aménagement foncier, financement et communication, en lien avec les directions compétentes.

Le tourisme

Dans le cadre de la Loi NOTRe, le tourisme est une compétence « partagée » entre le Conseil départemental et d'autres collectivités, notamment la Région. Le Département s'est engagé dans le développement et l'accompagnement des filières touristiques par le biais de différentes actions décrites dans le schéma départemental de développement touristique 2019-2022.

Le budget global de la politique de développement touristique pour 2020 est de 3,6 M€ en crédit de paiement, dont 1 M€ voté au BS 2020 au titre du plan de relance COVID-19, dans le cadre de plusieurs autorisations de programme.

► Les actions menées en 2020

- Le soutien au développement des activités et infrastructures touristiques : dans ce cadre, le Département apporte son soutien financier aux équipements touristiques les plus structurants (chemins de fer de la Baie de Somme et de la Haute-Somme par exemple) ainsi qu'aux manifestations touristiques accueillant chaque année de nombreux visiteurs (Le Festival de l'Oiseau, Le Souffle de la Terre...).

Un accompagnement particulier de l'ensemble de ces structures a été mis en place dans le cadre du plan de relance COVID-19 (maintien de la subvention pour les événements annulés, prorogation ou augmentation des subventions d'investissement pour les chemins de fer touristiques...).

- La promotion de la « destination Somme » : le Département y contribue par le soutien financier qu'il apporte à l'ADRT « Somme Tourisme » (1 384 661 € en 2020), ainsi que par le financement d'actions spécifiques (par exemple par la promotion mutualisée avec les territoires et sur la destination « Baie de Somme »).
- La signalisation touristique avec l'actualisation poursuivie du schéma directeur de signalisation directionnelle et la finalisation de sa charte de signalisation touristique.
- Le renouvellement et le suivi de la mission de prospection d'investisseurs touristiques a permis de promouvoir 48 sites à potentiel, susceptibles d'intéresser des investisseurs et de détecter 255 porteurs de projets de création et de reprise de structures hôtelières et de loisirs sur le Département. 12 visites ont eu lieu sur des opportunités de reprise de biens et 6 reprises de sites ont été concrétisées en 2020.
- L'animation du réseau, la promotion et la gestion du label « Bistrots de pays de la Somme » et l'attribution du label Tourisme et Handicaps aux sites, établissements et équipements touristiques du département (5 visites conseils et pré-audits pour 5 établissements labellisés).



Toutefois en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 (fermeture des sites, respect de la distanciation...) les activités dédiées au label Tourisme et Handicaps ont été fortement ralenties et les commissions de renouvellement du label n'ont pas toutes pu être organisées.

Un nouveau dispositif d'aide exceptionnelle à caractère social, « Soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture », a été voté dans le cadre du plan de relance COVID-19 au bénéfice des professionnels du tourisme. Des aides forfaitaires ont pu être proposées à près de 1 000 acteurs de la filière (propriétaires et gestionnaires de campings, d'hôtels ou d'autres types d'hébergements, de restaurants, guides et sites touristiques...).

Les faits marquants

- Développement de l'observatoire économique du tourisme en partenariat avec l'ADRT Somme Tourisme.
- Lancement des appels à projets « Renforcer l'attractivité touristique de la Somme » et « Vallée de Somme, Vallée Idéale : développer les hébergements favorisant l'itinérance ».
- Soutien complémentaire aux investissements du Chemin de fer de la Baie de Somme (CFBS) pour la remise en état deux voies de circulation ferroviaire à Noyelles-sur-Mer.

L'environnement

Le Département intervient pour la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), au titre de ses compétences obligatoires en référence à la loi sur les ENS du 18 juillet 1985, en maîtrise d'ouvrage ou en accompagnement des acteurs du territoire.

Au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, il apporte un service aux collectivités éligibles à travers les assistances techniques (CATER, SATEP, SATESE, SATANC).

Il soutient les investissements pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques des acteurs du bassin de la Somme et de l'Authie, dans le cadre du Plan Somme au titre de la solidarité territoriale.

La politique Biodiversité, trame verte et bleue s'inscrit dans la stratégie du Schéma départemental des espaces naturels 2014-2023 et du Plan Somme 2015-2020 prolongée en 2021-2022 par avenant.

Le budget global de la politique environnement, qui s'élève à 2,1 M€ est financée par une partie de la taxe d'aménagement, abondée par les subventions de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Région et du Feder.

► Espaces naturels sensibles

Afin de rééquilibrer territorialement les acquisitions faites par le Département, diversifier les milieux et compléter et renforcer les zones de préemption existantes, une nouvelle stratégie foncière a été définie au cours de l'année 2020 avec 5 entités prioritaires :

- la zone Ramsar de la Haute-Somme et de la Vallée de l'Avre élargie aux coteaux calcaires d'intérêt de la Haute-Somme
- la frange littorale
- les coteaux calcaires du sud du département
- les sites géologiques patrimoniaux
- les Hortillonnages

Dans le cadre de la convention tripartite signée avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France sur la zone humide intérieure de la Moyenne vallée de la Somme, le CELRL a fait l'acquisition de 9 Ha et, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le SMBDSGLP sur le littoral, le CELRL a fait l'acquisition de 8,32 Ha. Le Département a, quant à lui, fait l'acquisition de 1,6 ha situés sur les communes de Bourdon et Breilly.

L'entretien des propriétés départementales a été poursuivi par deux équipes comprenant un encadrant et 8 agents en emplois d'insertion, soit 18 personnes au sein de l'entreprise ADI Somme.

En vue de créer un ENS de référence à l'Est de la Somme, en synergie avec le projet de pont-canal à Cléry-sur-Somme, le Département, propriétaire de 16,5 ha, a réalisé un parcours de découverte des oiseaux. Pour permettre la pérennisation ce parcours, un bail emphytéotique, portant sur 4 Ha, a été signé avec la commune de Cléry-sur-Somme et une convention d'occupation temporaire avec la société du canal.

Deux projets pilotes ont été lancés en 2020 sur le site Ramsar des « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre » :

- recherche sur la dynamique des écosystèmes tourbeux de la vallée de la Somme intitulée « Archéofen, Les tourbières de la vallée de la Somme : histoire environnementale et trajectoire entre contrôle climatique et impact anthropique » dans le cadre d'une thèse sur la période 2020-2023, grâce au travail collectif mené avec les Universités de Paris Sorbonne, l'UPJV (Université Picardie Jules Verne), le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CENHDF)
- recherche concernant les oiseaux d'eau nicheurs (évaluation des disponibilités trophiques, régimes alimentaires et microbiotes intestinaux, relations avec la qualité de l'eau), pour mieux comprendre quels sont les facteurs qui expliquent la répartition et l'évolution des populations d'oiseaux d'eau sur ce périmètre afin d'optimiser la gestion des sites naturels



Photo de Cléry-sur-Somme

Pour développer l'axe de valorisation des ENS, une convention cadre de partenariat pour l'organisation d'activités de découverte des milieux naturels sur les propriétés en ENS du Département de la Somme a été signée avec l'association Qualinat, Somme Tourisme et le Festival de l'oiseau pour permettre des animations qualitatives de découverte par des guides nature agréés Qualinat. Deux journées d'animation ont été organisées sur les site ENS autour de Samara et étangs de la Barette en avril, avec plus de 90 participants, dans le cadre de journées nationales du tourisme et du handicap en lien avec le Comité départemental Handisport.

Le réseau Ramsar Hauts-de-France, piloté par le Forum des Marais Atlantiques (FMA), permet des rencontres annuelles entre gestionnaires de sites Ramsar et partenaires techniques afin d'échanger sur l'animation et la portage du label. Deux rencontres dont une avec visite du site Ramsar, nouvellement labellisé, des vallées de la Scarpe et de l'Escaut ont été programmées en 2020. Compte tenu des conditions sanitaires, ces deux rencontres ont eu lieu en distanciel.

Concernant le domaine agricole, le Département est opérateur de mesures agro-environnementales sur la Moyenne vallée de la Somme et sur 5 affluents, 9 exploitations agricoles ont engagé de nouveaux contrats MAEC en 2020 pour une surface contractualisée de 67 ha.

► Bassins versants de la Somme, l'Authie et la Bresle

Pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques pour le bassin de la Somme et de l'Authie, le Département accompagne en subventions, dans le cadre du Plan Somme 2, les programmes d'études et de travaux. Ainsi en 2020, le Département a subventionné à hauteur de 124 787 € les programmes présentés par les associations syndicales de propriétaires (ASA) ou communautés de communes, financé l'animation de ce plan, du PAPI Somme portées par l'EPTB-AMEVA.



Le Département, qui est membre de l'EPTB-AMEVA, verse une cotisation de 127 810 € et collabore aux programmes d'actions du syndicat mis en œuvre dans le cadre des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Haute-Somme et SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers.

► Assistanes techniques dans le domaine de l'eau

Les missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable (SATEP), de l'assainissement collectif des eaux usées (SATESE) ou non collectif (SATANC) se sont poursuivies en 2020. Le SATESE est intervenu en suivi auprès de 69 stations d'épuration représentant 139 bilans sur 24 h, 39 bilans de fonctionnement, 69 visites de réseaux d'assainissement, 3 mesures de bathymétrie, et a rédigé un guide de recommandations pour l'exploitation des filtres plantés de roseaux.

Pour le SATEP, un plan d'actions de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable

a été lancé. Une charte qualité de l'assainissement non collectif a été élaborée dans le cadre du SATANC. En complément, l'AMEVA assure avec une équipe de 4 agents dédiée des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ce qui permet de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau, en apportant une réponse globale et intégrée à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, à l'échelle du grand cycle de l'eau.

► Énergie

Le Département apporte, aux ménages précaires de la Somme, en complément de la Région, une aide financière à la conversion au bioéthanol de leur véhicule, et pour ce faire une convention de mandat a été renouvelée avec la Région pour lui en confier la gestion. Un montant global de 13 415 € a été attribué pour les demandes déposées en 2020, soit 90 ménages bénéficiaires.

Les faits marquants

- Finalisation des secteurs en vue d'une nouvelle stratégie foncière selon 5 entités réparties sur le département.
- Signature de la convention multi-partenariale 2019-2024 du programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH).
- Lancement de deux projets de recherche sur le site Ramsar des Marais et Tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre.
- Publication des actes du 11^{ème} séminaire national Ramsar, organisé par le Département.
- Lancement de la Charte qualité de l'assainissement non collectif.

Le laboratoire départemental d'analyses

Les rôles et les missions du Laboratoire départemental sont la santé publique vétérinaire, la qualité et le développement durable des filières agro-alimentaires et la préservation de l'environnement.

L'activité actuelle se répartit sur deux unités techniques (la santé animale et l'analyse des aliments) et un service spécialisé dans des prestations associées au service des clients (formation, audit, conseil en sécurité sanitaire des aliments).

La compétence technique du laboratoire est attestée depuis 2000 par le diplôme d'accréditation délivré par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17 025 du COFRAC sur les programmes d'accréditation suivants :

- analyses microbiologiques des produits et environnement agro-alimentaires
- essais et analyses en Immuno-sérologie animale
- essais et analyses en bactériologie animale
- analyses de dépistage par tests rapides des encéphalopathies spongiformes transmissibles

- analyses en Parasitologie Santé Animale – PARASITO SA
- analyses de biologie moléculaire en santé animale – BIOMOLSA

Le laboratoire compte actuellement 25 agents. Le budget de fonctionnement pour l'année 2020 s'est élevé à 2 387 146 euros (1 984 687 € en 2019).

► Activités

L'activité du laboratoire est mesurée par le nombre total d'analyses réalisées annuellement dans les différents secteurs techniques. En 2020, le laboratoire a effectué près de 294 456 analyses dans le cadre de demandes officielles, d'autocontrôles ou de demandes de diagnostic. L'activité 2020 augmente de 3 % par rapport à celle de 2019.

La particularité pour 2020 est la mise en place pour la première fois d'analyses de Biologie Humaine avec la réalisation de 28 199 analyses COVID-19.

- Une forte activité en 2020 liée à la poursuite du plan national d'éradication du virus BVD (100 342 analyses soit 23 % par rapport à 2019).
- Un chiffre d'affaires record de 2 040 823 € HT en 2020, soit une augmentation de 51 %.
- 28 199 analyses Covid-19.



Annexes

“

- **Les activités supports**
235 agents départementaux
(effectifs permanents)
- **Le budget**
- **L'organigramme**

”

LES ACTIVITÉS SUPPORT

Les finances et la commande publique

La direction des finances et de la commande publique est chargée d'une part de concevoir et de mettre en œuvre la politique budgétaire et financière du Conseil départemental et, d'autre part, d'organiser la commande publique dans le respect des dispositions réglementaires et d'optimiser les achats du Conseil départemental.

► Activités 2020

- Préparation des budgets primitifs pour la collectivité (principal et annexes).
- 8 872 bordereaux de mandat, 47 787 mandats, 2 248 bordereaux de titre et 18 517 titres transmis à la paierie départementale (8 671 bordereaux et 48 386 mandats en 2019).
- 1 520 demandes de service sur la base de connaissance (1 775 en 2019).
- Mise en production de 12 nouveaux extranets subvention dont 10 dans le cadre du plan de relance.
- 20 352 factures dématérialisées reçues via Chorus (14 951 en 2019).
- 207 rapports et délibérations présentés à l'Assemblée départementale ou à sa Commission Permanente visés (la diminution du nombre de rapports visés (365 en 2019) est liée à une modification dans leur présentation (regroupement par mission).
- 7 procédures d'appels d'offres lancées (18 en 2019).
- 36 procédures adaptées lancées (56 en 2019).
- 178 marchés et avenants notifiés (175 en 2019).
- 176 actes relevant de la Commande Publique transmis au contrôle de légalité (172 en 2019).

► Les achats

En 2020, le Département a réalisé un volume d'achats extérieurs de 86,6 M€ (94,2 M€ en 2019) auprès de plus de 1 200 opérateurs différents. 54 % de ces achats ont été effectués auprès de prestataires ou de fournisseurs situés dans le département de la Somme et 13 % dans le reste des Hauts-de-France.

Ces achats se répartissent de la façon suivante :

- prestations de services : 27 %
- travaux et entretien des infrastructures : 35 %
- travaux et entretien des bâtiments : 23 %
- achats de fournitures : 15 %

Les faits marquants

- Adaptation immédiate des services aux contraintes de la crise sanitaire, notamment le service exécution dont la validation des liquidations n'a pas été interrompue, ce qui a permis de poursuivre les paiements de toutes natures aux tiers.

- Recherche et fournitures de masques chirurgicaux et tissus pendant le premier confinement pour les établissements sanitaires et sociaux, les agents, certaines communes et EPCI et partenaires (EPCC, Somme Tourisme, SMBSGLP...).
- Participation au plan de relance et notamment pilotage de la conception du dispositif « sortir ici en Somme » en partenariat avec la direction de la communication.
- Mutualisation du progiciel de gestion financière Grand Angle avec le SDIS 80. Accompagnement plus important du CD80 du fait de l'impossibilité de l'éditeur CGI de se déplacer en raison de la crise sanitaire.
- Participation avec le Département du Nord et la Région Hauts-de-France à la démarche de financement par emprunt du Canal Seine-Nord Europe (rencontre partenaires bancaires, mise en place d'une convention financière...).
- Mise en place du PES retour permettant de disposer dans le progiciel Grand Angle des actions menées par le comptable : paiements, encaissements, régularisations.
- Finalisation d'une nouvelle convention de services comptables et financiers entre la direction départementale des Finances Publiques et le Département pour la période 2021-2023 visant principalement à simplifier les procédures budgétaires et comptables par le biais du renforcement de la dématérialisation, de sécurisation des procédures comptables et de la fiabilité des données comptables dans l'optique de la certification des comptes.
- Mise en place d'actions opérationnelles tout au long de l'année déclinant les orientations stratégiques en termes d'achats votées en 2018, notamment :
 - communication, promotion et mobilisation des opérateurs économiques sur la programmation annuelle des achats
 - élaboration d'un marché réservé à des établissements et structures d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (prestation de plonge au collège de Péronne)
- Mise en place de groupements de commande dans le cadre de la rationalisation des achats et notamment un groupement réunissant 27 partenaires pour la fourniture de papier.
- Déploiement de la dématérialisation des marchés subséquents aux accords cadres dans chaque direction concernée avec mise en place d'un accompagnement individualisé par les chargés de gestion du service des marchés.

Le pilotage des fonds européens

La DGA finances, commande publique et numérique est chargée d'une part de suivre les fonds européens (FEDER, FEADER, FEAMP) et d'autre part de piloter la subvention globale du Fonds social européen déléguée au Département depuis 2014. La gestion des dossiers extérieurs est confiée à la direction de la cohésion sociale et du logement. Le montant de la subvention globale FSE déléguée au Département s'élève à 11,4 millions d'euros pour la période 2014-2020. Elle couvre les opérations liées à l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle.

Les missions réalisées :

- appui aux directions opérationnelles sur le montage des dossiers européens
- suivi des projets européens en MO Département au sein du COPIL FESI
- suivi de la programmation régionale FEDER, FSE, FEADER, FEAMP
- représentation du Département au sein des institutions régionales et nationales
- suivi des programmes de coopération transfrontalière Interreg
- animation, suivi, appui technique et pilotage de la subvention globale FSE
- programmation des dossiers FSE pour un montant de 2 047 794 €
- réalisation des rapports d'instructions et des contrôles des dossiers FSE portés par les services internes au Département
- suivi de l'élaboration des futurs programmes européens 2021-2027 en collaboration avec les Départements des Hauts-de-France
- préparation de bilan des dispositifs cofinancés en 2014-2020 et ciblage des dispositifs en vue de la programmation FSE + 2021-2027
- mises à jour de l'outil de recensement des appels à projets hors fonds européens à destination des directions internes, des communes et des satellites du Département

Les faits marquants

- Obtention d'une rallonge des crédits FSE pour un total de 2 545 000 €, dans le cadre de la subvention globale 2014-2020, prolongée sur 2021.
- Décision de réorganiser la gestion de FSE : regroupement de la gestion et de pilotage au sein d'une même unité située à la DGA FCPN avec mise en œuvre en fin d'année 2021.

Les ressources humaines et le dialogue social

La direction des ressources humaines et du dialogue social conçoit, propose, met en œuvre et administre une politique de ressources humaines qui décline les orientations stratégiques fixées par les élus au regard des enjeux de la collectivité. Elle pilote la stratégie managériale, l'accompagnement des parcours professionnels et la politique de prévention des risques professionnels. Elle répond aux besoins en effectifs et compétences, développe les dispositifs en matière de santé et sécurité au travail, de politique sociale en faveur du personnel, pilote la masse salariale et la politique de déroulement de carrière. Elle anime le dialogue social auprès de la direction générale et des élus.

► Les principales orientations stratégiques et politiques de notre collectivité

- Un projet managérial visant une transformation progressive des pratiques vers davantage de confiance et de responsabilisation des agents, favorisant la prise d'initiative et autorisant le droit à l'erreur ; ce projet managérial est articulé avec le renforcement de la politique d'innovation par un volet participatif, destiné à favoriser l'émergence de réponses nouvelles aux besoins des habitants, en vue d'adapter les politiques publiques départementales.

- Le développement des compétences et l'accompagnement des parcours professionnels et de carrière des agents (politique de mobilité interne, politique de promotion).
- La modernisation de la politique salariale avec la mobilisation de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services (PIPCCS) et le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- L'intégration et maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap (BOETH).
- La poursuite d'une politique de qualité de vie au travail et de prévention des risques professionnels.
- L'évolution de la politique d'action sociale en direction du personnel au regard des nouveaux enjeux (protection sociale complémentaire).
- La baisse de la masse salariale de 6 millions d'euros de la masse salariale sur le mandat, qui se traduit notamment par une trajectoire annuelle de réduction des effectifs. Cette orientation pluri-annuelle traduit pour la dernière période 2019-2021, par un objectif de suppression de 50 postes sur la période des trois années, soit 25 postes en 2019, 15 en 2020 et 10 en 2021.

Montant du budget 2020 :

108 786 300 € (BP 2020) au budget principal et 3 833 500 € au budget annexe « actions sociales pour le personnel », ces deux budgets étant stables par rapport à 2019.

► Activités 2020

✓ Le projet managérial

Le projet managérial initié par le directeur général des services, en 2019, s'est poursuivi en 2020 avec la mise en place de la formation des cadres pour développer une culture managériale davantage fondée sur la confiance et la subsidiarité. 6 groupes de cadres d'une vingtaine de participants ont été formés en 2020, avec une adaptation de certains modules en digital, en raison des mesures de prévention covid-19. Par ailleurs, un groupe de 10 cadres volontaires, animé par une coordonnatrice du projet managérial, a été constitué pour participer à la définition des actions d'appui et d'accompagnement à l'encadrement.

✓ L'intégration des travailleurs en situation de handicap

Le taux d'emploi se maintient à 7,80 (taux d'emploi direct de 7,82 en 2019) grâce aux mesures en faveur du maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap déployées avec l'appui du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) dans le cadre de la convention 2017/2019, prolongée pour un an en 2020. La collaboration avec le secteur adapté s'est poursuivie, en 2020, avec les ESAT et les entreprises adaptées installées sur le territoire départemental. Dans le cadre de la SEPH 2020 (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées), le Département a tenu un stand lors du salon virtuel pour l'emploi organisé par Pôle Emploi, pour mettre en relation des personnes en recherche d'emploi et en

situation de handicap avec les offres d'emplois du Département. L'événement Duo-day, initialement planifié en mai, a aussi connu une adaptation. Son organisation a été décalée à novembre pendant la SEPH. Le Département a organisé des duos parrain/stagiaire qui, au regard de l'évolution sanitaire, ont donné lieu à des temps d'échanges à distance pour découvrir autrement le métier et les missions du parrain.

✓ La poursuite de la politique de prévention des risques

Les actions de prévention des risques menées en 2020 se sont concentrées sur le risque de propagation du coronavirus. Un plan de continuité de l'activité a été mis en place lors du premier confinement de mars à mai 2020, auquel a succédé un plan de prévention pour la reprise de l'activité. Ce plan a reposé sur les principes généraux suivants :

- la protection et la sécurité des agents, quel que soit le domaine d'activité, face au risque de contamination par le virus, tant que le plan d'urgence sanitaire national est activé
- le respect des gestes et mesures barrières, qui demeure la mesure individuelle principale de préservation de la santé collective, comme le rappellent régulièrement les autorités de santé
- la déclinaison de mesures de prévention complémentaires recommandées par les autorités nationales pour l'organisation des services, le port d'équipements de protection dans certaines situations (masques, gants, etc) et l'hygiène des locaux
- l'extension du télétravail, pour laquelle le Département a investi, tant en équipements et logiciels qu'en capacités de connexion, permettant de passer de 154 équipements avant la crise sanitaire à 800 fin 2020,
- pour tous les agents qui ne peuvent pas télétravailler, la mise en place d'une position statutaire protectrice en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence), qui a concerné les situations listées par la réglementation nationale,
- la création d'une cellule covid-19 émanant du CHSCT, à compter de mai 2020, qui s'est réunie tous les 15 jours et d'une fiche de remontée de problèmes pour les agents ou les cadres.

✓ Le dialogue social

L'année 2020 a été fortement impactée par l'activité de suivi avec le CHSCT des mesures prises pour prévenir le risque covid19 : réunion d'une instance bimensuelle de suivi (cf ci-dessus) et 4 réunions du CHSCT. Par ailleurs, les travaux du groupe de travail mandaté pour réaliser le bilan de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ont abouti à une proposition d'évolution du système indemnitaire qui a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée départementale le 12 janvier 2021.

✓ L'évolution de la politique d'action sociale en direction du personnel

Le projet d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) a fait l'objet d'un sondage auprès des personnels départementaux qui ont majoritairement répondu positivement. Le Département a donc adhéré au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, le projet de convention de participation et de contrat collectif, pour le risque

prévoyance-maintien de salaire, a été mis à l'étude en 2020, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

✓ **Les mesures du budget RH 2020**

L'objectif de maîtrise de la masse salariale affiché en 2015, pour l'ensemble du mandat, s'est traduit en 2020 par la suppression nette de 13 postes budgétaires (25 suppressions suite à des départs ou des mobilités et 12 créations de nouveaux postes). 15 postes d'apprentis ont également été créés en 2020.

Ce budget a intégré le financement de l'extension de l'attribution d'un complément indemnitaire annuel reconnaissant l'engagement professionnel individuel aux agents de catégorie A, en plus des agents des catégories C et B. Il a également comporté le financement d'une prime d'intéressement à la performance collective des services.

Enfin, un nouveau plan de mobilité a été décidé par délibération de l'Assemblée départementale, en date du 22 juin 2020, dans le cadre du plan de relance post covid-19, visant à promouvoir et faciliter des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment au travers du co-voiturage et l'usage du vélo.



Les données sociales ¹

- **Effectif total** au 31/12/2020 : 2 787 (2 746 au 31/12/2019).
- **Emplois permanents 2020** : 2 070 (2 068 en 2019).
- **Répartition par catégories** (effectif permanent) :
 - A (cadres et assistants socio-éducatifs) : 33,24 %
 - B (agents de maîtrise et techniciens) : 15,36 %
 - C (ouvriers et employés) : 51,4 %
- **Moyenne d'âge des effectifs permanents** : 47,62 ans.
- **Répartition par sexe des effectifs permanents** :
 - Femmes : 62,95 %
 - Hommes : 37,05 %

¹ Extrait du bilan social 2020

Les faits marquants

Quelques chiffres 2020 (en cumul annuel ou au 31/12/2020) :

- effectif total payé tous statuts confondus : 2 738 (2 707 en 2019)
- masse salariale totale mandatée : 121 104 000 € (118 579 000 € en 2019)
- nombre annuel d'heures supplémentaires rémunérées : 16 386 (22 837 en 2019)
- nombre de télétravailleurs : 713 dont 65 pour raisons médicales (146 en 2019)

- nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dernière déclaration au FIPHFP) : 197 (195 en 2019)

► Bilan des actions 2020 de la Mission Innovation collaborative

1 - Budget participatif réussite éducative

✓ Un outil et un processus de participation

- un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des idées d'action d'intérêt général
- une manière innovante d'associer les acteurs locaux à la gestion de leur collectivité

✓ Les étapes clés



✓ Le Département, un échelon récent pour le développement de la formule du budget participatif

Le Département de la Somme est le premier Département des Hauts-de-France à organiser un budget participatif.

Le budget alloué est de 1 500 000 €, dont 1 000 000 € pour la réussite éducative, correspondant à 2,54 € par habitant.

Il concerne principalement la tranche d'âge des 10-16 ans, avec une priorité : les jeunes confrontés à des difficultés familiales, sociales ou éducatives. Les projets retenus concernent différents domaines : art, culture et patrimoine, bien-être collectif, numérique, enseignement, mobilité, nature et biodiversité ou encore sport.



Le budget participatif réussite éducative en chiffres :

182 projets déposés abordant 7 thématiques au service de la réussite éducative : bien-être (50 projets), art, culture et patrimoine (38 projets), sport (36 projets), enseignement (28 projets), nature et biodiversité (25 projets), numérique (14 projets), mobilité (9 projets).

Une gouvernance et une animation participative et démocratique coordonnées par la Mission Innovation collaborative :

✓ Animation de terrain

Malgré le contexte de crise sanitaire, le Département a renforcé l'accompagnement des habitants et des acteurs de terrain pour une plus forte appropriation du budget participatif permettant son accès au plus grand nombre : 30 rencontres sous forme de réunions publiques, de visioconférences, d'ateliers participatifs auprès de collégiens, d'élus, d'associations ont été organisées.

- Cet accompagnement s'est appuyé sur une communication renforcée grâce à une équipe composée de graphistes, journalistes, concepteurs et grâce au suivi de la plate forme numérique.

2 – Deuxième phase du premier forum interdépartemental de l'innovation publique : phase d'investigation et de pré-incubation

Cinq départements se sont réunis à Beauvais le 8 juillet 2020 - Nord, Pas-de-Calais, Oise, Somme et Val d'Oise - pour donner la parole aux différents lauréats de chaque département et décider collectivement des suites à donner.

Pour la Somme, les deux projets lauréats sont les suivants :

Action « Tout une histoire » : pendant et après leur parcours, les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance n'ont pas accès aux souvenirs liés à leurs placements.

Hypothèses de solutions : album de souvenirs contenant des photos et des textes, mis à disposition des enfants pendant et après leurs parcours de placement. L'album est enrichi par les accompagnants.

Action « Les locavors » : trop peu de commandes de produits en circuits courts sont réalisées par les chefs cuisiniers des collèges du département. Hypothèses de solutions : outils de messagerie entre chefs cuisiniers et producteurs locaux ; impact potentiel : + 10 % à 20 % de commandes en circuits courts.

3 - Insertion des jeunes sortant de l'ASE

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion du Conseil



départemental a souhaité rencontrer en petits groupes des jeunes majeurs et des jeunes sortants de l'ASE pour enrichir la construction des orientations institutionnelles qu'il réalise dans le cadre de cette stratégie. Deux ateliers, sous forme de world café, ont permis de recueillir la parole des jeunes issus des Apprentis d'Auteuil et de France Terre d'Asile.

4 – Schéma départemental et aménagement des aires de covoiturage

Avec la participation d'un groupe d'appui d'agents facilitateurs, la Mission Innovation collaborative a construit avec la direction des routes une consultation via un questionnaire en ligne et a préparé la mise en place de concertations sous forme d'ateliers avec des usagers (habitants, élus, agents) pour réfléchir avec eux à l'aménagement des aires de covoiturage.

5 – Réseau externe : la riposte créative, « Apprendre ensemble de la crise, des crises »

Le dispositif « Riposte créative territoriale », a été fondé à l'initiative du laboratoire d'innovation du CNFPT, dans le contexte des nouveaux défis engendrés par la crise sanitaire du Covid-19. Il a pris des formes multiples : création d'un wiki et organisation de rencontres régulières en visio, forums ouverts, création de groupes de travail rassemblant différents agents des collectivités et du CNFPT, pédagogues, chercheurs, facilitateurs, permettant de croiser leurs regards et de mettre en commun leurs idées afin de résoudre collectivement les problématiques découlant de cette crise.

Le Département de la Somme a créé le groupe Hauts-de-France avec les collectivités suivantes : Métropole européenne de Lille (MEL), Région Hauts-de-France, Département du Nord, Mairie de Lille, Agglomération de Saint Quentin, Délégation CNFPT Nord-Pas-de-Calais.

Les services logistiques

La direction des services logistiques apporte aux autres directions un ensemble de services dans les domaines suivants : mobilier, déménagements, manifestations, fournitures diverses.

Elle équipe les agents en vêtements de travail et en équipements individuels de protection.

Elle gère les contrats et les dossiers d'assurance pour les dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection fonctionnelle des agents et des élus départementaux.

Elle a en charge, la gestion des accueils physiques et téléphoniques et le traitement du courrier.

Montant du budget 2020 : 2 143 640 € (1906153 € en 2019)

► Activités 2020

La crise sanitaire a eu un impact sur l'activité des services, notamment pendant le premier confinement de mars à mai.

Le service accueil infos services a toujours assuré un accueil téléphonique pour les usagers, la continuité de service a également été organisée au service courrier avec la distribution et le ramassage des plis assurés par un effectif à minima.

Le service administratif a acheté de nouveaux produits liés à cette crise, masques et consommables divers.

Le service appuis et approvisionnement a mis en place des livraisons supplémentaires pour équiper les agents rapidement, son activité sur le secteur événementiel a fortement diminué avec l'annulation des manifestations publiques.

✓ Quelques chiffres

La pandémie liée au Covid-19 a généré de nouveaux achats tels que les masques pour les agents, pour un coût de 1,829 M€ ainsi que pour les communes et les EPCI (avec une participation de l'État). Ont également été achetés des consommables divers et des équipements de protection (plexiglas, gel, désinfectants, gants...) pour un coût de 244 K€.

L'achat du mobilier pour équiper le site Simone Veil (plus de 300 agents) pour un coût de 335 K€ représente également une opération significative de l'année 2020.

L'ancien mobilier du Centre administratif départemental sera, pour partie, réutilisé en interne. Il est également prévu un don à des associations et structures partenaires. Le solde non utilisé devrait être revendu sur le site web-enchères.

✓ Service appuis et approvisionnement

Nombre de commandes de fournitures diverses traitées sur logeco / logaweb	1 481
Nombre de commandes en E.P.I. et vêtements de travail	750
Nombre de livraisons de fournitures diverses	1 770
Nombre de livraisons équipements contre le COVID	542
Nombre de déménagements réalisés	65
Nombre de livraisons de mobilier	234
Nombre de livraisons de cartons de déménagement	1 613
Nombre d'interventions sur des manifestations	16
Nombre de livraisons de fournitures (boisson et café...)	48
Ballage divers (camion de 15 m2)	24
Nombre d'archives pour la destruction	41 tonnes

Il est à noter une baisse importante du nombre de manifestations.

✓ Service administratif et budgétaire

Nombre de dossiers d'assurances traités	165
Nombre de mandats traités	1 550
Nombre de demandes de mouvements d'agents	80 environ
Nombre de demandes inscrites dans Isilog	1 045
Nombre de demandes inscrites dans Isilog Bâtiments	15
Nombre de réservations de salles de réunions	1 471
Nombre de mobiliers disponibles et attribués	26 267

✓ Service courrier

Nombre de courriers traités sortants	156 215
Volume de courriers traités sortants des territoires	94 851
Volume du courrier entrant	74 702

✓ Service accueil - infos services

Nombre d'accueils physiques	15 130 visiteurs
Nombre d'appels téléphoniques	111 733 appels traités
Nombre de réservations de véhicules	477 demandes

Il est à noter une variation importante à la baisse entre 2019 et 2020 du nombre de visiteurs (- 46 %) et du nombre d'appels traités (- 26 %), due à la crise sanitaire.

Les faits marquants

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact sur l'activité des services logistiques. Le 1^{er} confinement est entré en vigueur le 17 mars 2020 et les services ont dû s'adapter à cette situation exceptionnelle.

Dans le cadre de leur mission de service public, les collègues du standard et du courrier ont toujours été présents.

À l'occasion de la reprise progressive des activités du Département à partir du 12 mai, les agents de la direction se sont mobilisés pour préparer et remettre à chaque agent de la collectivité un kit comprenant :

- 4 masques lavables en tissu
- un sac poubelle refermable
- des lingettes micro-fibres



Cette crise sanitaire a généré de nouveaux achats en E.P.I. et consommables de protection contre le Covid pour équiper et protéger les agents (masques, gel, désinfectants, gants, sur-blouses...).

Direction des systèmes d'information et du numérique

La direction des systèmes d'information et du numérique apporte aux autres directions un ensemble de services numériques nécessaires à leurs activités. Les services fournis concernent les domaines suivants : systèmes d'information (logiciels métiers, logiciels standards, matériels) et téléphonie, réseaux, imprimerie et conseil (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Montant du budget 2020 : 5 707 805 € (4 640 047 € en 2019)

► Quelques éléments chiffrés 2020

- nombre de dossiers traités par la reprographie : 1 009 dossiers dont 314 imprim'express (1 623 dossiers en 2019)
- nombre d'appels au 111 : 9 536 (7 744 en 2019)
- concernant la visioconférence : 4 340 séances soit 6 295 heures
- nombre de projets vivants au portefeuille (développement des systèmes d'information) : 46 (61 en 2019)
- nombre d'interventions téléphoniques (hot line Solis) : environ 2 000 (idem en 2019)

Les faits marquants

- La mise en place d'une plateforme « budget participatif » (collecte des appels à projets et vote).
- La mutualisation du logiciel de gestion financière avec le SDIS 80.
- La mise en place d'un logiciel permettant l'accessibilité du site internet aux malentendants.
- L'étude technique permettant d'anticiper les évolutions bureautiques (M 365).
- L'audit sécurité permettant la mise en place d'un plan d'actions (76 mesures planifiées).
- La dématérialisation des bulletins de paie et la mise en place du coffre électronique.
- Le remplacement du logiciel de comptage routier par une solution web.



- La mise en place de salles virtuelles de visioconférence.
- La montée de version du portail des archives.
- La mise en place du prototype de la GED (gestion électronique des documents) des solidarités.
- La mise en place de la solution RDV Solidarités (expérimentation sur le territoire des Hauts de Somme).
- La mise en place d'un réseau privé virtuel (VPN) sécurisé avec les fournisseurs de solutions numériques.
- La mise en place de 800 ordinateurs portables pour permettre aux agents de télétravailler.
- La mise en place d'une infrastructure centrale permettant d'absorber les flux informatiques de 600 télétravailleurs simultanés.
- La mise en place de l'infrastructure permettant de disposer de 1 400 télétravailleurs (dont 600 accèdent à la plate-forme technique simultanément).
- Le démarrage du changement de pare-feu numérique pour permettre de sécuriser les accès.
- La préparation du déménagement des agents du CAD vers le site Simone Veil (notamment la partie télécommunications) et plus généralement la modernisation des éléments actifs du réseau administratif.
- Poursuite de la la gouvernance transversale RGPD et des opérations de sensibilisation et de responsabilisation services . Poursuite de l'animation du réseau des correspondants « RGPD ». Suivi du plan d'action visant à garantir la protection des données personnelles. Poursuite de la mise en place du registre général des traitements des données.

L'appui administratif et budgétaire à l'équipement

La direction appui administratif et budgétaire est composée de 2 services :

- service des marchés publics
- service domanial

Direction support de la filière Infrastructures, les principales missions de la direction sont :

- la rédaction des marchés publics pour la filière Infrastructures, leur exécution administrative, la veille juridique
- la gestion patrimoniale de l'immobilier du Département
- la gestion locative de l'immobilier du Département
- la gestion et les acquisitions foncières dans le cadre des projets routiers

► Activités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marchés formalisés notifiés	15	19	46	28	12	6
Marchés en procédure adaptée notifiés	24	40	49	62	70	37
Avenants notifiés	32	23	28	38	26	35
Actes de sous-traitance notifiés	77	56	80	56	76	79
Marchés négociés sans mise en concurrence	-	7	5	2	1	2
Baux rédigés	10	4	3		6	11
Autorisations d'occupation temporaire de locaux	9	15	3		8	4
Conventions d'occupation de locaux	21	15	14		7	2
Avenants aux conventions	6	6	15		1	5
Immeubles vendus	2	2	4	7	7	1
Immeubles achetés	6	1	1	2	1	3
Cessions en cours	17	22	35	11	12	56
Renouvellements de baux	-	25	5	5	3	8
Actualisations de baux à ferme	-	-	-	-	-	0
Conventions d'occupation de terrain signées	1	-	-	-	-	0
Aliénations de parcelles	12	8	14	27	2	13
Dossiers d'acquisition	9		2	7	15	4
Transfert de collèges en cours	46	43	40	37	36	36
Collèges transférés		3	3	3	1	0
Inventaire patrimonial - Nombre de parcelles traitées		304	1 890		485	
Actes administratifs rédigés	3	9	16	24	18	10
Actes publiés	24	11	15	24	18	13

Les faits marquants

- Maintien de l'activité malgré la crise sanitaire, notamment au niveau du service des marchés publics afin de maintenir l'activité pour les entreprises de BTP.
- Poursuite de la vente d'immeubles devenus inutiles au Département.

Les affaires juridiques

► Présentation générale des activités et des missions de la DAJ

La direction des affaires juridiques a quatre fonctions essentielles :

- conseil et aide à la décision auprès des directions et des services

- sécurisation juridique et aide à la rédaction des actes administratifs (arrêtés, conventions, courriers complexes...)
- traitement des contentieux déposés par ou à l'encontre de la collectivité et rédaction des requêtes aux fins de délégation d'autorité parentale
- relecture de l'ensemble des rapports (et de leurs annexes) présentés en Conseil départemental ou en Commission permanente

Plus précisément, la fonction de conseil peut prendre plusieurs formes :

- des sollicitations de conseil donnant lieu à des réponses par courrier électronique
- la rédaction de notes juridiques (le plus souvent sur demande)
- des réponses par téléphone
- des réunions de travail à la demande des services pour traiter un dossier
- des sollicitations pour participer à des réunions périodiques ou des groupes de travail afin d'accompagner les services dans le cadre de montages de projets ou de dossiers complexes nécessitant une expertise juridique

Par ailleurs, l'un des juristes de la DAJ exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des données publiques (P.R.A.D.A.), qui a notamment pour mission de veiller au respect de la loi du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs.

Enfin, la DAJ diffuse aux agents du Département et aux structures extérieures partenaires, une lettre d'actualité juridique à périodicité mensuelle.

► **Activité de l'année 2020**

Quelques chiffres clés de l'activité de la DAJ en 2020 (données globalisées des deux services) :

Demandes de conseil (aides à la décision et aides à la rédaction) traitées	718
Dossiers contentieux	44
Demandes de communication de documents administratifs traitées	12
Rapports au Conseil départemental ou à la Commission permanente relus	163
Annexes aux rapports au Conseil départemental ou à la Commission permanente relues	525

Sur l'année 2020, les nouvelles requêtes enregistrées à la DAJ sont au nombre de 44, ce qui permet de constater une baisse de l'activité contentieuse par rapport à 2019 au cours de laquelle étaient enregistrées 77 nouvelles requêtes ; cet écart doit être remis dans le contexte de la pandémie pendant lequel de nombreuses dérogations procédurales et assouplissements normatifs sont entrés en vigueur, ce qui peut entraîner un retard dans les saisines des juridictions par les usagers : l'évolution devra être observée sur les premiers mois de l'année 2021.

Les faits marquants

Veille juridique quotidienne en lien avec l'état d'urgence sanitaire :

Une veille juridique quotidienne a été assurée par la DAJ à compter du 31 mars 2020 et jusqu'à la fin du premier état d'urgence sanitaire, le 10 juillet 2020. Cette veille juridique visait à transmettre à la direction générale en temps réel l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires, ainsi que les circulaires, mis en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence et susceptibles d'impacter l'activité des services départementaux.

La gestion et l'entretien automobile

Le garage départemental assure la gestion administrative et technique des flottes automobiles, véhicules légers, poids lourds et engins motorisés divers du Conseil départemental et du SDIS, soit 1 200 véhicules assurés et 400 matériels (type moto pompe, faucheuse, saleuse, groupe électrogène, etc...) dans les ateliers d'Abbeville et de Glisy depuis sa création en janvier 2018.

Composé de 42 agents (13 issus du SDIS et 29 du Conseil départemental), le garage départemental dispose d'un budget spécifique, annexé au budget principal du SDIS, d'un montant de 6 077 000 € en fonctionnement pour l'année 2020 (6 187 500 € en 2019).

Pendant la crise sanitaire, le garage départemental a mis en place un plan de continuité d'activité, dès le 18 mars 2020, pour permettre de rendre disponible un maximum de véhicules opérationnels du SDIS et du Département, de compléter les stocks de pièces détachées et de compléter les stocks de carburant des Centres d'Incendie et de Secours et des Centres Départementaux d'Exploitation Routière.

Un dispositif de 12 personnes d'astreinte par semaine a permis d'assurer une couverture départementale pendant les six premières semaines du confinement et de traiter :

- 204 interventions mécaniques (dont 70 % sur des véhicules du SDIS)
- 461 liquidations de factures pour payer les fournisseurs
- 95 commandes de fournitures diverses
- 23 dossiers de sinistres auprès de notre assurance

Dès le 27 avril 2020, la plupart des agents ont repris en présentiel sur la base du volontariat, deux semaines avant le déconfinement, avec une organisation du travail en équipe postée.

L'année 2020 a aussi été marquée par le lancement d'une démarche de renouvellement du logiciel de gestion du parc automobile avec un benchmark et des visites sur place réalisés en 2020 et une mise en œuvre d'une nouvelle solution prévue au second semestre 2021.

La baisse de l'activité liée au contexte de crise sanitaire, cumulée à celle des prix des carburants, ont permis au garage départemental de réduire ses charges courantes.

Les autres activités support

► Le service aux élus

Le service aux élus est chargé des conditions d'exercice des mandats des conseillers départementaux en veillant à la bonne organisation matérielle de la réalisation des missions des vice-présidents (secrétariats, déplacements officiels, transmission de l'information...), ainsi que des groupes d'élus.

Il gère des dossiers spécifiques qui lui sont délégués comme le suivi des délégations de fonction, des désignations des membres du Conseil départemental dans les organismes extérieurs et des désignations du Président.

Il gère la formation des élus dans le cadre de la législation existante.

► Le secrétariat des assemblées

Le secrétariat des assemblées assure l'organisation des réunions de la Commission permanente et la préparation des décisions de l'Assemblée départementale, à savoir : le suivi et la transmission, ainsi que la mise en forme des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente. Il publie également les arrêtés pris par le Président et télétransmet l'ensemble des actes de la collectivité au contrôle de légalité.

Pour précision, la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 a entraîné le déroulement en visio :

- des séances publiques de mai et septembre 2020
- des commissions permanentes de mai, juillet et octobre 2020

✓ Quelques chiffres

- 7 réunions publiques (BP, compte administratif, BS, DOB et élection du Président) avec 104 rapports et propositions visés avec 9 séances plénières.
- 7 réunions de la commission permanente avec 137 rapports et propositions visés.
- 10 procès verbaux de séances publiques rédigés.
- 18 tomes de recueil des actes administratifs.

958 transmissions au contrôle de légalité soit :

- 265 arrêtés individuels traités (contrats personnels TOS, remplacement de fonctionnaire indisponible)
- 388 actes réglementaires (arrêtés de tarifications, de délégation de signature, de délégations de fonctions)
- 292 délibérations rédigées et transmises au contrôle de légalité

13 documents comptables, budgétaires et financiers transmis au contrôle de légalité (budget principal et annexes).

► La Médiation Institutionnelle

Le Département de la Somme est le 4^{ème} Département de France à s'être doté d'une mission de médiation institutionnelle de service public .

La création de la fonction de médiateur répond à une démarche citoyenne de proximité, qui donne un sens à l'action de la collectivité.

La médiation est un dispositif reconnu dans le mouvement permanent d'efforts de modernisation, d'adaptation et d'amélioration de la qualité du service rendu aux habitants du département, notamment au travers des recommandations générales formulées chaque année à partir de l'analyse des saisines.

Depuis sa création, la mission de médiation a accompagné plus de 2 230 usagers, personnes physiques ou morales, au travers des interventions en médiation.

L'indépendance dont fait preuve la médiatrice est constitutive de la fonction de tiers, intercesseur entre les services et les requérants. Son action s'effectue en toute neutralité et impartialité auprès de chaque citoyen ou agent des services.

Le maillage territorial concerne, pour plus de 40 % des saisines, la grande ruralité, ce qui confirme l'attente renouvelée de plus de proximité de la part des citoyens.

Le taux de litige résolu à l'amiable atteint cette année 82 % pour les affaires concernant la seule compétence départementale ; le taux global avec réorientations positives est de 98 %.

La mission de médiation a ainsi maintenu les délais, à savoir clôturer la quasi-totalité des saisines, dans le délai moyen de 4 jours maximum, suivant la date de réception de la requête.

Les 3 grands axes de travail de la médiation sont :

- l'intervention en médiation
- l'accompagnement-conseil en matière d'accès au droit
- la réorientation vers les partenaires adéquats

► La mission audit et qualité

Ce service assure des missions variées à la demande des différentes directions et de la direction générale. Il peut s'agir d'audits internes ou externes, d'évaluations de politiques menées, d'enquêtes par questionnaire, d'analyses financières, d'appuis dans le suivi des structures extérieures... Il assure également la mise à jour du tableau de suivi des activités destiné à la direction générale.

Par ailleurs, la mission est en charge de l'élaboration des rapports institutionnels comme le rapport d'évaluation portant sur la situation du Département au regard du développement durable, le rapport d'activité ou encore le rapport « égalité hommes – femmes » (volet politiques départementales).

La mission assure également la coordination de la démarche qualité et le contrôle interne du Fonds social européen (FSE).

La mission a aussi participé aux groupes de travail sur la démarche « innovation »

✓ Quelques exemples de missions menées

- Contrôle interne FSE 2020.
- Calcul de l'indemnisation de commerçants suite aux travaux sur RD.
- Cartographie des risques – suivi financier des principaux satellites du CD 80.
- Audit du secrétariat des Assemblées.

- Enquête covoiturage.
- Enquête sur les Systèmes d'information Ressources Humaines auprès des Départements en lien avec groupe de travail ADF.
- Enquête « aide à l'achat d'un VAE ».
- Enquête sur les attentes des publics de la direction des archives.
- Questionnaire sur les perspectives pour Somm'Action Jeunesse.
- Analyse des verbatims suite aux journées de formation « innovation managériale ».
- Enquête CNAS.
- Élaboration du rapport d'activité 2019, du rapport développement durable, du volet « politiques départementales du rapport annuel « égalité femmes-hommes ».

► La communication

La direction de la communication a pour mission d'informer et de communiquer tant en interne, auprès des agents de la collectivité, qu'en externe, auprès du grand public et a fortiori auprès des publics les plus en difficulté dont elle a la charge.

Le volet communication interne a pour objectifs d'informer les agents du Département sur les actions menées par la collectivité, de valoriser le travail et les différents métiers, et d'accompagner les agents dans leur vie professionnelle au sein de l'administration.

Le volet communication externe de la direction a pour objectifs d'informer les administrés sur les actions et politiques menées, mais également de valoriser ce qui a trait tant à l'identité du département (histoire, patrimoine, traditions, manifestations) qu'à ses réussites (économiques, associatives, culturelles, sportives) et talents passés, actuels ou en devenir.

Budget 2019 : 1 058 100 M€

BP 2020 : 1 265 100 €

✓ Quelques éléments objectifs sur l'activité de la direction de la communication au cours de l'année 2020

L'activité de la direction de la communication a fortement été impactée par la crise du Covid-19. Dès le mois de mars, l'activité liée à l'événementiel a été ralentie, voire s'est arrêtée. La direction a mis en place une communication de crise et de proximité tant en externe (pour ses usagers) qu'en interne (pour ses agents), en s'appuyant, dans un premier temps sur les outils digitaux (réseaux sociaux, site internet, intranet, mail).

Garder le lien, informer au quotidien et répondre aux questions et aux besoins des usagers est resté l'objectif principal pendant cette période.

La direction de la communication a également accompagné différents projets solidaires ou collectifs durant cette période.

► En communication externe

- Participation à des projets solidaires ou collectifs :
 - drives fermiers



- appels solidaires
- plan de relance de la collectivité : organisation et communication de l'opération « Cartes prépayées 80 € », communication autour de la relance touristique...
- Publication à 5 reprises du magazine départemental « Vivre en Somme » et ce à 240 000 exemplaires, dont 188 968 en toutes boîtes aux lettres, le reste étant distribué dans 255 points de dépôts dans le département. La crise du Covid-19 et le confinement, dès le mois de mars 2020, n'ont pas permis la sortie du magazine de mai-juin. La direction de la communication a néanmoins proposé une alternative, par le biais d'un webzine en ligne, revenant principalement sur la mobilisation du Département et de ses agents face à la crise. Un webzine, complément multimédias du « Vivre en Somme » a ensuite accompagné les sorties du magazine entre mai et décembre 2020 (4 webzines).
- Administration, animation, actualisation et développement des différents sites web dont somme.fr avec 351 252 connexions et 975 340 pages vues (550 000 connexions et 1 692 000 pages vues en 2019).
- Animation et développement des réseaux sociaux Twitter et Facebook du Département avec une croissance de 15 % pour Twitter et de 40 % pour Facebook.
- Création du compte Instagram du Département en juin.
- Réalisation, montage et diffusion de vidéos pour couvrir l'actualité du département.
- Mise en place d'une newsletter destinée aux mécènes du Département.
- Réalisation à destination des collégiens du département : livret « La Somme dans la 1^{re} guerre mondiale » pour tous les 6^e, 1^{er} tome du livre de bandes dessinées, Hagard, Enquêteur de l'Histoire, pour les 3^e.
- Réalisation de supports de communication (affiches, flyers, recueils...) pour l'ensemble des directions de la collectivité.



► En communication interne

- Organisation d'une cérémonie de départs à la retraite, d'une cérémonie pour les lauréats de concours et la remise de médailles.
- Mise en place d'une newsletter interne pendant le premier confinement envoyé par mail à tous les agents et reprenant les informations essentielles publiées sur intranet pendant le mois.
- Mise en valeur en interne et en externe du travail des agents et des actions de solidarités pendant la crise sanitaire et les confinements.
- Organisation des vœux au personnel départemental dématérialisé : préparation des interviews du Président et du DGS, suivi de la prestation vidéo, organisation pour le cadeau au personnel...
- Accompagnement des directions pour leurs besoins de communication.

931 700 connexions ont été enregistrées sur la page d'accueil de l'intranet en 2020

(652 000 en 2019).

➤ La documentation

Le service documentation met à disposition des élus et des agents la documentation professionnelle indispensable à l'exercice des compétences obligatoires du Conseil départemental.

Une équipe de 4 agents + 1 assistant panorama de presse, 3 h 1/2 par jour assurent l'acquisition des ressources documentaires par l'achat et la gestion de 236 abonnements dont 6 bases de données spécialisées : technique, juridique, commande publique, ressources humaines, actualité réglementaire et par l'acquisition de 124 ouvrages de référence en 2020.



Pour contenir les dépenses, le service organise la circulation de périodiques professionnels et d'actualités entre les services.

Dans le cadre de la veille documentaire, le service a sélectionné et indexé dans la base de données interne : 5 980 articles.

Cette veille est diffusée dans les produits documentaires dématérialisés, sur le portail intranet pour la documentation générale et par messagerie via des listes de diffusion pour la documentation sociale.

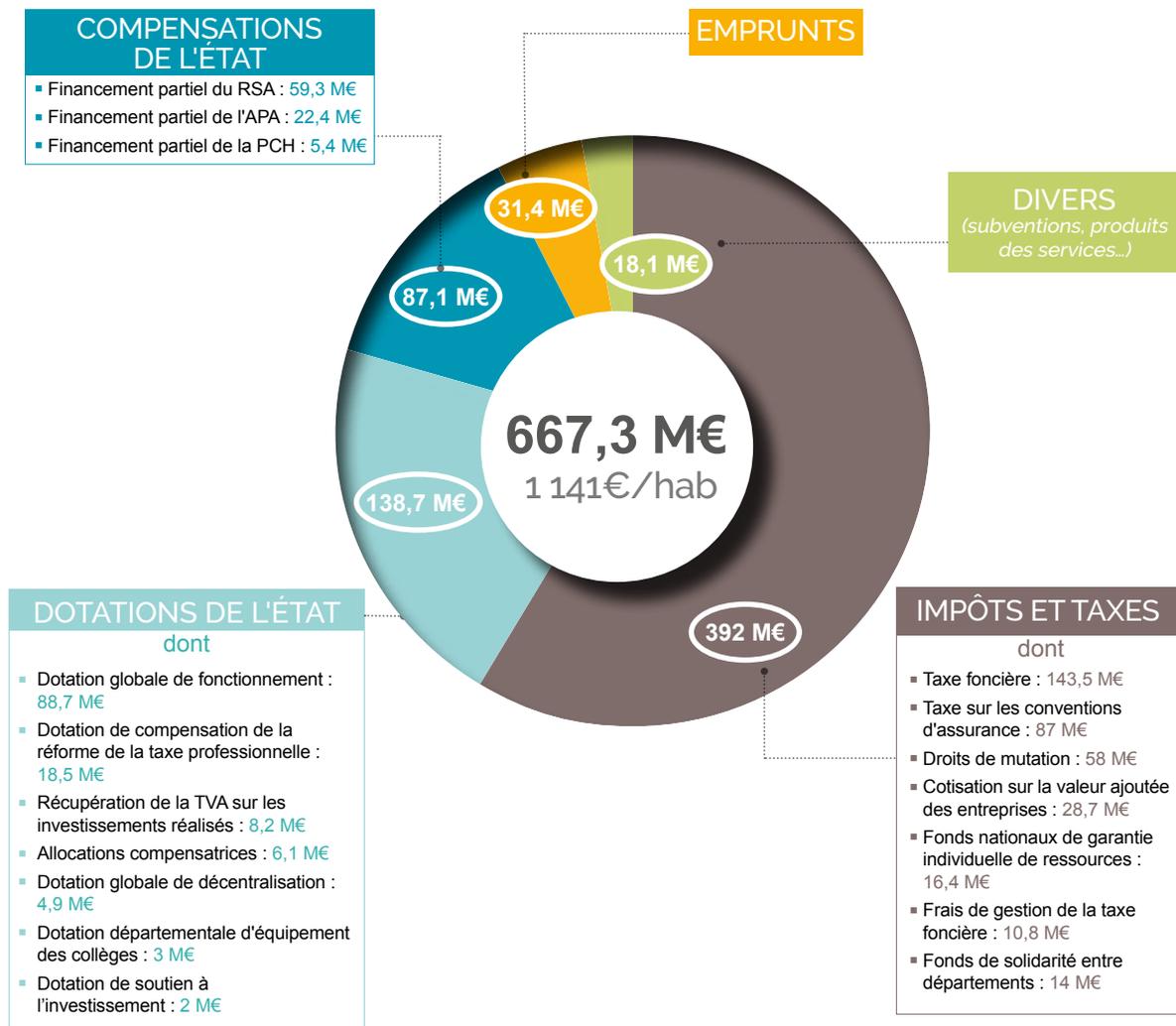
Le service documentation sociale a reçu 581 demandes de documents suite à l'envoi du bulletin.

243 dossiers à thématique sociale sont proposés en complément de la veille documentaire.

La documentation générale assure également des veilles thématiques pour différents services.

LE BUDGET 2020 DU DÉPARTEMENT

Les recettes



Et par rapport à un billet de 100 € ?



- Impôts et taxes : 58,75 €
- Dotations de l'État : 20,78 €
- Compensations de l'État : 13,05 €
- Emprunts : 4,71 €
- Divers : 2,71 €

Données synthétiques sur la situation financière du Département de la Somme
> Budget primitif 2020

RATIO 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / Population * = 932,66 €/hab

RATIO 2 : Produit des impositions directes / Population * = 349,51 €/hab

RATIO 3 : Recettes réelles de fonctionnement / Population * = 1052,40 €/hab

RATIO 4 : Dépenses d'équipement brut / Population * = 115,71 €/hab

RATIO 5 : Encours de la dette / Population * = 444,95 €/hab

RATIO 6 : Dotation globale de fonctionnement / Population * = 151,80 €/hab

RATIO 7 : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 22,24%

RATIO 8 : Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement = 92,35%

RATIO 9 : Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 11,00%

RATIO 10 : Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 42,28%

* population : 584 797 habitants source INSEE

Les dépenses



Et par rapport à un billet de 100 € ?

Autonomie des personnes âgées ou handicapées	22,38 €
Enfance et famille	11,95 €
Insertion et retour à l'emploi	19,13 €
Routes et infrastructures	6,32 €
Développement des territoires	4,80 €
SDIS et laboratoire départemental	4,09 €
Atelier mécanique commun SDIS/CD80	0,60 €
Éducation	3,66 €
Culture et sport	1,73 €
Charges de personnel et frais de fonctionnement	18,90 €
Remboursement des emprunts et contributions	6,41 €
Dépenses imprévues	0,03 €

Organigramme

Au 1^{er} juin 2021

Président du Conseil départemental
Stéphane HAUSSOULIER
03 22 71 80 56 - shaussoulier@somme.fr

Directeur général des services
Jean-Luc POUGET
03 22 71 81 83 - jl.pouget@somme.fr

Médiation institutionnelle

Brigitte GAFFET
03 22 97 24 70 - b.gaffet@somme.fr

DGA des Solidarités et de l'insertion

Françoise NGUYEN - 03 22 71 81 20 - f.nguyen@somme.fr

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Adjointe à la DGA des solidarités et de l'insertion
Cathie DHEILLY - 03 22 71 84 96
c.dheilly@somme.fr

Accueil et action sociale de proximité
Communication
Formation et professionnalisation du travail social
Analyse et accompagnement des pratiques en prévention
Équipe de travailleurs sociaux itinérants

Direction de l'enfance et de la famille
Catherine PIERREVAL - 03 22 97 22 40 - c.pierreval@somme.fr

Pôle départemental prévention
Pôle départemental protection de l'enfance
Pôle départemental protection maternelle et infantile
Service adoption et liens de filiations
Observatoire de la protection de l'enfance
Service budget enfance et famille

Direction de la cohésion sociale et du logement
Anne BLONDELLE - 03 22 97 24 00 - a.blondelle@somme.fr

Pôle logement / habitat
Pôle insertion
Pôle gestion des allocations et des aides

Direction de l'autonomie des personnes âgées
et des personnes handicapées
Christine RICHÉ - 03 22 97 24 65 - c.riche@somme.fr

Médecin départemental PA/PH

Pôle allocations et prestations
Pôle vie à domicile
Pôle établissements
Service budget autonomie

Territoire d'action sociale Amiens
Emmanuelle DESCAMPS - 03 22 97 24 14 - e.descamps@somme.fr

Territoire d'action sociale Cinq Vallées
Catherine MIKA - 03 60 03 42 54 - c.mika@somme.fr

Territoire d'action sociale Hauts de Somme
Eric PARMONTIER - 03 60 03 47 01 - e.parmontier@somme.fr

Territoire d'action sociale Picardie Maritime
Hélène COURTOIS - 03 60 03 41 51 - h.courtois@somme.fr

Territoire d'action sociale Somme Santerre
Nathalie LEBER - 03 60 03 45 01 - n.leber@somme.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Brigitte GODARD - 03 22 97 24 12 - b.godard@somme.fr

DGA Développement de la personne et des territoires

Frédéric LEONARDI - 03 22 71 80 90 - f.leonardi@somme.fr

Canal Seine Nord Europe

Adjointe au DGA dpt de la personne et des territoires
Flavie DUTRY - 03 22 71 84 56 - f.dutry@somme.fr

Direction des collèges et du numérique éducatif
Hubert VAN HOECKE - 03 22 71 81 25 - hu.vanhoecke@somme.fr

Mission PPIc
Pôle relations avec les collèges
Pôle collèges numériques

Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires
Hélène LELIÈVRE - 03 22 71 84 21 - h.lelievre@somme.fr

Mission administrative
Pôle jeunesse
Pôle sport

Direction de la culture et des patrimoines
Frédéric SANNIER - 03 22 71 83 01 - f.sannier@somme.fr

Service des patrimoines
Service du développement culturel territorial
Service éducation artistique et culturelle
Centre culturel départemental de Saint-Riquier

Direction de l'attractivité et du développement des territoires
Sabrina GENOIS - 03 22 71 81 70 - s.genois@somme.fr

Pôle attractivité du territoire
Pôle développement rural et environnement
Pôle appui administratif et budgétaire

Laboratoire départemental d'analyses
Yann DUBOIS - 03 22 71 97 12 - y.dubois@somme.fr

Pôle administratif et commercial
Pôle technique
Pôle qualité / Sécurité / Environnement

Archives départementales
Anne LEJEUNE - 03 60 03 49 51 - an.lejeune@somme.fr

Service organisation et moyens
Service aide aux administrations
Service aide aux officiers publics ou ministériels et finances publiques
Service classement des archives 1790 - 1940
Service aide aux communes
Service numérisation - images et sons
Service communication - bibliothèque
Service action éducative et culturelle

Bibliothèque départementale
S. DUMONT FELLOWS - 03 22 71 97 01 - s.dumontfellows@somme.fr

Antenne de Saint-Riquier
Pôle desserte des territoires
Pôle circuit des documents
Pôle action culturelle et formation
Pôle numérique et services innovants

DGA Équipement d'infrastructures

Jean-Gabriel GEORGES - 03 22 71 81 83 - jg.georges@somme.fr

*Politique haut débit / télécoms
Service SIG
Projets stratégiques équipements*

Direction des services
Eric DELATRE - 03 60 03 40 03 - e.delatre@somme.fr

*Applications métiers
Qualité, hygiène, sécurité*

Service budget - comptabilité
Service études générales et travaux
Service études et travaux d'art
Service sécurité des infrastructures
Service chaussée et déperditions
Service gestion des plantations paysagers
Service laboratoire et comptabilité
Service gestion analytique
Service exploitation
Agence routière Est
Agence routière Centre
Agence routière Ouest
Agence travaux spécialisés

Direction du fleuve
François BURY - 03 60 01 52 00 - f.bury@somme.fr

Programme Vallée de Somme

Service modernisation
Service exploitation - maintenance
Service domaine - budget

Direction des bâtiments
Bruno DUMONT - 03 22 71 82 90 - b.dumont@somme.fr

*Sécurité incendie
Énergie*

Service construction - réhabilitation
Service maintenance
Service régie

Direction appui administratif
Isabelle CROAIN - 03 60 03 40 00 - i.croain@somme.fr

Service marchés publics
Service domanial

Interdépartemental

me.fr

Services

me.fr

Cabinet du Président

Emmanuelle AUGROS

03 22 71 84 60 - e.augros@somme.fr

Direction de la communication / Documentation

Maud BEREZIG

03 60 01 53 29 - m.berzig@somme.fr

Service aux élus : Sophie VECHART

03 22 71 81 95 - s.vechart@somme.fr

Secrétariat des assemblées : Nedjma DUPAS

03 22 71 80 59 - n.dupas@somme.fr

Le département

81 80 - jg.georges@somme.fr

Téléphonie mobile

Appuiement et gestion de crise

Routes

2 - e.delattre@somme.fr

Qualité, environnement

Qualité - subventions
et préalables
neufs

Structures

Indicances
et aménagements

Pages

s

Ports et des ports

01 - f.bury@somme.fr

Somme - Vallée idéale

Maintenance

Comptabilité - subventions

Services départementaux

0 - b.dumont@somme.fr

Rehabilitations - adaptations

Service administratif et budgétaire

70 - l.croain@somme.fr

DGA Ressources humaines, juridiques et logistiques

Caroline MEZIERE - 03 22 71 83 02 - c.meziere@somme.fr

Juriste / chargée des relations sociales
Coordinatrice projet managérial
Coordinatrice innovation participative
Chef de projet Plan déplacement administration

Direction des ressources humaines et du dialogue social

Caroline MEZIERE - 03 22 71 83 02 - c.meziere@somme.fr

Pôle Formation Accompagnement Recrutement
Pôle gestion administrative et rémunérations
Pôle qualité de vie au travail
Service des avantages sociaux
Service déplacements et assurance chômage
Service système d'information RH

Direction des affaires juridiques

Maurice SAUTY-DELANNOY - 03 22 71 81 90 - msdelannoy@somme.fr

Service juridique - Affaires générales
Service juridique - Action sociale

Direction des services logistiques

Martine CHANOINE - 03 22 71 84 86 - m.chanoine@somme.fr

Service relations utilisateurs
Service administratif et budgétaire
Service appuis et approvisionnement
Service courrier

DGA Finances, commande publique et numérique

Jérôme NOIRET - 03 22 71 81 10 - j.noiret@somme.fr

Pilotage des fonds européens

Direction de projets - Certification

Nathalie OMIEL - 03 22 71 84 47 - n.omielt@somme.fr

Direction des finances et de la commande publique

Jérôme NOIRET - 03 22 71 81 10 - j.noiret@somme.fr

Pôle budget et prospective
Pôle comptabilité gestion
Pôle administration fonctionnelle du SIF
Service achats
Service marchés

Direction des systèmes d'information et du numérique

Marc BRASSEUR - 03 22 71 84 80 - m.brasseur@somme.fr

Délégué à la protection des données

Service développement du système d'information
Service administration fonctionnelle des SI
Service infrastructure et reprographie
Service relations utilisateurs

Mission audit et qualité

Claude DAZIN - 03 22 71 80 07 - c.dazin@somme.fr

Garage départemental

Vincent DUMEIGE - 03 60 01 53 72 - v.dumeige@somme.fr

Service atelier Clisy
Service atelier Abbeville
Service administratif et financier

Conseil départemental de la Somme

53 rue de la République - CS 32615
80000 AMIENS Cedex 1

